L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1638 - VENDREDI 16 JUILLET 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Moissons

Il faut être prêt à faire feu !



Alors que les rendements semblaient devoir être au rendez-vous cette année, c'est la météo très capricieuse et humide qui pose problème, en cette période de moissons. Pour les agriculteurs, les *«fenêtres de tir»* entre deux averses mettent les nerfs à rude épreuve. Retrouvez leur ressenti dans nos pages... Pages 04, 08 et 11.

Côte d'Or

› Indemnisation

Il est temps pour la déclaration des dégâts de gibier



Nièvre

› Environnement

Savoir lire le paysage pour l'imaginer



Yonne

› Débouché

Une convention pour nourrir Paris







Sommaire

Côte d'Or

04 • Grandes cultures : Une moisson entre les gouttes
05 • Transition énergétique: Un concours sur l'énergie
06 • Dégâts de gibier: Ça peut servir

Nièvre

07 • Avenir: Lire le paysage pour replanter des haies
08 • Moissons: Un démarrage compliqué et un avenir au diapason
09 • Visite: Les essais bio en blé tendre d'hiver

Yonne

10 • Économie: La convention de coopération entre l'Yonne et Paris signée
11 • Moissons: Une récolte prometteuse
12 • Éducation : Les résultats des cursus agricoles

Région et ailleurs

13 • Témoignages: La HVE, ils en disent quoi ?
14 • Filière viande: Interbev crée une plateforme pour recenser les initiatives sociétales
15 • Élevage ovin: Préserver son capital santé

Filières

16 • Culture Colza d'hiver: Pourquoi tester des conduites en rupture ?
17 • Élevage Pâturage: Surveiller les abreuvoirs

Infos Services

18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • MAG

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Viticulture

Dijon choisie pour accueillir l'Organisation internationale de la vigne et du vin

Depuis quelques semaines, la rumeur enflait : Dijon était en concurrence avec Bordeaux et Reims pour accueillir l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Depuis le 12 juillet, on sait que le gouvernement a officiellement proposé la capitale de Bourgogne Franche-Comté.

Le gouvernement français vient de proposer la candidature de Dijon pour accueillir le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Il s'agit d'une institution intergouvernementale qui réunit 48 Etats membres et siège à Paris depuis sa fondation en 1924 ; elle recherche actuellement de nouveaux locaux. Pour Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et préfet de la Côte-d'Or, cette décision est une reconnaissance de la qualité de la proposition dijonnaise. C'est également une grande marque de reconnaissance pour l'ensemble des acteurs de la filière viticole, témoignant de l'excellence et du rayonnement des vignobles de Bourgogne. Dijon sera placée au coeur des décisions internationales pour l'élaboration des règles, la recherche, la valorisation et la promotion de la vigne et du vin. L'arrivée du siège de cette institution prestigieuse se situe dans la droite ligne de l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2015. Elle confortera l'attractivité touristique et le tourisme d'affaires de Dijon. L'OIV devrait s'installer dans les locaux d'un ancien hôtel particulier du XVIIeme siècle, en centre-ville : l'hôtel d'Esterno. Ce choix de la ville de Dijon doit encore être ratifié en octobre par les Etats membres de l'OIV.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Maires ruraux Le congrès annuel aura lieu dans l'Yonne en septembre

Le congrès annuel de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) se déroulera dans l'Yonne les 24, 25 et 26 septembre. Il sera organisé par l'Association des maires ruraux de l'Yonne avec un thème central : la femme élue et la commune rurale. Marianne, la République, la mairie, les femmes élues, la vie démocratique se conjugue aussi au féminin. S'engager dans la vie municipale rurale, c'est aussi démontrer le rôle clé de la commune et de la ruralité à rendre possible l'émergence de trajectoires politiques aux femmes engagées dans la gestion communale rurale. Motivées à donner du temps à l'intérêt général, dans la discrétion et l'abnégation spécifique au monde rural, elles sont aussi le visage de celles et ceux qui contribuent à la valoriser et lui redonner un avenir. Autour de témoignages, d'exposition, d'ateliers de travail et de conférences, mais aussi de temps conviviaux, le Congrès accueillera des maires venus de toute la France, des acteurs économiques et culturels et des personnalités. Cette édition marque aussi les 50 ans de l'AMRF, créée pour promouvoir et défendre la commune et la ruralité. Organisé par l'AMR 89, Dominique Chappuit, maire de Rosoy ainsi que le bureau de l'association, ce congrès prend place au fil de l'Yonne entre les communes de Villevallier et Joigny et s'appuie sur l'économie rurale locale et les ressources du territoire comme la Maison familiale rurale de Villevallier où se déroulera les travaux

la météo présentée par Dijon Céréales

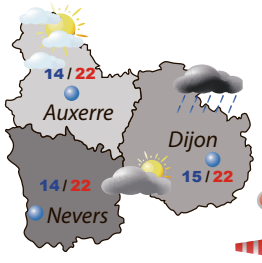
DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 16 Juillet



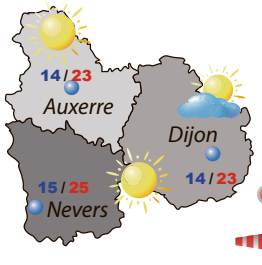
Mitigé
Le soleil sera timide et quelques pluies sont attendues localement.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 21 à 23°C

Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Sainte Carmen
Soleil : 06h07 - 21h48
Lune : 13h06 - 00h51

Samedi 17 Juillet



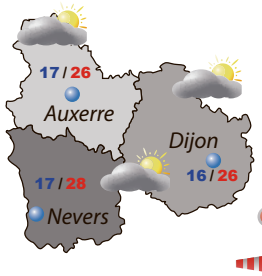
Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15°C
T° maxi : 22 à 24°C

Vents : Nord-Est 10 km/h

Sainte Charlotte
Soleil : 06h08 - 21h47
Lune : 14h24 - 01h10

Dimanche 18 Juillet



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 25 à 27°C

Vents : Nord 10 km/h

Saint Frédéric
Soleil : 06h09 - 21h46
Lune : 15h43 - 01h31

Prévisions à 7 jours

Lundi 19 Juillet au Mercredi 21 Juillet
Un temps couvert s'annonce pour ces prochains jours.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 28 à 30°C

Du Jeudi 22 Juillet au Dimanche 25 Juillet
Quelques averses orageuses et de timides apparitions du soleil en perspective.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 15 à 17°C T° maxi : 27 à 29°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Technologies

Capteurs embarqués sur smartphone : quelle utilité ?

Les nouvelles technologies au service de l'agriculture et de la viticulture ne cessent de se développer. Lors d'un webinaire, Inno'vin a présenté les différents outils d'aide présents sur le marché à destination des viticulteurs.

Applications et capteurs smartphones n'ont cessé de s'améliorer ces dernières années pour assister la viticulture et l'œnologie. Une voie de développement intéressante quand on sait que 85 % des viticulteurs sont aujourd'hui équipés de smartphone. Ces téléphones sont dotés d'une quinzaine de capteurs, dont les principaux sont la caméra et le microphone. Sur les modèles de smartphone adaptés aux professionnels, il est également possible de trouver des capteurs pour mesurer la qualité de l'air, une caméra thermique, un laser de mesures, etc. Les applications, gratuites en grande majorité, peuvent aussi bien intéresser la viticulture que les autres secteurs agricoles. Les capteurs internes proposent des utilisations diverses : pour identifier les adventices, ravageurs ou maladies, pour mesurer entre autres le nombre de baies ou la qualité de pulvérisation, pour partager ses observations terrain ou pour suivre le tracé du tracteur ou du piéton et assister au guidage. *«Un smartphone est un réel outil d'aide à la décision avec un ensemble de capteurs de plus en plus performants et variés. De nombreuses perspectives sont possibles grâce à des capteurs externes pouvant diversifier les usages et augmenter les performances»*, explique Pauline Jouzier, ingénieure en technologies numériques pour l'agriculture chez Bordeaux Sciences Agro. Pour toute utilisation, il convient simplement de porter une attention toute particulière sur les applications en question afin de s'assurer d'utiliser un outil d'aide viable et pérenne.


Jim Fischer

85 % des viticulteurs détiennent aujourd'hui un smartphone.

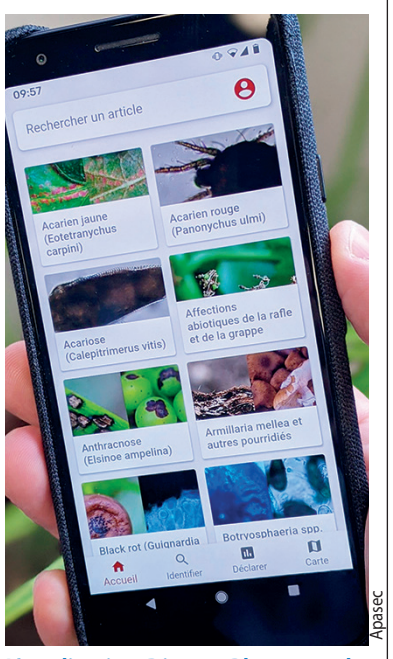
Des applications collaboratives

D'autre part, les applications de diagnostic des maladies recèlent une importance reconnue, par le biais des capteurs photos. *«L'application numérique et les programmes sur smartphone peuvent pallier le manque d'experts en pathologie et en identification des maladies des plantes cultivées»*, prévient Jean-Marc Armand, assistant ingénieur à l'Inrae, spécialisé sur les applications informatiques. La plateforme Ephytia est un mode collaboratif agrégeant les connaissances sur la santé des plantes. Plus de 30 000 images sont répertoriées pour près de 12 000 fiches descriptives. Cet outil d'aide à l'identification par l'image permet de répondre au challenge d'assister les agriculteurs à identifier une maladie sur leurs parcelles de fruits, légumes, vignes. *«Nos outils existent depuis 2012. Nous sommes des pionniers dans le domaine d'agrégation de transfert de connaissances à travers les applications mobiles»*, rappelle Jean-Marc Armand. Parmi les cas concrets, la surveillance depuis 2016 de la punaise diabolique à travers une application mobile, a permis de faire remonter les données aux experts, et plus largement au ministère de l'Agriculture. *«Les performances des capteurs photo des smartphones et notamment l'aide à la prise de vue et les fonctions de mises au point permettent de faciliter la transmission des connaissances et des savoirs grâce à l'image. Cela offre une meilleure illustration et plus de précisions sur la description des symptômes et des signes favorisant la pertinence du diagnostic par les utilisateurs. Cela permet donc une facilité de gestion pour la validation des données collectées pour les experts»*, explique Jean-Marc Armand.

L'IA au service du monde agricole

Par ailleurs, plusieurs applications mobiles d'identification des plantes sont disponibles, comme c'est le cas de Pl@ntnet. *«Au-delà du diagnostic, les réseaux d'épidémiosurveillance sont plus réactifs et les invasions plus rapidement identifiées et validées. Les futurs outils d'identification assistés par intelligence artificielle sont plus performants du fait de la bonne définition des images et de la qualité des prises de vues»*, conclut-il. Enfin, parmi les solutions en cours de développement, Ekylibre propose un système d'information en temps réel pour le monde viticole *«Ekyviti»* avec assistant vocal. Précommercialisé au dernier trimestre 2020, cet outil permet de saisir différentes données pour la traçabilité : gestion du parcellaire, géotracking des équipements, alertes à l'approche des zones de non-traitement, etc. Une solution de gestion intelligente de la vigne jusqu'au chai qui propose d'obtenir des données météorologiques, de lancer un minuteur, de savoir si un produit phytosanitaire est autorisé en bio et d'en obtenir les dosages réglementaires, de gérer ses stocks, d'enregistrer une intervention, etc. *«En tant que capteur sonore, le smartphone offre une disponibilité permanente avec un microphone intégré permettant de retranscrire la parole en texte»*, prévient Manuel Labous, en charge du développement de ce système.

Amandine Priolet



Apasec

L'application Di@gnoPlant pour la vigne, développée par l'Inrae.

en bref

Chartes ZNT Relance des concertations en préfecture

Matignon a indiqué le 7 juillet qu'une instruction a été envoyée aux préfets pour relancer les concertations autour des chartes départementales d'application des Zones de non-traitement (ZNT), faisant suite de la décision du Conseil constitutionnel de mars dernier annulant le texte réglementaire encadrant l'élaboration de ces documents. *«Ces consultations seront effectuées par les préfets (et non plus les Chambres d'agriculture) et selon les principes du code de l'environnement»*, souligne Matignon, précisant que les concertations devront être lancées entre le 5 et le 16 juillet. *«Ce sont désormais les préfets qui sont en charge, mais certains ont déjà contacté les élus agricoles pour mener à nouveau ce travail de concert»*, confie Christian Durlin, vice-président de la commission Environnement de la FNSEA. Et de préciser que le syndicat majoritaire aurait préféré que la reprise de la consultation soit réservée *«à quelques cas particuliers»*. Saisi par d'une Question prioritaire de constitutionnalité par Générations Futures, le Conseil constitutionnel avait annulé en mars 2021 les dispositions de la loi Egalim détaillant la méthode de concertation autour des chartes. Pour les Sages, la concertation tenue avec les seuls représentants des habitants à proximité des zones traités ne satisfaisait pas aux exigences de la Charte de l'environnement.

Blé tendre Vers un rendement et des taux de protéines corrects

L'institut technique Arvalis publie pour la première fois, avec Intercéréales (interprofession), une estimation avant récolte pour le blé tendre, montrant un rendement au-dessus de la moyenne et un taux de protéines correct, a-t-il annoncé le 9 juillet. Il s'élèverait à 74 q/ha, soit *«une hausse de 8 % par rapport à 2020 et 4 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années»,* selon un communiqué. Sur le plan qualitatif, le taux de protéines atteindrait 11,6%, *«une valeur équivalente à celle de 2020 et à la moyenne décennale»*. *«Ces niveaux de rendement et de protéines devraient nous permettre d'approvisionner l'ensemble de nos clients en France et à l'international»*, souligne le président d'Intercéréales Jean-François Loiseau. Le rendement montre *«des hétérogénéités régionales et des effets liés à la profondeur des sols, notamment dans le sud du pays»*, précise le communiqué. La moitié nord a bénéficié d'*«une pluviométrie convenable et de températures relativement fraîches au cours du printemps, favorisant l'expression du potentiel des cultures»*, explique le directeur R&D d'Arvalis François Laurent. *«Dans le sud, l'hiver humide suivi de sécheresses parfois très intenses de fin février à fin avril ont pu en revanche entamer partiellement ce potentiel»*.

Grippe aviaire Le gouvernement révise l'encadrement sanitaire

Après plusieurs mois de concertation, le ministère de l'Agriculture a présenté, le 8 juillet, la réforme de l'encadrement sanitaire des élevages avicoles en vue de prévenir l'introduction et la diffusion de l'influenza aviaire. Comme attendu, la principale mesure consiste à supprimer, lors des périodes à risques, le principe de *«claustration obligatoire»* (avec dérogation pour les élevages de moins de 3 200 animaux) pour le remplacer par un principe de *«mise à l'abri»* obligatoire sans dérogation ; les moyens matériels de satisfaire à cette nouvelle obligation (bâtiments fermés, abris léger, ou parcours sous filets...) seront toutefois différenciés après *«analyse de risques»* (selon l'espèce, le mode d'élevage et la zone géographique), explique-t-on au cabinet du ministre de l'Agriculture. Autres mesures marquantes : la télédéclaration des mouvements d'animaux devient obligatoire et le gouvernement va créer des Zones à risque de diffusion (ZRD) dans les régions les plus denses. Ces zones seront soumises - dans le cadre d'un accord interprofessionnel à venir - à des réductions de densité en période à risque élevé, et à un renforcement des mesures de biosécurité liées aux transports. Par ailleurs, les indemnisations des abattages sanitaires seront conditionnées au respect de la réglementation. Enfin un certificat de biosécurité va être mis en place. L'ensemble de ces mesures doivent être finalisées au courant de l'été, et seront complétées par un plan d'action qui s'étalera, quant à lui, sur plusieurs années.

Viandes rouges Jean-Pierre Bonnet nommé à la tête des filières Labels rouges

Jean-Pierre Bonnet a été nommé président de Fil rouge, la fédération interprofessionnelle des Labels rouges boeuf, veau et agneau, annonce la structure dans un communiqué paru le 8 juillet. Jean-Pierre Bonnet est éleveur de vaches de race Limousine Label Rouge à Chateau-Chervix (Haute-Vienne), et président de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) Limousin Promotion. Il remplace Pierre Cabrit.

Grandes cultures

Une moisson entre les gouttes

La pluie persiste en ce début d'été, au point de perturber l'ultime travail dans les champs.

La météo pluvieuse est sans conteste le fait marquant de ce début de moissons 2021. Il y a quelques jours, les membres de l'EARL de Visain espéraient un retour rapide et durable du soleil pour terminer leurs orges d'hiver à Esbarres. Leur première parcelle fauchée, en variété Étincel, l'avait été avec bien du mal le 2 juillet. *«Nous n'avons fait que 7 ha dans la journée et seulement deux autres le lendemain. Après, plus rien pendant plusieurs jours, toujours à cause de la pluie et d'un taux d'humidité pas du tout satisfaisant»*, souligne Martial Begin, le père de famille de 51 ans. Malgré ces péripéties, les premiers résultats validés étaient convaincants avec un rendement moyen de 82q/ha. La qualité était elle aussi au rendez-vous avec un calibrage de 82 points et un taux de protéines de 10,5%. Le PS, lui, n'était qu'à 63.

Inquiétudes en blé ?

Martial Begin et son fils Thomas, rencontrés la semaine dernière dans leurs champs, restaient optimistes quant à la qualité de leurs orges d'hiver restants : *«elles devraient tenir malgré les précipitations, mais il ne faudrait tout de même pas que cette situation dure trop longtemps. L'autre partie de notre orge est en fourragère, avec la variété KWS Orbit destinée à nos bovins à l'engraissement. Cela nous arrange : si nous perdons en qualité, ce sera moins gênant que pour l'orge de brasserie»*. L'orge de printemps, semée pour la première fois cette année à l'automne, sera récoltée dans la foulée : un rendement de 70 q/ha sera espéré dans cette culture faisant incontestablement partie des plus belles de cette moisson. Les deux Côte-d'oriens étaient davantage soucieux pour leurs blés en variétés Némo, LG Absalon, Fructidor et Lipari : *«toutes les parcelles sont prometteuses pour l'instant et le blé va rapidement arriver à maturité. Cette culture intégralement dédiée à la vente est la plus importante de notre assolement, il ne faudra pas qu'il pleuve trop longtemps ces prochains jours. Une perte en qualité pourrait être dommageable, alors que les prix sont corrects cette année. Un autre point nous interroge : les conditions de récolte. La terre était déjà bien humide lorsque nous avons fauché nos premières orges. Cela fait bien dix ans que nous n'avons pas vu cela»*.


Martial et Thomas Begin prenaient leur mal en patience, la semaine dernière dans le val de Saône.

Moyen en colza, «cata» en moutarde

La quatrième culture fauchée sera très certainement le colza, *«beau de loin mais peut-être loin d'être beau»* selon plusieurs techniciens. *«Des dégâts d'insectes sont apparemment à déplorer. C'est bien dommage car visuellement, c'est plutôt positif»*, observe Thomas Begin, salarié sur la ferme depuis bientôt deux ans. La plus mauvaise note de l'année sera sans le moindre doute attribuée à la moutarde, dont la récolte s'annonce d'un niveau *«extrêmement bas»* : *«la culture était déjà très mal partie au semis, lors d'une période de sec l'an dernier. Puis les altises se sont manifestées. Il y a eu ensuite le froid, cet aléa les a finies»*. Martial Begin estime le futur rendement entre 2 et 3q/ha, pas plus: *«ce sera notre quatrième et dernière récolte en moutarde. Nous allons arrêter cette culture, notre décision est prise. Lors de notre première moisson, nous avions enregistré un très beau rendement de 24q/ha. L'année suivante, nous tombions à 12 q/ha, puis 8 q/ha en 2020. Cette année, nous avons dû re-semer une partie de la moutarde, mais elle a eu beaucoup de mal à repartir. Heureusement, nous avons limité les interventions pour diminuer les coûts de production»*.

AG

Accompagnement

Place à la réflexion

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une prestation qui permet de construire la stratégie de son exploitation.

Vous êtes-vous déjà dit l'une des quatre phrases suivantes ? *«J'ai besoin de clarifier la situation de mon exploitation et de faire les bons choix»*, *«C'est le moment de faire le point sur l'avenir de ma ferme»*, *«Je suis dans une impasse, je veux avancer mais je ne vois pas comment»*, *«Je veux faire évoluer mon système, j'ai besoin de conforter mes choix»*. Si tel est le cas, *«Stratégie Avenir»* est sans doute fait pour vous. Cette prestation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, réalisée en binôme, a déjà séduit une vingtaine d'exploitants depuis son lancement il y a tout juste un an.

Trois rencontres pour avancer

«Stratégie Avenir» se déroule en trois rendez-vous de deux heures, comme l'explique Pauline Allard, coach professionnelle certifiée et référente-contact de la prestation: *«Une première rencontre avec l'agriculteur permet de faire connaissance, nous faisons le point sur l'historique de la ferme, les différents moyens de production, la main d'œuvre disponible, les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités qui peuvent se présenter. Un second rendez-vous permet de clarifier la vision de l'exploitant et les objectifs pour l'atteindre. Notre troisième et dernière entrevue se dédie aux plans d'action à mettre en place pour réaliser les objectifs fixés»*.

Mathilde Matrat, conseillère à la Chambre d'agriculture, précise que cette prestation s'adresse à tous les exploitants qui se posent des questions : *«Toutes les productions sont bien sûr concernées. Stratégie Avenir apporte un autre regard sur sa ferme, nous sommes là pour lever certains freins. Nous n'imposons rien, nous misons sur l'échange pour avancer avec l'agriculteur. Celui-ci a toujours le dernier mot, cela va sans dire. Nous sommes ici dans de l'accompagnement et le résultat est toujours personnalisé. Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer»*.

Témoignages

David Doyer, éleveur bovins à Chaudenay-la-Ville, se dit ravi d'avoir sollicité Stratégie Avenir : *«Les échanges que nous avons avec les conseillers de la Chambre d'agriculture sont très enrichissants et permettent de se positionner par rapport à son environnement et ses projets. Nous sommes face à nous-mêmes, nous réfléchissons à la pérennité de notre exploitation. Dans notre métier, nous avons souvent la tête dans le guidon, ces moments de réflexion sont d'autant plus appréciables. Stratégie Avenir nous ouvre les yeux sur d'éventuelles opportunités à saisir. Je recommande cette expérience à tous mes confrères, il n'y a que du positif»*. Jean-François Dubuet, exploitant agricole à Saussey, a lui aussi participé : *«J'ai bien aimé car les idées de l'agriculteur sont respectées, c'était d'ailleurs ma grande priorité. Nous ne sommes pas dans la technique, mais plutôt dans la psychologie. Ces trois rendez-vous m'ont permis de conforter mes idées, de mettre en ordre les réflexions que j'ai pour mon exploitation. Je recommande Stratégie Avenir, encore plus pour ceux qui viennent de s'installer ou ceux qui s'approchent de la retraite»*.



David Doyer (Chaudenay-la-Ville) et Jean-François Dubuet (Saussey), deux exploitants qui ont récemment sollicité *«Stratégie Avenir»*.

Les témoignages de ces deux agriculteurs seront prochainement disponibles dans une vidéo réalisée par la Chambre d'agriculture.

Celle-ci sera diffusée sur le site internet de la Chambre et sur les réseaux sociaux.
Contact : 06 08 72 15 30,
pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

AG

Enseignement agricole

La chasse aux stages

La FDSEA relaie quatre recherches d'étudiants pour le mois de septembre.

1) Maxence entre en classe de 4ème à la MFR de Quetigny et recherche un maître de stage pour effectuer cinq semaines de stage d'initiation (non consécutives) entre novembre et janvier.
Il souhaite découvrir de préférence l'élevage bovin, ovin ou caprin et/ou le maraîchage. Résidant à Thorey-en-Plaine, il recherche une exploitation dans un rayon de 20 km autour de son domicile.

2) Madison souhaite intégrer un bac pro CGEA au CFA de Quetigny, elle recherche un maître d'apprentissage pour une durée de trois ans, idéalement en élevage bovin lait. Elle reste ouverte à tous types de productions.
Elle a déjà effectué une semaine de stage sur une exploitation d'élevage. Dotée d'une grande capacité d'adaptation, elle sait se montrer proactive et digne de confiance dans la réalisation des tâches qui lui sont confiées.
Résidant à Beire-le-Fort et se déplaçant en deux-roues ou en transport en commun, elle recherche une exploitation dans un rayon de 40 km.

3) Matteo intègre un bac pro CGEA à la MFR de Quetigny, il recherche un maître d'apprentissage (ou de stage) pour une durée de trois ans en grandes cultures et/ou en élevage bovin lait ou viande.
Il a déjà effectué deux stages en exploitation. Résidant à Saint-Julien, il recherche une exploitation dans un rayon de 10 km ou une exploitation où il aura la possibilité de loger.

4) Léo est actuellement élève en troisième, il souhaite entrer en Capa Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny.
Il recherche un maître d'apprentissage en grandes cultures et/ou en élevage bovin ou ovin (lait et/ou viande) pour une durée de deux ans.
Résidant à Brazey-en-Plaine, il recherche une exploitation dans un rayon d'une dizaine de kilomètres.
Il se déplacera en deux roues ou sera transporté par ses parents. Si l'exploitation est plus éloignée, un hébergement sur place sera à étudier.

Contact : 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.

Côte-d'Or

Bac pro agroéquipement : Julian Coquillon, Jordan Raveaud. Bac Pro CGEA : Clément Bacquaert, Dimitri Bourgeois, Suan Bucan, Angelika Carreira, Aurélien Cereza, Thomas Chardon, Mathieu Chevallier, Neige Darlet, Baptiste Decombard-Vidal, Valentin Della Casa, Julien Emery, Théo Fumey, Clara Gida, Gaetan Glauser, Theo Haubry, Ameline Jarrot, Teddy Labussière, Quentin Lefol, Mathieu Lenoble, Jérémy Mairet, Nathan Mille, Henri Monnet, Baptiste Morant, Brian Pornet, Flavien Seiller, Sébastien Simard, Juien Soitout, Sophie Sulliot, Thomas Viardot. BTS APV : Pierre Barroy, Gabriel Briotet, Fabien Cadoux, Noelle Challand, Sion Darras, Pierre-Gabriel Daubrive, Marc Détain, Alexis Dulac, Gaetan Lacroix, Maxime Landi, Charlotte Le Draoulec, Thomas Martin, Sébastien Merand, Maxime Petit, Maxime Plaisant, Jennifer Poinsot, Hugo Prevot, Johanny Thomas. BTS Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques : Corentin Amizet, Maurine Babouhot, Clément Baillet, Sadi Benallal, Joffrey Brocard, Clément Descaillot, Loic Genestier, Clément Mairet, Mathilde Moussard, Tanguy Parizot, Ophélie Renaut, Valentin Rousseau, Éléanore Batté, Clarisse Bony, Marion Brahemscha, Hortense Coquelu, Elisa Cottin, Alexis Denizot, Emma Hanauer, Oussama Karrandou, Clara Laurent-Dray, Elisa Lombardo, Damien Nocquard, Albane Piard, Margane Pouille, Heloise Rossignol, Emma Sirdey, Emilie Speich, Théo Sussot, Alexandre Tatreaux, Noemie Ya. BEP «Travaux agricoles et conduite d'engins» : Lucas Baecke, Julien Doridot, Charlène Galopin, Quentin Maurice, Quantin Naulot, Julien Paqueriaud. BEP «Travaux en exploitation de polyculture élevage» : Tom Chevalier, Julien Clémenceau, Gaelle Corbin, Aurélien Cormont, Lisaline Dobrecourt, Judicael Dubief, Lucas Geliquot, Antoine Lamiral, Romain Martenot, Tony Partitaro, Rose Petat, Guillaume Pierre, Maxime Raffiot, Valentin Robin, Matéo Rouhaud, Alice Rouyer, Lucas Schneider. CAP « Métiers de l'agriculture » : Dylan Bagini, Fleur Brenot, Alexis Cesano, Enzo De Narda, Thibault Follea, Kevin Garcia, Baptiste Houillon-Overnoy, Louis Lenko, Julien Malaquin, Benoît Mancion, Thoé Mansotte, Étienne Monny, Victor Pauget, Dylan Pierre, Jean-Baptiste Pottier, Audrey Prevost, Nicolas Ravry, Marvin Seigler, Yann Theveneau, Alex Thibeaut, Quentin Tirado, Akim Treilles, Benjamin Variscotte.

Transition énergétique

Un concours sur l'énergie



Mardi 6 juillet, la classe d'Arconcey a doublé la mise en remportant le prix coup de cœur du jury national à la Cité des Sciences à Paris. Au total, 66 classes issues de neuf départements ont participé au concours Les Écoloustics.

Le Siceco, territoire d'énergie Côte-d'Or, vient d'organiser un concours dédié à la transition énergétique à destination d'élèves de CM1, CM2 et Sixième. Ces derniers devaient réaliser un dossier présentant leur vision des énergies dans leur commune *«hier, aujourd'hui et demain»* en s'appuyant sur leurs connaissances des différents types de production et de consommation, mais aussi sur des recherches historiques et géographiques.

Jacques Jacquenet, président du Siceco, a réuni les lauréats le 29 juin à l'unité de méthanisation de Marsannay-le-Bois afin d'organiser la remise de prix.
La classe de CM1-CM2 d'Arconcey a décroché la première place avec un travail vidéo, la classe de CM1-CM2 de Labergement-lès-Seurre se hisse à la seconde place avec la création d'un livre interactif.
Ces deux réalisations sont à découvrir sur le site du Siceco (siceco.fr), rubriques *«actualités»* puis *«Les énergies de demain imaginées par les enfants d'aujourd'hui»*.



Siceco

Jacques Jacquenet (président du Siceco) et Christophe Monot (un des associés du Gaec MLGG) ont dévoilé les secrets de la fabrication du biométhane aux enfants.



Dégâts de gibier

Ça peut servir

La FDSEA donne de précieux conseils pour la déclaration définitive des dégâts de gibier.

Le temps des moissons est enfin arrivé, celui des estimations définitives de dégâts de gibier aussi. La FDSEA de Côte-d'Or rappelle ici plusieurs points clés à ne pas négliger.

Tout d'abord, pour être éligible à une indemnisation, les dégâts doivent représenter plus de 3% de la surface de la parcelle culturale, ou 230 euros pour les cultures et 100 euros pour les prairies. *«Si vous ne dépassez pas ces seuils, ne faites pas de déclaration définitive»*, prévient le syndicat.

Rigueur exigée

La qualité de l'estimation sur la déclaration définitive est importante : *«les frais d'estimation sont intégralement à la charge du réclamant lorsque les quantités déclarées détruites lors de la déclaration définitive sont plus de dix fois supérieures aux dommages réels (estimation définitive) et pour moitié lorsque cette surévaluation atteint 5 à 10 fois»*. La Fédération départementale des chasseurs dispose d'un délai de huit jours ouvrés à partir de la réception du dossier pour mandater un estimateur. *«Gardez bien une copie de votre déclaration et une trace de sa réception à la Fédération des chasseurs»*, conseille la FDSEA qui invite, de manière générale, à rester courtois avec l'estimateur: *«vous êtes en droit de demander à l'estimateur sa méthode de calcul, il doit pouvoir vous l'expliquer. En cas de désaccord, spécifiez dans la case observations, voire sur un papier libre contresigné par l'estimateur si la case ne suffit pas, toutes les observations et éléments factuels que vous voulez apporter sur les dégâts et l'estimation qui vient d'être faite. Si vous ne signez pas l'estimation définitive, votre dossier sera soumis à l'avis de la Commission départementale d'indemnisation qui aura besoin d'éléments factuels pour arbitrer votre désaccord»*.

AG



La formule suivante est utilisée pour l'indemnisation des pertes de paille : *«rendement paille en tonne = 7% du rendement grain en quintaux»*.

Pertes de paille

L'indemnisation des pertes de paille est possible pour les exploitations qui en justifient la récolte (soit pour leur usage propre, soit pour la vente). L'agriculteur doit indiquer *«Je demande l'indemnisation des pertes de paille»* dans la case *«observation»* de sa déclaration définitive. La surface endommagée est déterminée au moment de l'estimation : l'estimateur détermine une surface de perte en grain et une surface de perte en paille. L'estimateur n'a pas à définir de rendement en paille. Le rendement en paille est déterminé sur la base du rendement en grain, selon la formule *«rendement paille en tonne = 7 % du rendement grain en quintaux»*. Si l'estimateur décide tout de même d'estimer le rendement en paille, et que l'agriculteur n'est pas d'accord sur la quantité trouvée, ce désaccord doit être indiqué dans le cadre prévu à cet effet. Il faut alors demander que le rendement en paille soit défini sur la base du rendement en grain, comme le prévoit l'accord entre la Fédération des chasseurs et la profession agricole. Le prix est arrêté dans le barème d'indemnisation.

Syndicalisme

Propulsé à la FNPL

Samuel Bulot vient d'être élu vice-président de la Fédération nationale des producteurs de lait.



L'éleveur de Prâlon est également secrétaire général de la FDSEA depuis 2016. ©jmvignau/FNPL

Les agriculteurs de Côte-d'Or ont pris une bonne habitude depuis une paire d'années : celle de s'investir dans la défense de la profession, parfois même dans les plus hautes instances nationales.

Le dernier exemple en date concerne la filière laitière et plus précisément la FNPL. Samuel Bulot, éleveur de vaches Simmental et Montbéliardes à Prâlon près de Sombernon, y occupe l'un des postes de vice-président depuis le 30 juin.

L'homme de 47 ans représente également la région Bourgogne au sein de cette instance et affiche la ferme volonté de faire entendre la voix des producteurs de lait de sa région.

Avancer dans les EGA

Samuel Bulot travaillait déjà depuis deux ans dans le dossier *«agriculture biologique»* de la FNPL, sans toutefois faire partie du conseil d'administration. Cette première expérience l'a motivé à aller un plus loin dans son implication professionnelle: *«Je suis installé depuis 20 ans dans un secteur où rien n'est simple. C'est clair, avec nos zones intermédiaires, nous ne faisons pas partie des régions les plus privilégiées, alors la défense syndicale est d'autant plus importante»*. Samuel Bulot évoque les différents défis à relever sans plus attendre : *«nous devons tout faire pour maintenir la dynamique et la collecte actuelles et surtout, tout donner pour appliquer les États généraux de l'alimentation. La FNPL s'est investie dans ce dossier dès le départ. Cela a permis de sauver les meubles, quoi que l'on en dise. Les prix conventionnels ne sont pas encore à la hauteur espérée, c'est vrai, le travail est loin d'être terminé. Nous savions que l'application de cette loi allait prendre du temps, c'est le cas. Mais nous allons continuer le combat pour y arriver»*.

AG

Nathalie Mairet, déjà

L'éleveuse de Turcey représentait la région Bourgogne à la FNPL depuis 2006. Nathalie Mairet avait passé la main pour se consacrer davantage à la section lait de la FRSEA, qu'elle préside depuis 2018. L'éleveuse de Prim'holstein est également présidente de la commission lait de la FDSEA de Côte-d'Or.

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Avenir

Lire le paysage pour replanter des haies

Le 12 juin dernier était organisée une lecture de paysage à Surgy en vue de réimplanter des haies dans le paysage.



Armés d'une carte, les participants ont noté les endroits propices à l'implantation.



Une vingtaine de personnes a participé à la rencontre.

Le rendez-vous était donné le samedi 12 juin à toutes les personnes intéressées par le sujet de lire le paysage afin d'imaginer où pouvaient être implantées des haies. C'est ainsi que 20 personnes, habitant Surgy et les alentours, se sont retrouvées au Domaine de Surgy et ont arpenté les chemins sur les hauteurs du village en direction des roches de Basseville. En parcourant les sentiers, les promeneurs ont pu se rendre compte que la perception du paysage varie en fonction des sensibilités de chacun mais aussi en fonction du lieu où l'on se place. Jean-Louis Tissier, surgycois et géographe émérite, a raconté l'histoire de ce paysage façonné il y a des millions d'années par l'eau et ce qui est devenu la rivière Yonne. Puis l'Homme, par ses activités, a transformé le paysage. *«Le paysage est en mouvement»*, a expliqué Mathilde Meignan, habitante du village par intermittence, paysagiste diplômée de l'école nationale supérieure du paysage de Versaille, avant d'ajouter : *«nous sommes aujourd'hui responsables du paysage de demain»*.

Dessiner le paysage de demain

Au niveau d'un point de vue embrassant un large panorama, les participants ont été invités à projeter leurs envies sur une grande carte à partir de leurs observations du paysage. Il s'agissait d'identifier les endroits où l'on pouvait planter des haies, en tenant compte des caractéristiques du terrain (sous-sol calcaire), des besoins des arbres et ceux des usagers, en particulier les agriculteurs. L'occasion pour Romuald Bardot, technicien bocages et agroforesteries au CPIE Yonne & Nièvre (ex SRPM) de rappeler les atouts de la haie : *«les haies protègent du froid, du vent et de l'évaporation de l'eau du sol. Elles sont aussi un refuge pour la biodiversité dont l'agriculture a besoin, à condition d'offrir un abri, de la nourriture, un lieu de reproduction et de quoi boire chaque année. La taille annuelle ne permet pas de remplir ces rôles : j'accompagne les agriculteurs pour optimiser l'entretien de leurs haies, ressource en bois à exploiter de façon raisonnée»*. Ainsi, plusieurs linéaires de haies ont vu le jour sur la carte, pour relier les bosquets et les haies existantes. Des linéaires pourront aussi pousser naturellement grâce à la régénération spontanée, une méthode qui permet de laisser faire la nature, les essences qui se développeront étant adaptées au contexte local.

Des plantations à venir

Sur la base de la carte agrémentée par les participants, Romuald Bardot a accompagné le groupe dans la priorisation des projets. En recensant les atouts et les arguments pour convaincre les agriculteurs qui seraient concernés, 3 projets ont été retenus. Les estimations économiques sont sans appel : implantée sur 1 km le long d'une parcelle, une haie pourrait permettre de gagner 52 quintaux de blé chaque année (en déduisant les pertes engendrées par l'emprise de linéaire mais en ajoutant les gains obtenus sur la culture à proximité). L'agricultrice à l'origine de cette journée en est convaincue, *«des haies bien réfléchies peuvent devenir des alliées !»* Il s'agit désormais de rencontrer les propriétaires de parcelles riveraines aux chemins et de contacter les gestionnaires de route. Les plantations pourront être financées à 100% par le Plan de Relance. L'enjeu sera d'entretenir les arbustes durant leur croissance : arrosage, désherbage au pied… Des actions collectives en partenariat avec les habitants pourront être organisées tout au long de la vie de ces haies. Pour toutes informations sur le projet : Lison Delsalle, Animatrice agro-environnement, 06 78 99 35 01.

LISON DELSALLE

Une agricultrice au cœur de l'initiative

À l'origine du projet, une envie : voir pousser des haies au bord de ses parcelles, le long des chemins communaux et des routes départementales. Aussi, cette agricultrice de Surgy a souhaité dès le départ partager ses idées avec les acteurs concernés et les bénéficiaires du paysage : agriculteurs, habitants, randonneurs, chasseurs, élus locaux… En parallèle, Mathilde Meignan, habitante du village par intermittence, paysagiste diplômée de l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, a mené son projet personnel de fin d'études en 2020 sur le village de Surgy. Elle y a imaginé un circuit de randonnée où le promeneur pourrait découvrir le ruisseau d'Andryes et l'Yonne, eaux visibles, mais aussi parcourir le bassin d'alimentation du captage de Surgy, eaux invisibles mais indispensables à préserver. De la rencontre entre Mathilde Meignan et l'agricultrice, accompagnées par Lison Delsalle, animatrice sur le BAC de Surgy, est née cette volonté de faire participer les habitants et autres usagers aux choix pour façonner le paysage de demain. Un projet accompagné par les compétences du CPIE Yonne et Nièvre (ex SRPM).

Hippique

Le Sprinter Sacré Show : la vitrine des jeunes éleveurs

Le 16 juin dernier avait lieu le Sprinter Sacré Show à Decize. Au programme de l'événement était prévue une présentation de foals et de pouliches de 2 ans ; l'occasion de mettre de jeunes éleveurs sur le devant de la scène.

«120 chevaux étaient engagés et 100 se sont présentés» rappelle Fanny Cyprès, responsable communication, sponsors et partenaires au sein du Sprinter Sacré Show qui a eu lieu à Decize. *«C'est un événement annuel que nous avons à cœur de maintenir. Ce concours de Modèle & Allures avait été initié par nos parents au début des années 90. Depuis l'événement a pris de l'ampleur, au point de devenir l'un des rendez-vous incontournables de l'élevage de chevaux de course en Europe»*.

Une relève assurée

Le flambeau de l'organisation du Sprinter Sacré Show a été repris par la jeune génération d'éleveurs de l'Association des AQPS de la Nièvre qui s'investit bénévolement pour maintenir la tradition, tout en mettant la jeunesse en avant. Elle explique *«c'est d'ailleurs pour cette raison que le jury est formé de jeunes professionnels, épaulés par des personnes plus expérimentées»*. Pour elle, le Sprinter Sacré Show est une manière de « *rendre compte du potentiel et de la réussite remarquable des chevaux nivernais, et de mettre en valeur les jeunes étalons locaux comme ceux du haras de Cercy la Tour, dont la production a raflé dix «1er Prix » sur les douze sections de la journée»*. Elle ajoute : *«en plus, c'est une très belle vitrine pour les jeunes éleveurs. C'est une opportunité en or pour mettre leur travail en lumière dans un métier que l'on sait très dur et où il faut s'armer de patience avant d'obtenir les premiers résultats et se faire un nom»*.

Donner à voir les éleveurs

Parmi ces jeunes éleveurs, Florent Lanier, établi à Saint-Germain-Chassenay, en 2017 pour sa diversification équine : *«Le cheval a une grande place dans ma famille, et je voulais apporter ma pierre à l'édifice»*. Cette année, c'est la pouliche Latina Marina qu'il a présentée. Elle est repartie avec le premier prix de la catégorie Foals Femelles PS (Pure sang) et fut vendue le jour même. *«C'est l'occasion de rencontrer des éleveurs et acheteurs de tous bords, même si à cause de la crise sanitaire la clientèle anglo-saxonne fut moins présente»*. Cette proximité avec les acheteurs, et les autres éleveurs en général est d'ailleurs appréciée.

L'échange au cœur des pratiques

«Nous sommes souvent isolés quand on est exploitant» raconte Karine Perreau, éleveuse à Saint-Gratien-Savigny, depuis une dizaine d'années, avant d'ajouter : *«De ce fait, le Sprinter Sacré Show est incontournable pour échanger avec nos confrères, le public et les acheteurs»*. Si elle participe à deux ou trois événements de ce type, elle voudrait *«en voir davantage pour faire bouger les gens et attirer encore plus de public sur ces regroupements si particuliers»*. Fanny renchérit : *«pour être connu, comme éleveurs, il faut être vu un maximum»*.

La force nivernaise

Lors du Sprinter Sacré Show, Karine Perreau s'est distinguée en remportant avec un foal (Une histoire (mère) et Tunis (père)), le Championnat Suprême des Foals AQPS et le prix du Meilleur Foal mâle AQPS. Elle a aussi raflé le premier prix avec une pouliche de deux ans AQPS nommée Je Crois En Toi. *«L'élevage nivernais a des qualités indéniables, et le Sprinter Sacré show en est un parfait reflet»*. Une idée que rejoint Florent : *«La plupart des excellents sauteurs que l'on croise sur les champs de courses sont passés par ici»*. Pour expliquer ces aptitudes, Florent détaille : *«notre herbage et la génétique sont propices pour créer des chevaux dédiés aux courses d'obstacles et les professionnels viennent de loin pour les admirer et parfois les acheter, cela est très gratifiant»*. Fanny conclut : *«Au Sprinter Sacré Show, on juge les chevaux sur leur modèle et leur locomotion , pas sur leur valeur économique»*.

CHLOÉ MONGET

Moissons

Un démarrage compliqué et un avenir au diapason

Pour certains possédant de l'orge, les moissons ont commencé, à l'image de David Caziot, Jean-Charles Zwaenepoel et Valentin Rameau. Pour eux, les conditions de récolte sont difficiles et auront des conséquences pour l'avenir.



David explique que *«sur cette parcelle il y a au moins 5 à 6 tonnes de grains qui vont germer au sol... un manque à gagner énorme»*.



Sur cette parcelle, David fait habituellement 80 quintaux, mais, là il sera à 40.

«Le sol est trempé, du coup, les roues accrochent et la machine bourre...» explique David Caziot, lors de la moisson d'une de ses parcelles d'orge à Germigny-sur-Loire. Forcé de descendre toutes les 15 minutes de son engin pour enlever les éléments gênants la coupe, il ajoute : *«En plus, comme cela ne sèche pas, et que beaucoup de grains sont tombés, il y a énormément de repousses»*. Le constat est quasiment identique chez Valentin Rameau, salarié sur l'exploitation familiale sur la même commune : *«C'est tellement humide qu'on ne sait même pas si on va réussir à faire de la paille sèche»*.

Passage de grêle

Tous les deux touchés par l'épisode de grêle récent, certaines cultures ne seront même pas récoltées. *«J'ai au moins 10 hectares où tout a versé, il n'y a plus rien, il n'y a donc aucun intérêt à y aller. Je passerai le broyeur... et encore, je ne suis même pas sûr de me lancer là-dedans»* déplore Valentin dont près de 85 % des 80 ha de cultures sur lesquelles il travaille ont été touchés. Pour David, même son de cloche : *«Mes pois ont été hachés avec la grêle, ils sont donc complètement perdus»*.

La grande inconnue

La météo est donc l'invitée surprise des moissons qui, en ce moment n'est pas des plus agréables. *«On travaille deux heures par-ci, deux heures par-là, en fait dès qu'il y a un rayon de soleil, c'est complètement aléatoire»* évoque David. *«Je ne regarde même plus les prévisions car ça change toutes les 20 minutes. Il faut prendre les décisions au dernier moment et croiser les doigts pour que ça se maintienne le temps que la moissonneuse passe»* rajoute Valentin.

Déception

Pour David, *«c'est usant de voir qu'avant les pluies, on aurait pu avoir un excellent rendement avec une belle qualité, et qu'entre la grêle et les averses qui ne cessent pas, on perd des deux côtés. En tout, j'ai calculé une perte de 500 euros/ha»*. De son côté Jean-Charles Zwaenepoel, exploitant à Sourdes (Varrennes-lès-Narcy), et Valentin sont *«désespérés, car on a l'impression d'avoir travaillé pour ne gagner que peu voire rien»*, même s'ils reconnaissent que les prix des cours sont *«normaux»*. David, lui, précise : *«On est à 170 euros/ t. pour le blé. Ramené en Francs, c'est ce que mon grand-père touchait à son époque. Il ne faut pas que cela descende, car en dessous ce sera de la survie»*.

Rattraper les dégâts

L'avenir semble aussi compromis à cause de l'humidité des terrains : *«le passage de la moissonneuse tasse encore plus la terre. On la matraque, c'est triste de travailler comme ça, mais il faut ramasser le peu que l'on peut sauver. En plus, comme les graines ont repoussé directement, il faudra s'en débarrasser pour accueillir une nouvelle culture. Cela va demander encore plus de passages et donc plus de fioul»*. Jean-Charles rajoute : *« on compte aussi les désherbants pour venir à bout des repousses et on obtient une addition salée »*. Il poursuit : *«Et ce n'est pas fini ! Il faut également penser aux prix des matières premières pour 2022»*.

Le jeu du hasard

Préoccupé, Jean-Charles a fait des calculs : *«En somme, pour une exploitation de 300 ha environ, il faudra environ 34200 euros pour l'engrais de fond et l'azote, qui représente à elle seule 19 000 euros à débourser... Il va donc falloir faire des choix»*. David continue : *«quand on sème, on sait ce que l'on dépense pour le faire, mais on ne sait pas combien cela va nous rapporter. On fait un pari sur 10 mois où notre trésorerie est dans la nature. Et comme les conditions sont de plus en plus aléatoires, cela devient de plus en plus compliqué de prévoir quoi que ce soit»*. Jean-Charles conclu : *«On est régi pas des aléas climatiques mais aussi politiques et écologistes qui parfois sont illogiques sur certains projets ou produits. Mais là encore, on doit composer avec pour continuer, nous n'avons pas le choix, puisqu'il faut bien nourrir les gens»*.

CHLOÉ MONGET

Cuma Terr'eau

Tester des alternatives

Le 18 juin dernier se déroulait une démonstration de compostage et toastage de protéagineux organisée par la Cuma Terr'eau avec l'intervention de Thierry Crespo, conseiller d'élevage laitier bovin chez Alysé Expert reproduction et alimentation.

La Cuma Terr'eau offrait la possibilité de venir voir en action une station de toastage et de compostage à Pourcelanges. Le but de l'opération : montrer que des techniques différentes existent, même si l'utilisation doit être adaptée à chaque exploitation.

Chercher des pistes

Pour Yves Hennebert, qui accueillait la rencontre sur sa parcelle : *«cette démonstration est indispensable pour montrer qu'il existe des outils divers et innovants. Et, mine de rien ces techniques permettent d'avoir des dépenses plus maîtrisées et pour le toastage un stockage des protéagineux plus long. En ce qui concerne le compostage, cela permet la destruction des mauvaises herbes en chauffant, et de certaines maladies. De plus, lors de l'épandage cela ne sent plus rien ce qui permet de ne pas trop déranger ses voisins. Enfin, c'est un engrais de fond très bien. Dans les deux cas, ce sont des pistes à étudier et à tester»*. Si les deux pratiques ont attiré l'attention, c'est le toastage qui fut le plus prisé.

Compréhension

Afin de comprendre l'impact que peut avoir ce type de traitement sur les récoltes, Thierry Crespo, conseiller d'élevage laitier bovin chez Alysé Expert reproduction et alimentation, était là pour en parler. *«Les essais que nous avons menés sont très hétérogènes. Donc, il faut une analyse précise pour connaître la valeur précise de sa graine. Cela étant, on note que la dégradabilité est réduite de moitié avec ce système de toastage offrant ainsi une meilleure conservation. Par exemple, on peut garder son soja toasté 4 mois contre quelques semaines sans toastage»*. Pour lui, cet avantage permet déjà de *«fluidifier la charge de travail»* et aussi de *«ne pas être tributaire des cours des marchés, puisque l'on peut attendre avant d'acheter»*. Il poursuit en rappelant qu'avec l'utilisation d'une graine toastée, il est *«primordial de bien faire attention à l'apport d'azote soluble pour ne pas créer de carences et dans certains cas, il est nécessaire de compléter l'alimentation par d'autres éléments»*. Il conclut : *«Avec le toastage, il faut avoir une réflexion globale sur son exploitation afin de savoir ce que l'on veut faire exactement et porter une attention particulière à son assolement»*. En somme le cas par cas est de mise pour cette pratique.

Une Nièvre active

L'après-midi de démonstration a attiré des Nivernais, mais pas seulement. Trois visiteurs avaient fait le déplacement de Saône-et-Loire pour l'occasion. *«Il n'y a pas de présentation de ce type par chez nous»* explique Frédéric Paquaux, venu avec ses voisins Denis Lacagne et Mathieu Dujardin. Pour Denis, cela était un bon moyen de *«visualiser exactement comment le toastage fonctionne vraiment»* et Mathieu souligne que cet outil pourrait être un atout pour accéder à *«une véritable autonomie»*.



Sur le sujet du toastage, il est possible de consulter : http://proteathermic.fr/index.php/blog pour avoir des valeurs alimentaires (pour le soja, le pois, la féverole et le lupin) à titre indicatif mais des analyses individuelles sont nécessaires.

CHLOÉ MONGET



Visite

Les essais bio en blé tendre d'hiver

Le 23 juin dernier, Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisaient une rencontre sur l'exploitation d'Aurélien Cornette. Il était question de mettre en lumière diverses variétés de blé tendre d'hiver et aussi les résultats avec divers apports testés.

Au total, 9 modalités ont été présentées lors de la visite des essais menés par Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de la Nièvre sur l'exploitation d'Aurélien Cornette à Saint-Malo-en-Donziois en partenariat avec BioAgri (négoce en céréales bio). Mais, un sujet s'est vite démarqué des conversations : l'engrais perlé.

Législation peu claire

«Je suis venu pour avoir des informations sur l'engrais perlé. Je voulais voir ce que cela pouvait avoir comme avantages. Mais, je me pose encore des questions sur la réglementation, qui n'est pas des plus claires» explique Sébastien Perry, polyculteur-éleveur et diversifié en plantes médicinales à Saint Loup. Adrien Lurier, conseiller Grandes Cultures à Bio Bourgogne, rebondit : *«Pour le moment on peut l'utiliser, mais à voir jusqu'à quand»*. La raison de tout cela est selon lui, *«la provenance du produit»*. En effet, produit en Chine, la question de l'empreinte carbone se pose pour une exploitation en bio. L'autre problème évoqué par Adrien est la composition : *«il n'est pas toujours considéré comme organique, même si au départ il est issu du végétal (canne à sucre pour l'Azopril et maïs pour l'Orgamax). De plus, ce produit ne fait pas «vivre» le sol, donc est beaucoup moins intéressant agronomiquement parlant que les autres produits utilisés»*.

Réaction vive

Néanmoins, Adrien poursuit en énonçant les avantages observés sur les essais avec l'utilisation des engrais perlés. *«Il y a une réponse rapide des plantes au produit, avec une réaction en 10 jours environ. On constate aussi une efficience à plus de 90 %»*. Toutefois, il reste prudent sur le rendement, de même que Judith Nagopae, conseillère Grandes Cultures auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *«Il faut attendre la récolte pour voir si les protéines sont plus élevées sur cette modalité avec engrais perlé et si le rendement est là au final»*. Enfin, Adrien rappelle *«qu'il faut compter 250 € / ha d'engrais ici»* ; un point non négligeable dont la viabilité économique ne pourra être envisagée qu'une fois les analyses sur le rendement effectuées.

CHLOÉ MONGET

Les différentes modalités

Voici la liste des modalités effectuées sur la parcelle et présentées lors de la rencontre :
Modalité 1 : Témoin non fertilisé – 333 épis/m2 – blé de 86 cm de haut – Adventices présentes : Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Véronique.
Modalité 2 : Bouchon engrais à épis 1 cm (600 kg/ha ; 60 unités) – 373 épis/m2 – 87 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Mouron.
Modalité 3 : Guano à épis 1 cm (1,8T ; 60 unités) – 332 épis/m2 – 93 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Véronique, Liseron, Mouron.
Modalité 4 : Engrais perlé à épis 1 cm (100 kg/ha ; 13 unités) - 413 épis/m2 - 85 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras.
Modalité 5 : Engrais perlé à épis 1 cm (460 kg /ha ; 60 unités) - 335 épis/ m2 – 93 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Liseron, Mouron.
Modalité 6 : Engrais perlé à DFP – DFE (300 kg/ha ; 40 unités) - 352 épis/m2 – 86 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras.
Modalité 7 : Engrais perlé au semis et à épis 1 cm (460 kg/ha ; 60 unités) – 353 épis/m2 – 95 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Sarrasin, Liseron.
Modalité 8 : Engrais perlé à épis 1 cm et DFP – DFE (460 kg/ha ; 60 unités)– 367 épis – 94 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Véronique, Liseron, Mouron.
Modalité 9 : Engrais perlé au semis et DFE-DFP (460 kg/ha ; 60 unités)– 385 épis/m2 – 86 cm - Folle avoine, Gaillet, Vulpin, Ray-Gras, Véronique, Mouron.
Pour ces diverses modalités, Judith Nagopae précise que *«pour la modalité 4 nous avons utilisé 13 unités car nous avons fait un seul passage. En ce qui concerne les 40 unités de la modalité 6, nous voulions un point de comparaison avec un système conventionnel recherchant à augmenter le taux de protéines»*.

Sapat au Legta Morvan

Sapat : une filière aux nombreux débouchés

Le Legta du Morvan à Château-Chinon propose une classe de Bac Pro Sapat (Services aux personnes et aux territoires) dont la liste d'inscription complémentaire est toujours ouverte.

«Nous avons une classe de 10 élèves en Sapat mais la capacité est de 16 environ» explique Michèle Leblanc-Albarel, proviseure du Legta du Morvan à Château-Chinon, avant d'ajouter : *«C'est une filière à laquelle on ne pense pas et qui pourtant est ancrée dans le territoire et a de nombreux débouchés professionnels»*. Si elle déplore la méconnaissance de cette filière, elle laisse ouverte les inscriptions complémentaires sans problème : *«Il faut rester disponible pour les élèves, même ceux qui ne sont pas encore là»*.



Au centre, Emma Gerbeault, ancienne élève de la filière SAPAT entame aujourd'hui sa 3e année de Licence comme éducatrice des jeunes enfants ; le tout en contrat d'apprentissage. Elle est entourée d'Eddy Montagne et de Michèle Leblanc-Albarel.

Un engagement pour leur vie

«Les professeurs m'ont redonné confiance en moi» évoque Emma Gerbeault, ancienne élève de la classe Sapat du Legta du Morvan. Son professeur de l'époque, et enseignant toujours là, Eddy Montagne, rebondit : *«nous l'avons vu s'ouvrir, changer et s'investir. Nous sommes ravis qu'elle ait ciblé sa voie et qu'elle se soit trouvée personnellement parlant»*. Au-delà d'un simple cursus scolaire, la filière Sapat fut un point d'ancrage pour Emma : *«Vous pouvez appeler le corps enseignant et l'administration quand vous voulez, ils sont toujours là pour vous, c'est rassurant et agréable de voir que peu importe votre parcours ils vous accompagnent dans vos projets»*. Michèle Leblanc-Albarel poursuit : *«nous sommes là pour leur donner toutes les chances de réussite et leurs résultats scolaires antérieurs ne sont finalement pas toujours représentatifs de ce qu'ils sont. Ce qui nous intéresse vraiment ce sont leurs personnalités et leurs idées»*. Eddy continue : *«Comme l'effectif dans les classes n'est pas très important, nous avons le temps de nous préoccuper de chacun, il y a une proximité qui se créée et cela est fantastique pédagogiquement»*.

L'avantage du terrain

«Nous écrivons des scénarios, car nous voulons mettre les élèves dans toutes les situations qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain. De ce fait, une fois leur diplôme en poche, ils sont à l'aise dans leur métier et opérationnels le plus rapidement possible» relate Eddy. Cette visée est d'ailleurs fortement appréciée des anciens élèves comme Emma: *«j'appréhendais les stages que nous devions faire, mais finalement l'enseignement théorique est tellement proche de ce que l'on peut aborder dans la vie active, que le stress se dissipe rapidement»*.

L'avenir

Pour elle, cette filière, bien que peu pourvue actuellement, est une voie d'avenir *«de nombreux métiers découlent de ce cursus comme aides soignantes, aides à domicile ou encore animateur du territoire»*. Madame la proviseure développe: *«Les élèves peuvent également poursuivre leurs études en BTS DATR par exemple, qui est axé sur l'animation du territoire»*. Eddy complète : *«Cette filière offre la possibilité d'intégrer une multitude de structures et de traiter avec un public de tout âge»*. Dans une volonté de toujours s'améliorer, un grand projet est en cours : *«Nous allons faire des travaux afin que la filière Sapat ait son propre pôle dédié, avec une cuisine ou encore une salle de soin. Nous voulons que les élèves est vraiment leur espace et qu'ils s'approprient le matériel»* termine la proviseure. Ces travaux devraient se terminer pour la rentrée 2022 si tout se déroule comme prévu.

CHLOE MONGET

En bref

Relance Ponge Père et Fils, lauréat du plan France Relance

Dans le cadre de France Relance et l'accompagnement dont bénéficie l'entreprise Ponge Pères et fils, la société a pu investir dans l'acquisition d'une découpe Laser Tube 3D grande capacité - première du genre dans la Nièvre et les départements voisins. Une présentation de l'appareil, le mercredi 7 juillet, a réuni : Christophe Hurault, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy, Marc Auloge, directeur régional de Bpifrance Bourgogne-Franche-Comté, banque publique d'investissement, Sébastien Ponge, gérant de Ponge Père et Fils, et Christian Tourteauchaux, maire de Guipy. Pour Sébastien Ponge : *«Il s'agit d'investissements ambitieux concernant principalement l'acquisition d'une découpe Laser Tube 3D ayant des capacités de profils et de coupes très importantes. Doter notre entreprise de ce type d'équipement, a pour objectif premier d'accroître nos moyens de production, d'accélérer le développement et l'innovation grâce à des logiciels et des moyens techniques repoussant les limites du travail du tube. En effet, cette nouvelle technologie au sein de notre société est primordiale pour la facilité de travail de nos collaborateurs et l'accroissement du développement de nos produits. Cette acquisition est accompagnée d'un recrutement et d'une montée en compétence de nos collaborateurs attachés au projet. De plus, en raison de l'absence de ce type de machinisme sur le territoire, une activité de sous-traitance se développera auprès d'industriels régionaux. Le plan France Relance intègre également l'acquisition d'une solution de gestion de production informatisée (ERP) facilitant la gestion des flux et l'organisation du processus industriel»*.
Au total, 25 projets ont été subventionnés à auteur de 10,2 M d'euros. Pour rappel, la date limite d'appel à candidature pour l'appel à projet *«Industrie du futur»* est reportée au 7 septembre à 12 h. Ce volet concerne : *«les investissements et accompagnement visant à accélérer la diversification, la modernisation et la transformation écologique des filières aéronautique et automobile, et à soutenir l'investissement dans cinq secteurs critiques : santé, agroalimentaire, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, matières premières...) et applications industrielles de la 5G»*. Les modalités de candidature et le cahier des charges sont disponibles sur : https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Plan-de-relance-pour- l-industrie-50441

Économie

La convention de coopération entre l'Yonne et Paris signée

Le jeudi 24 juin, Anne Hidalgo, maire de Paris, était à Joigny pour signer la convention de coopération entre Paris et les PETR (pôles d'équilibre territorial et rural) du Grand Auxerrois et du Nord de l'Yonne. Un projet, à l'initiative de Nicolas Soret, maire de Joigny, où l'objectif est, entre autres, d'alimenter les cantines de plusieurs arrondissements de Paris.



Anthony Prosper

Anne Hidalgo était à Joigny, le 24 juin, pour signer la convention entre l'Yonne et Paris.

C'est désormais officiel. Alors qu'un accord de principe avait été donné il y a un peu plus d'un an, le projet de convention de coopération entre l'Yonne et Paris est aujourd'hui acté.

Le jeudi 24 juin, la maire de Paris, Anne Hidalgo, était à Joigny pour signer cette convention entre la Ville de Paris et les PETR du Grand Auxerrois et du Nord de l'Yonne. *«C'est une convention de réciprocité»*, assure Nicolas Soret, maire de Joigny, à l'origine du projet. *«L'Yonne est utile à Paris et Paris est utile à l'Yonne. Nous le sommes déjà (utiles) depuis plus d'un siècle puisque nous fournissons l'eau aux parisiens. Quatre parisiens sur dix boivent de l'eau prélevée dans le Nord de l'Yonne»*.

Un fait qui avait conduit à une expérimentation avec des producteurs de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe, lancée en 2018.

«Des agriculteurs se sont installés en bio pour produire des lentilles qui alimentent, par voie de convention, les cantines du 11e arrondissement de Paris. Aujourd'hui, on est passé de un à douze arrondissements de Paris dans lesquels on sert, dans les cantines scolaires, des lentilles bio produites dans l'Yonne».

L'idée de cette convention est donc d'étendre cette expérimentation, *«pas seulement sur du bio mais aussi sur du HVE et du conventionnel, pour éviter que Paris aille acheter dans le monde entier ce qui se produit à ses portes. Et ce, pour le plus grand bénéfice de nos producteurs locaux qui vont se voir proposer des volumes et des prix garantis»*, affirme Nicolas Soret.

L'agriculture icaunaise prête à investir

Pour que cette convention soit la plus bénéfique possible, il est important, selon Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, *«que Paris nous fasse un état des lieux des aliments dont les parisiens ont besoin, en quelle quantité et à quelle régularité, pour que l'on ait un calendrier. Les filières et les agriculteurs sont prêts à investir pour mener à bien ce projet mais ils ont besoin d'avoir un regard économique sur plusieurs années pour pouvoir le faire»*.
La question du prix est importante dans cette convention. *«Le but est d'alimenter en ayant une économie où les agriculteurs voient un réel effet bénéfique pour eux»*, continue Arnaud Delestre, qui n'oublie pas l'alimentation des locaux. *«Si on arrive à construire des outils pour alimenter, en quantité assez importante, les cantines de quelques arrondissements parisiens, on aura ces mêmes outils pour alimenter les cantines de l'Yonne. Il faut que cela soit dimensionné pour les deux. Je crois à cet effet levier qui va accélérer en même temps la consommation locale dans nos cantines»*.

Les éco-matériaux et le tourisme concernés

Cette convention prend également en compte un volet sur les éco-matériaux de construction (paille, chanvre) dont Paris à besoin pour rénover 70 000 logements chaque année (chiffre provenant de son PLU). *«Dans l'Yonne, on a du savoir-faire pour les fournir là-dessus»*, reprend Nicolas Soret. *«En réciprocité, dans l'Yonne, nous avons commencé à travailler sur le tourisme. Anne Hidalgo et la mairie de Paris s'engagent à nous ouvrir gracieusement l'ensemble des outils de communication de la ville de Paris, qui sont extrêmement puissants et habituellement très coûteux, pour vanter l'Yonne, comme destination d'éco-tourisme, de séjours courts, de destination fraîcheur, de tourisme vert»*. Et après une année très compliquée à cause de la crise sanitaire, les établissements attirants des touristes ne seront pas contre.

Désormais, les différents groupes de travail vont pouvoir se réunir pour avancer sur ces différents aspects. *«La concrétisation de ce projet devrait devenir effective d'ici la fin de l'année»*, conclut Nicolas Soret.

CHRISTOPHER LEVÉ

Moissons

Une récolte prometteuse

Après plusieurs années compliquées, les moissons s'annoncent bonnes en 2021. De quoi redonner le moral aux agriculteurs qui commençaient sérieusement à craindre le pire pour la pérennité de leurs exploitations.

Cela fait maintenant près de quinze jours que les agriculteurs icaunais moissonnent. C'est le cas de Walter Huré, agriculteur à Méré. *«Nous avons commencé les orges d'hiver le vendredi 2 juillet»*, indique le co-gérant de l'Earl Chair de loup, avec Gilles Robillard. *«Nous sommes dans la zone plateau de Bourgogne, Champagne humide, donc des terres à potentiel moyen, où les perspectives de rendement sont cette année de 70 à 75 q/ha. Soit une année relativement bonne»*.

Si les calibrages semblent être bons, les protéines sont elles, pour le moment, un peu justes. *«Le pois spécifique est, lui, assez bas mais cela est dû aux précipitations. À chaque fois qu'il y a un peu de pluie, le grain gonfle avant de se rétracter, mais pas de la même façon. Alors le poids spécifique diminue un peu car le grain prend plus de place pour le même tonnage»*.

Walter Huré, comme tous les agriculteurs, espère avoir enfin une récolte fructueuse. *«Les prix sont encore corrects pour le moment donc cela fera du bien aux trésoreries des exploitations. Avec, en plus, des bons des rendements, normalement nous devrions être sur une bonne année»*.

La pluie perturbe l'organisation

Et après les orges ? C'est au tour des colzas. *«Les notre ne sont pas merveilleux mais sont arrivés à maturité»*, continue Walter Huré. Ce qui n'est pas toujours le cas, dans un département où il est de plus en plus compliqué d'en produire. *«Puis, s'il fait beau, cela va s'enchaîner assez vite sur les blés. Là, nous espérons que le climat s'apaise un peu pour que nous puissions moissonner dans de bonnes conditions. Car à chaque orage ou chaque averse, la qualité de la récolte se dégrade»*.

Aussi, il est difficile pour les agriculteurs de s'organiser. Avec la pluie, le temps dans les champs est compté, il faut presque pouvoir être prêt à sauter dans sa moissonneuse-batteuse à chaque éclaircie.

La récole se poursuivra ensuite par les féveroles, fin juillet. Suivis des pois chiches, début août, même s'ils *«ne sont pas beaux cette année»*, constate Walter Huré. Avant de terminer par le tournesol et le sorgho, bien plus tard, en octobre.



Walter Huré et Gilles Robillard (ici en train de moissonner), récoltent leurs céréales depuis le vendredi 2 juillet. Une moisson qui s'annonce plutôt bonne dans le département.

Le double de l'année dernière

L'an dernier, les agriculteurs étaient sur des demi rendements, notamment sur les orges d'hiver, à cause du gel, du sec et de la chaleur. *«Cette année, nous allons faire le double de ce que nous avions fait lors des dernières moissons. Mais l'année dernière était une année exceptionnelle dans le mauvais sens du terme»*, confie Walter Huré. *«Seuls les blés s'en étaient à peu près sortis. Cette année, ils ont aussi un beau potentiel. À confirmer selon les secteurs, en fonction des orages qu'il y a eu»*.

Pour lui et Gilles Robillard, leur moyenne sur les cinq-six dernières années s'élève, en blé comme en orge d'hiver, à 65-66 q/ha. *«Une bonne année pour nous c'est de faire plus de 70 q/ha. Cette année, nous devrions nous en approcher»*, conclut Walter Huré.

CHRISTOPHER LEVÉ

Billet d'humeur Les pensées de Jean-Pierre Bouron



De tout temps, les paysans, ainsi que les métiers qui s'y rapportent, furent les parents pauvres de notre société. Taillables et corvéables à merci, la grande partie du fruit de leur travail revenait aux seigneurs et au clergé alors qu'il ne leur restait qu'une portion congrue leur permettant de ne pas mourir de faim. Afin de les asservir un peu plus, ils n'avaient pas accès à l'école, ce qui ne les empêchait pas, grâce à la proximité de la nature, d'acquérir le sens de l'observation, ainsi que l'instinct de survie en période de disette. Montesquieu avait dit avec justesse : *«le paysan n'est pas assez instruit pour raisonner de travers»*. Nous n'irons pas jusqu'à dire que nos élites, nos têtes pensantes et nos dirigeants actuels sont trop savants pour raisonner juste. La fin du XIX^{e} siècle et le début du XXe laissaient envisager la sortie des pratiques moyenâgeuses grâce à l'évolution des méthodes culturales, de l'utilisation des engrais, de nouvelles techniques d'élevage. Cet élan fût vite stoppé par le départ au front des actifs dont beaucoup ne revinrent pas, en témoignent les longues listes figurant sur nos monuments aux morts, sans compter les blessés et handicapés à vie.

N'oublions pas de rendre un hommage particulier aux épouses et aux aînés restés à la ferme qui, au prix d'un courage extraordinaire, réussirent à faire tourner les exploitations pendant ces tristes périodes. L'embellie de l'entre-deux guerres fût de courte durée. Le monde agricole prit enfin conscience que pour faire aboutir ses revendications, il fallait s'unir, d'où l'émergence de syndicats représentatifs.

Dès la fin de la seconde guerre mondiale, les populations très éprouvées par la pénurie alimentaire reprirent espoir. Les paysans furent encouragés à produire plus, aidés en cela par la plan Marshall.Ce fût le début des *«Trente Glorieuses»*. La mécanisation, la fertilisation des sols, l'avancée de la recherche génétique, l'emploi de produits phytosanitaires, aidés par la faculté d'adaptation des cultivateurs, ainsi que leur ténacité au travail, ont porté rapidement leurs fruits. À tel point que, dès la mise en place de la Pac, l'Europe dut faire face à une production excédentaire et à la gestion des stocks. Cette période restera dans nos mémoires comme celle où tout évoluait très vite: nous vendions nos produits sans avoir besoin de toucher les aides, la chance souriait à celles et ceux qui avaient le goût d'entreprendre et de se former, tout en restant solidaires et plus unis syndicalement. Nos coopératives et négociants étaient à taille humaine, alors qu'ils sont devenus des mastodontes bien éloignés du paysan de base. Bien entendu, il est inutile d'être nostalgique du passé, tournons-nous vers l'avenir. Bien sûr, nous sommes beaucoup plus dépendants d'une Europe souvent décriée pour son inertie, sa paperasserie et ses réglementations, mais, si la PAC n'existait pas, quel poids aurions-nous face à la mondialisation ?

Être agriculteur aujourd'hui suscite bien des interrogations quant à l'évolution du métier avec des revenus disparates selon les régions, des productions et des handicaps naturels avec la prise en compte des changements climatiques, les nouvelles pratiques alimentaires, la pression de groupes constitués de doux rêveurs et d'utopistes, pseudo défenseurs de la nature, qui rêvent de transformer une partie de nos territoires en parc de loisirs sans se soucier de la faim dans le monde. Quel sera le visage du métier dans les décennies à venir ? À nous, en particulier les plus jeunes générations, de se pencher sur l'avenir de l'agriculture et à eux de définir nos attentes sur nos pratiques en prenant en compte l'évolution du monde qui nous entoure afin d'éviter de se voir imposer par des donneurs de leçons, complètement déconnectés du monde rural, leurs visions et leurs aspirations bien souvent irréalisables.

À nous de promouvoir et d'expliquer notre métier auprès d'une population qui ignore ce à quoi nous sommes confrontés : revenus insuffisants, risques climatiques, isolement et bien souvent manque de considération. N'oublions pas que ce sont les agriculteurs qui contribuent à l'entretien des paysages, ainsi qu'au maintien d'activités dans nos villages, toute l'année. Nous sommes bien conscients de la nécessité d'avoir une surface suffisante pour accéder à un revenu décent mais, ne vaut-il pas mieux installer un jeune sur l'exploitation voisine qui se libère plutôt que de le concurrencer en tentant de s'agrandir à tout prix ? Faut-il sacrifier sa vie familiale, sociale et parfois sa santé sans réserver une partie de son temps au service de sa famille et des autres et se retrouver le dernier paysan d'un village désert ? À chacun de trouver le juste équilibre entre un métier de passion et le sens de la vie.

Concluons sur du positif en mettant l'accent sur quelques bonnes nouvelles : l'accession à la présidence des Etats-Unis par Joe Biden laisse augurer des relations apaisées avec l'Europe. Son ralliement aux accords de Paris sur le climat est la preuve d'un retour à la raison. Le projet de loi sur le patrimoine sensoriel, porté par un député courageux de Lozère et voté à l'unanimité, peut être considéré comme un retour au bon sens. Les coqs peuvent chanter à tue-tête sans craindre une décision de justice qui les condamnerait à passer à la casserole. Faute de solution, nos ruminants continueront d'émettre du méthane sans craindre que le ciel nous tombe sur la tête.

Dans l'attente de jours meilleurs, gardons le moral, soyons attentifs à notre entourage, soyons fiers d'être paysans et faisons-le savoir.

JEAN-PIERRE BOURON, VICE-PRÉSIDENT DE LA SDAE DE L'YONNE

Agenda

22/07 Rencontre alternative aux produits phytos

Le jeudi 22 juillet, une rencontre alternative aux produits phytos a lieu à Beines, de 9 h 30 à 12 h 30, organisée par le groupe Dephy viticulture Yonne de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À cette occasion, deux ateliers seront présentés : l'un sur la biodiversité dans sa parcelle, l'autre sur les outils et les systèmes innovants. Pour plus d'informations, contacter Fanny Domin, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 72 95 60 36.

27/07 Rencontre alternative aux produits phytos

Le mardi 27 juillet, une rencontre alternative aux produits phytos a lieu à Saint-Bris-le-Vineux, de 9 h 30 à 12 h 30, organisée par le groupe Dephy viticulture Yonne de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À cette occasion, deux ateliers seront présentés : l'un sur les alternatives au désherbage chimique et les outils mécaniques, l'autre sur la stratégie et l'utilisation des outils de réduction de produits phytos. Pour plus d'informations, contacter Fanny Domin, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 72 95 60 36.

19/08 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 19 août, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


Éducation

Les résultats des cursus agricoles

Les résultats des Bac, BTS, BEP et CAP sont tombés pour les élèves français et ceux des filières agricoles ne font pas exceptions à la règle. Et comme chaque année, il y a de nombreux heureux, ainsi que quelques déçus.



Les élèves du lycée La Brosse, comme tous les élèves du département, ont enfin pu connaître les résultats des examens passés.

Chaque fin d'année scolaire est rythmée par les résultats des Bac, BTS, BEP et CAP. Entre rires et pleurs, les mêmes scènes reviennent d'une année à l'autre. Et comme partout, la filière agricole a aussi dévoilé ses diplômés. Voici la liste des admis, par ordre alphabétique, cursus par cursus.

Bac pro conduite des productions horticoles :
Adriana Cruz, Alexis Deschamps, Lino Fario, Cathy Sceutenaire.

Bac pro aménagements paysagers :
Cyril Alves Dos Santos, Aymeric Batard (bien), Alicia Boucheron, Mattéo Carré, Jérémy Charpentier, Alexandre Cruz (assez bien), Lucas Da Rovare (assez bien), Jarod Deslions (assez bien), Owen Dykstra (assez bien), Kévin Frisquet (bien), Christophe Lapert, Léo Lehup (bien), Quentin Lombard (assez bien), Terry Martinat, Priscillia Mees (assez bien), Evan Ortiz, Mickaël Pitot (assez bien), Gaëtan Portemont (assez bien), Baptiste Remondin.

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise agricole :
Jeanne Bachelin, Noémie Beauvallet, Cairanne Breton Guilloton (assez bien), Kévin Chabin (assez bien), Romain Chapuis (bien), Maxence Cotelle, Antoine Rémi (assez bien), Lucie Crette (assez bien), Juliette Dupire-Verly, Théo Duret, Marius Faatomo, Lilian Gabriel (assez bien), Antonin Gaillot (assez bien), Quentin Gautier, Maxime Guillot, Adrien Guilmont (assez bien), Kelvin Hubert, Antoine Jarreau (assez bien), Amaury Landy, Océane Leclere, Tom Lehup (assez bien), Antoine Magny, Pauline Massé (bien), Armand Mathey (assez bien), Emilien Moussot (assez bien), Carine Perez, Elouan Poupier, Théo Raby (bien), Guillaume Relut (assez bien), Mélanie Robert, Lucas Rousseau (assez bien), Lilian Sedard, Théo Trahot (assez bien), Damien Turpin (assez bien), Mickaël Vincent.

Bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique :
Meï-Lee Lopes Amaral (assez bien), Elodie Malin (assez bien), Margaux Ngoma, Manon Poullin (assez bien)

BTS agricole option agronomie - productions végétales :
Nowlann Christiaens, Léna Gaillot (assez bien), Victor Morize (assez bien), Jérémy Morizot (assez bien), Clément Rebiffé (très bien, Dylan Roy (assez bien), Laura Schoeffer (assez bien), Cédric Thariot (assez bien), Jules Venot (assez bien), Sophie Waunie (assez bien),

BTS agricole option aménagements paysagers :
Léo Minard (assez bien), Anaïs Sechaud (bien).

BTS agricole option analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole :
Noémie Coppin (assez bien), Nathan Dondaine, Corinne Ferrary, Baptiste Georges (assez bien), Dorian Luche, Alexis Minne, Jean-Charles Pescher (assez bien), Aurélien Sabanosse (assez bien).

BTS agricole option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques :
Anne-Lise Blondeau (bien), Charles Bonnard (bien), Cécile Borg (assez bien), Stecy Bouillard (assez bien), Marie Charpenay (assez bien), Enora Clastres (assez bien), Tiffany Cogerino (bien), Julianna Connault (assez bien, Enora Gaudefrin, Jeanne Gomes Martins (bien), Amélie Gueuble, Margaux Leblanc (bien), Adrien Lefevre, Noémie Lepelletier (bien), Pauline Loiseau, Antony Manzini, Jérémy Manzini (assez bien), Karen Maquaire, Léa Meuley (assez bien), Maëliss Michel, Elodie Vandevoorde (assez bien).

BEP agricole spécialité cavalier soigneur :
Océane Bourassin, Loredana Grillot, Cybélia Juge-Boulogne, Manon Paris, Philomène Ponce.

BEP agricole spécialité travaux agricoles et conduite d'engin :
Maxime Amand, Sara-Luna Aubertin, Pauline Baudron, Corentin Bonnard, Geoffrey Camus, Rémy Casol, David Cheminant, Rémy Chollet, Florian Clement, Marius Dizien, Alan Duplessy, Antoire Frechot, Mathias Jacotte, Lorette Jouan, Fabien Legros, Bastien Lioret, Léo Loginoff, Kylian Maes, Mattéo Manzini, Vincent Metaut, Gatien Minost, Quentin Mony, Aloïs Pereira Silva, Stanislas Portier, Tanguy Reymond, Mathis Thuiland, Jaïm Torrao, Jérôme Trohel, Jean-Christophe Wetta.

BEP agricole spécialité travaux en exploitation de polyculture élevage :
Maxime Guillot, Nolan Milard, Mélina Paen.

BEP agricole spécialité travaux horticoles :
Anthonin Asselin, Pierre-Louis Barréalcide, Evan Blottin, Yanis Dazin.

BEP agricole spécialité travaux paysagers :
Théo Bouche, Valentin Boullé, Kléo Dagbert, Sébastien Devaux, Antonin Duclos, Lukas Dumotier, Alexis Guilpain, Valentin Lemettre, Théo Merlin, Antonin Mitou-Lauden, Mickaël Mohr, Lilian Moreau, Vincent Mouillerat, Mathias Sainsard, Yanis Schmitt, Jérémy Veron.

CAP agricole spécialité jardinier paysagiste :
Luka Body, Abdellatif Bouazzaoui, Errwuann Meunier, Gabin Trinquier (assez bien), Steven Vovard (assez bien).

CAP agricole spécialité métiers de l'agriculture :
Obrayan Chaudy, Alexis Cottel, Lizie Lecoeuvre (bien), Guenole Salvaneix (bien).

CHRISTOPHER LEVÉ

Témoignages

La HVE, ils en disent quoi ?

Vincent Coltier et Pierre-Olivier Guyard ont reçu, mi-juin, leur certification Haute valeur environnementale (HVE) chez Dijon Céréales. Ces agriculteurs de Côte-d'Or et de l'Yonne expliquent les raisons de leur implication et ce qu'ils en attendent.



Pour Vincent Coltier, à Salives, en Côte-d'Or, la certification HVE confère de la cohérence aux pratiques culturales, ce qui permet aussi d'expliquer plus facilement ce que l'on fait.



Associé avec son frère, Arnaud, au sein du Gaec des Teillats, à Magny, dans l'Yonne, Pierre-Olivier Guyard voit dans la certification le moyen de passer en revue ses pratiques et de pouvoir les revendiquer, à contre-courant d'un discours trop souvent culpabilisant sur l'agriculture conventionnelle.



Dans la boucherie-charcuterie traditionnelle de Quarré-les-Tombes, au sein de laquelle Pierre-Olivier et Arnaud Guyard sont associés, aux côtés du boucher, la certification est bien visible, affichée au mur.



La certification est aussi un moyen de communication.

Le 15 juin dernier, ils étaient une douzaine d'exploitants agricoles de Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Haute-Marne, à recevoir officiellement, dans les locaux de Dijon Céréales, leur certification Haute valeur environnementale (HVE). Cela représente le fruit d'un important travail de fond opéré sur leurs pratiques. Vincent Coltier, exploitant en grandes cultures en Côte-d'Or et Pierre-Olivier Guyard, associé au sein d'un Gaec de polyculture-élevage avec son frère Arnaud, dans l'Yonne, y étaient. Chacun d'eux nous apporte son témoignage quant à leur volonté de s'impliquer dans cette démarche et le retour qu'ils en espèrent. Vincent Coltier cultive 200 hectares (Blé, orge d'hiver et de printemps, colza, pois, luzerne, triticale) entre Salives et Is-sur-Tille, dans le nord-est de la Côte-d'Or. Arnaud et Pierre-Olivier Guyard sont implantés à Magny, au nord du massif du Morvan et au sud de l'Yonne sur 470 hectares (cultures et prairies temporaires, auxquelles s'ajoutent des prairies permanentes. 200 vaches allaitantes charolaises, système broutard sur les mâles et engraissement sur les femelles, 120 brebis avec agneaux de boucherie, charollais).

■ **Vincent Coltier : *«On se retrouve dans un système cohérent»***

«Quand j'ai commencé à en entendre parler, j'ai trouvé que la démarche HVE était intéressante. Lorsque j'ai vu que Dijon Céréales proposait une action de formation sur ce thème, je m'y suis inscrit. Le label me paraît très bien conçu, avec une approche claire reposant sur trois volets : fertilisation, biodiversité et phyto. Avant la certification, je rentrais déjà toutes mes interventions sur chaque parcelle dans mon logiciel. Le label HVE oblige à une grande rigueur en matière de traçabilité et à aller plus loin. Il y a une cohérence entre les trois volets qui oblige à avoir une vision d'ensemble».

■ ***«Rendre explicites des pratiques plus ou moins diffuses»***

«Si je fais une protection sanitaire sur ma culture, je m'interroge sur la manière de protéger la biodiversité, et cela m'amène aussi à réfléchir à comment utiliser moins d'intrants. Tout se tient. La HVE est l'occasion de rendre explicites des pratiques qui étaient plus ou moins diffuses. La certification a été pour moi une motivation puissante dans le but de me fixer des objectifs d'amélioration. C'est un outil de communication pour expliquer ce qu'on fait. Je voulais afficher des pratiques qui, même si elles ne sont pas bio, n'en sont pas moins vertueuses. Etre certifié donne un cadre, oblige à avoir une attention soutenue sur ses pratiques et on a la satisfaction de se dire que ce qu'on fait est cohérent et lisible, pour moi et pour l'extérieur. Je travaille déjà pour la filière tracée Nestlé avec un cahier des charges exigeant, un peu comme pour la HVE».

■ **Pierre-Olivier Guyard : *«Montrer qu'on travaille bien»***

«Cette certification, c'est d'abord pour nous, pour valider nos manières de travailler. Cela nous permet de voir les points sur lesquels on doit être vigilants, mais globalement, on réalise aussi qu'on faisait déjà beaucoup de choses bien. Il y a une seconde raison qui nous a poussé à aller vers la HVE : depuis 2018, on est associés au sein d'une boucherie-charcuterie traditionnelle basée à Quarré-les-Tombes. On y passe une partie de nos animaux. Dans notre clientèle, on compte beaucoup de personnes qui sont de la grande région parisienne et qui ont des résidences secondaires ici. C'est une clientèle très locavore et attentive aux marques de qualité. Il y avait aussi la volonté de montrer à l'ensemble des citoyens qu'on travaille bien, contrairement à ce qu'on entend trop souvent. C'est aussi le moyen d'expliquer qu'avec une exploitation comme la nôtre, avec plus de 350 hectares d'herbes, nous sommes plus un puits de carbone que des pollueurs. La certification HVE, c'est une reconnaissance des pratiques opérées sur notre exploitation. Il y a, par ailleurs, un point important à conserver à l'esprit dans le cadre de cette démarche : la Pac est révisée pour 2023».

■ ***«Nous avons fait le boulot pour 2023 !»***

«Auparavant, nous avions le paiement vert (entre 70 et 80 euros par hectare) mais il va disparaître au profit des écoschemes, dans une optique environnementale plus prononcée, donc, la certification HVE 3 qu'on peut revendiquer permet d'entrer, déjà, dans ces écoschemes. Nous avons déjà fait le boulot pour 2023 ! Au-delà de tout cela, l'étape d'après qu'on espère, c'est de pouvoir aller chercher, grâce à cette certification, une meilleure valorisation de nos culture. Si on peut aller chercher 10, 15 ou 20 euros supplémentaires par tonne, on prend, même si cette dimension ne figure pas en première place dans nos motivations. On a aussi envie de rappeler, par ce biais, et contrairement à un certain discours ambiant, qu'il n'y a pas que les bio qui font les choses bien. Nous n'avons rien contre le bio ni contre ceux qui le produisent, ni contre ceux qui le consomment, mais nous sommes convaincus que le bio, seul, ne nourrira pas la planète et qu'il faut des conventionnels dont les règles de travail sont rigoureuses. Dans notre boucherie, à Quarré-les-Tombes, on a affiché la pancarte qui nous a été remise le 15 juin chez Dijon-Céréales. Il nous paraît essentiel de faire savoir qu'on est certifiés et de communiquer dessus...»

BERTY ROBERT

Filière viande

Interbev crée une plateforme pour recenser les initiatives sociétales

Alors que les attentes de la société sont de plus en plus prégnantes vis-à-vis de la filière viande, celle-ci a décidé de recenser les actions mises en place à tous les niveaux de la filière, via la *«plateforme des initiatives sociétales»* d'Interbev.



La plateforme mise en place par Interbev vise à recenser et faire connaître au grand public les bonnes pratiques des différents acteurs de la filière viande.

Les pratiques évoluent sans cesse et chaque maillon de la chaîne a son rôle à jouer dans la réponse aux attentes des consommateurs. Quatre domaines de travail ont clairement été identifiés : préservation de l'environnement ; le bien-être, la protection et la santé des animaux ; la juste rémunération des acteurs de la filière et l'attractivité des métiers ; enfin, l'alimentation de qualité, raisonnée et durable. L'objectif d'Interbev est de connaître et de référencer les différentes actions mises en place pour les présenter au grand public via son site internet. A cette fin, un questionnaire à été diffusé par Interbev BFC à tous les opérateurs régionaux. La plateforme Interbev recense déjà plus de trente démarches qui s'inscrivent dans ce cadre. Pour retrouver toutes les initiatives, rendez-vous sur www.interbev.fr, dans l'onglet *«Enjeux sociétaux»*, *«Pacte sociétal»* puis *«La plateforme des initiatives sociétales»*.

Valoriser l'existant

Les agriculteurs, mais également tous les acteurs de la filière viande, ont déjà entrepris des actions qui vont vers une meilleure acceptation sociétale de leur métier. Certains travaillent sur le bien-être animal et la sécurité en inventant des nouveaux outils, une boucherie passe à la production d'énergie et aux frigos basse consommation. Toute action mise en place qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration peut être mise en avant. Aménagement de bâtiment, création d'espaces favorisant la biodiversité, démarche bas carbone... de nombreuses démarches sont à mettre en lumière car le consommateur les connaît mal ou ne se rend pas compte des avancées.

Toute personne qui le désire peut s'inscrire dans cette démarche collective, il suffit de contacter la chargée de mission d'Interbev BFC, Pauline Villebrun, par mail à l'adresse suivante : pauline.villebrun@interbev-bfc.fr. Un questionnaire vous sera envoyé et si votre démarche correspond aux axes préalablement cités, vous pourrez figurer sur la plateforme. N'hésitez pas à faire connaître ce que vous faites sur votre exploitation ou ailleurs !

En bref

Social Utilisez le service en ligne de la MSA pour déclarer la scolarisation des enfants de 16 à 18 ans

Pour simplifier la déclaration de situation des enfants âgés de 16 à 18 ans et faciliter le versement de l'allocation de rentrée scolaire, la MSA incite ses adhérents à utiliser le service en ligne accessible depuis « Mon espace privé MSA ». L'allocation de rentrée scolaire aide à financer les dépenses occasionnées par la rentrée des enfants de 6 à 18 ans. Elle est versée par la MSA aux parents d'enfants scolarisés, sous certaines conditions d'âge et de ressources. Pour les enfants de 6 à 15 ans l'allocation de rentrée scolaire est versée automatiquement. En revanche, une déclaration de situation doit être réalisée auprès de la MSA pour les enfants de 16 à 18 ans. Pour gagner du temps, cette démarche peut être effectuée directement depuis le service en ligne dédié dans *«Mon espace privé MSA»*. L'allocation de rentrée scolaire est habituellement versée à la mi-août. Pour être certain de la percevoir à cette période, la MSA conseille à ses adhérents d'effectuer la déclaration de situation dès le mois de juillet. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr

Revenu des agriculteurs Anne-Catherine Loisier nommée rapporteure de la Proposition de loi Egalim 2

La commission des Affaires économiques du Sénat a nommée le 8 juillet Anne-Catherine Loisier sénatrice UDI de Côte-d'Or, rapporteure pour la proposition de loi (PPL) visant à protéger la rémunération des agriculteurs, dite Egalim 2. L'élue avait également été rapporteure du projet de loi Climat pour les volets consommation, forêt et alimentation. Cette PPL, déposée par le député LREM de l'Aube Grégory Besson-Moreau, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 24 juin. Elle doit être examinée au Palais du Luxembourg en septembre.

Concours Valorisez les paysages de la région sur Intagram

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, Aube en Champagne Tourisme, Côte-d'Or Tourisme, la Maison du Tourisme de Haute-Marne et Yonne Tourisme s'associent pour faire rayonner leurs territoires sur Instagram. Jusqu'au 31 août, les utilisateurs d'Instagram, sont invités à poster les plus belles photos de leur été en Champagne et en Bourgogne sur les thèmes de la nature et du patrimoine avec le hashtag #MonEtéEnChampagneBourgogne. L'intégralité du règlement est à retrouver sur https://bit.ly/MonEteEnChampagneBourgogne. Un jury se réunira en septembre et désignera les 8 plus belles photos (2 par département). Les gagnants se verront récompensés par des lots d'une valeur de 100 à 200 €. Deux grands prix Champagne-Bourgogne seront attribués parmi les 8 vainqueurs et remporteront chacun un séjour d'une valeur de 350 €.

Gastronomie

Besançon donne rendez-vous aux *«Toqués»* de l'Agriculture

Ils avaient déjà organisé un événement, début mai à Dijon : les JA et les chefs ambassadeurs des Toqués de l'Agriculture remettent le couvert à Besançon, fin juillet.

En attendant de proposer leur évènement national en 2022, Les Toqués de l'Agriculture s'organisent sous forme de pré-événements dans les différentes régions de France. Organisé par le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA) et l'association Le Tour des Terroirs, l'évènement veut promouvoir les produits agricoles français à travers la gastronomie. Dans plusieurs régions, les chefs-cuisiniers ambassadeurs du Tour des Terroirs élaboreront des *«Dîners Toqués»* à partir des produits cultivés par les Jeunes Agriculteurs de la région. Le prochain dîner aura lieu à Besançon, le samedi 24 juillet, au restaurant Le Parc (place de la 1ère Armée française) avec les chefs ambassadeurs : Angelo Ferrigno, du restaurant dijonnais Cibo, Matthias Marc, demi-finaliste Top Chef 2021, du restaurant Substance, à Paris, Lucile Vigilant de Loiseau des Ducs, à Dijon et Vivien Sonzogni, du restaurant Le Parc, qui accueillera l'évènement pour ce dîner 100% locavore. Les producteurs seront également présents pendant le repas afin de présenter leurs produits et savoir-faire aux convives.

BERTY ROBERT



Élevage ovin

Préserver son capital santé

La production ovine est connue pour être physiquement éprouvante. Le nombre important d'animaux et la diversité des tâches, souvent répétitives, sont sources d'accidents et de troubles musculo-squelettiques. La prévention passe par de l'organisation des chantiers, des équipements appropriés et de bonnes méthodes de travail.



Les causes des troubles musculo-squelettiques sont multiples. L'inadaptation des équipements d'élevage en fait partie.

En élevage ovin, *«prendre soin de soi et préserver sa santé tout au long de sa carrière professionnelle prend tout son sens»*, interpellait Dominique Regnier, de la MSA Bourgogne, lors de la dernière rencontre technique ovine de Maltat, en Saône-et-Loire. En automne dernier, sur l'exploitation d'une jeune éleveuse installée depuis 4 ans avec 400 brebis, la thématique choisie était: *«Comment durer dans une production connue pour être des plus exigeantes en termes de travail». «L'augmentation de la taille des troupeaux, la diminution de la main-d'œuvre, la diversité des tâches obligent à s'interroger sur l'organisation du travail, les équipements pour travailler dans les meilleures conditions»*, posait l'intervenant de la MSA. Une prise en compte qui vaut dès l'installation car *«le capital santé de l'éleveur est un élément précieux»*, poursuivait-il.

Risques d'incapacité

Dans des élevages comptant plusieurs centaines d'animaux à manipuler régulièrement, les interventions fréquentes et répétitives impliquent des efforts physiques importants de la part de l'éleveur. Réalisées dans des postures longues et souvent inconfortables, elles peuvent provoquer des accidents musculaires et articulaires et induire le développement de troubles musculo-squelettiques ou TMS, expliquait Dominique Regnier. Ces TMS sont des affections dites péri-articulaires qui désignent un ensemble de pathologies touchant principalement épaule, coude, poignet, dos, genou, cheville… Maladies professionnelles les plus répandues en France, elles peuvent entraîner une incapacité fonctionnelle compromettant l'aptitude au travail, indique-t-on à la MSA.

Les causes des TMS sont assez multiples. Le poste de travail en fait partie : position inappropriée ou extrême, répétition de mouvement, effort musculaire… L'organisation même du travail peut aussi être en cause de même que la formation de l'intéressé. L'inadaptation des équipements et des outils mal entretenus (mal aiguisés par exemple) sont aussi des facteurs induisant les TMS. Enfin, le port de charges lourdes, les vibrations, l'âge ou une déformation permanente de la colonne vertébrale sont des facteurs aggravants, indiquait le conseiller en prévention de la MSA.

Méthode de travail

Pour prévenir les TMS, il est essentiel d'avoir une réflexion en amont sur l'organisation d'un chantier, sur des équipements appropriés (parcs de contention, cage de retournement, etc…). Il faut aussi prévoir une méthode de travail permettant de tenir dans la durée sans effort excessif ni fatigue inutile (limitation du recours à la force, postures moins sollicitantes, etc…). L'objectif, *«c'est de travailler dans le calme, rapidement, sans fatigue excessive et en toute sécurité»*, recommande la MSA. L'autre volet de la prévention des TMS, c'est d'adopter une bonne hygiène de vie à commencer par bien s'hydrater avant et pendant l'effort. Une bonne alimentation est aussi recommandée. Autre précaution à ne pas négliger : l'idéal est de s'échauffer avant l'effort et d'exercer d'autres mouvements que ceux du travail, recommande Dominique Regnier. La tenue vestimentaire a son importance aussi car elle doit être appropriée, recommande-t-on.

Marc Labille

Formation

Vivéa accompagne les chefs d'entreprises agricoles

Vous êtes chef d'exploitation agricole, entrepreneur du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, conjoint collaborateur ou aide familial : vous pouvez bénéficier d'un financement de vos formations professionnelles par Vivéa, le fonds d'assurance formation.

La formation professionnelle continue est un moyen de compléter sa formation initiale, d'élargir son champ de compétences pour gagner en efficacité et s'adapter au contexte changeant. Elle peut, par exemple, permettre de prendre du recul sur la gestion de son exploitation, maîtriser sa gestion administrative, optimiser ses facteurs de production, savoir travailler en collectif ou encore améliorer le management au sein de sa structure. En Bourgogne Franche-Comté (BFC), les élus du comité Vivéa encouragent et soutiennent le développement de formations sur les thématiques suivantes :
-la transmission, cessation des exploitations
-le changement climatique
-la multiperformance des exploitations
-la communication positive et le dialogue sociétal
Quelles sont les formations financées par Vivéa ?
-Des formations collectives pour répondre à une préoccupation ou un projet partagé dans le cadre d'un projet collectif. Il est toujours possible, pour un groupe d'agriculteurs préalablement constitué, de se faire accompagner par un centre de formation sur une thématique particulière.
-Des formations individuelles pour les chefs d'entreprises qui ont un projet spécifique (de diversification, de reconversion...)
Parmi les formations individuelles, Vivéa finance les permis (prise en charge des deux tiers du coût).
Des modalités pédagogiques particulières et des méthodes d'apprentissage adaptées aux adultes. Les formations sont construites à partir de l'écoute des questions qui se posent dans l'exercice du métier et sont basées sur la pratique des agriculteurs. Les stagiaires doivent repartir d'une formation avec leurs solutions. Elles sont également des lieux de rencontres et d'échanges entre collègues et peuvent se dérouler sur le terrain ou en salle. Elles se développement de plus en plus en mixant des temps en présentiel et des temps à distance.
Un droit personnel.
Votre contribution formation collectée chaque année par la MSA (106 euros en moyenne en 2020) vous permet de bénéficier d'une pris en charge totale ou partielle de vos formations dans la limite de 2 250 euros par an.
Les aides pour partir en formation :
-le crédit d'impôt : tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il assiste à une formation. Celui-ci est calculé sur la base du Smic horaire (10,25 euros de l'heure) dans la limite de 40 heures par an. Les associés de sociétés sont également concernés par le dispositif.
-le service de remplacement : à un taux préférentiel pour motif de formation, est possible selon les départements.
Se renseigner sur l'offre de formation :
-avec l'appli Vivéa gratuite disponible sur smartphone et sur www.vivea.fr, vous accédez rapidement aux formations financées par Vivéa, vous trouvez facilement votre formation, vous consultez toutes les informations sur vos droits et démarches, vous créez votre compte et consultez vos disponibilités et les formations déjà réalisées.
En BFC, Vivéa, c'est près de 6 millions d'euros dédiés au financement de la formation professionnelle continue, 32 500 contributeurs, 5 300 personnes formées, 1 131 formations financées, dont 944 collectives, plus de 110 organismes de formation sur le territoire régional, et une prise en charge moyenne de l'heure stagiaire de formation de 25,70 euros.

Communiqué

Vos contacts : pour les départements 21, 25, 39, 70, 90 : Sylvie Humblot, au 06 77 15 55 93 ou par mail : s.humblot@vivea.fr
Pour les départements 21, 58, 71, 89 : Barbara Kubik, au 06 77 80 31 42 ou par mail : b.kubik@vivea.fr

Colza d'hiver

Pourquoi tester des conduites en rupture ?

Réussir l'implantation et favoriser la croissance à l'automne sont les piliers d'un colza robuste. Toutefois, ces éléments ne sont pas toujours suffisants pour produire du colza d'hiver dans un contexte de très forte pression des ravageurs d'automne ou lorsque les facteurs limitants (aléas climatiques et bioagresseurs) se cumulent. D'autres voies prospectives sont étudiées par Terres Inovia.



Laurent Jung – Terres Inovia

Terres Inovia teste également le semis de colza de printemps à l'automne.

La stratégie d'adaptation doit intégrer de nombreux leviers, quitte à repenser les paradigmes de culture. Choix variétal, produits de protection des plantes, leviers agronomiques doivent être pensés dans un ensemble cohérent pour éviter ou réduire l'exposition des cultures aux stress abiotiques, limiter ou tolérer la présence de bio-agresseurs ou adventices, favoriser le fonctionnement de la plante en optimisant l'interception du rayonnement et l'efficience de la photosynthèse. Des scénarios de rupture sont à imaginer et à tester dans une approche globale. La modélisation dans le domaine agronomique est une aide précieuse pour évaluer a priori. Toutefois, l'expérience du terrain reste nécessaire car les interactions biotiques, avec les ravageurs notamment, et les accidents climatiques, sont mal simulés et peuvent remettre en cause une stratégie théorique séduisante.

Jouer sur les décalages de cycles culturaux

Être prêt à semer tôt le colza est un levier qui est déjà mis en œuvre et éprouvé pour réussir la levée (opportunité des pluies), favoriser la croissance de la culture (en complément de l'alimentation et de la maîtrise de la densité) et ainsi esquiver ou limiter les menaces de ravageurs. Retarder la date de semis peut être une stratégie d'esquive des grosses altises qui est mise à l'épreuve dans les régions ou les hivers sont doux. Cette technique à contre-courant est relativement efficace pour réduire les infestations larvaires (dans la mesure où d'autres continuent de semer plus précocement ?). Mais elle reste néanmoins réservée à des contextes particuliers (bordures maritimes, parcelles riches en azote) qui peuvent se satisfaire de faibles niveaux de croissance en entrée hiver. A l'extrême, Terres Inovia teste également le semis de colza de printemps à l'automne. Les deux premières années d'expérience n'ont pas été concluantes et ont révélé bon nombre de difficultés en lien avec l'implantation en conditions pluvieuses, les attaques de limaces ou d'altises adultes, et aussi les dégâts de gel hivernaux. Néanmoins, l'étude va se poursuivre avec des adaptations de la période de semis et des zones géographiques d'étude (bordure de la Manche, Sud-Ouest de la France par exemple). Un essai dans le Gers a conclu la campagne 2021 avec un potentiel proche de 30 q/ha pour un tel colza qui n'a pas connu les agressions de larves d'altises ni d'insectes du printemps. Nous attendons désormais des retours de rendement dans les régions Bretagne et Normandie.

Trouver des solutions en dehors de la parcelle

Pour limiter les infestations d'altises, une partie de la solution se trouve certainement à l'échelle des systèmes de culture et des paysages. Le projet R2D2 (Restauration de la régulation naturelle et amélioration de la robustesse des cultures sur les plateaux de Bourgogne pour réduire durablement la dépendance aux insecticides) travaille notamment sur la régulation naturelle des ravageurs du colza et sur le principe de crucifères piège en interculture. La technique des crucifères piège en interculture va être mise à l'épreuve à plus grande échelle cette année grâce à la participation des partenaires de Terres Inovia en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. L'objectif est d'attirer les altises dans les intercultures avec des espèces de crucifères plus attractives que le colza (espèces identifiées dans des essais spécifiques en 2021). Les couverts seront ensuite détruits à un stade précis pour ne pas constituer de réservoirs d'insectes. Cette notion d'attractivité pour les larves de coléoptères est également testée par le biais de variétés de colza attractives, à l'instar du concept de plantes pièges pour les méligèthes. De nombreux essais verront le jour en 2022 à ce titre.

Aurore Baillet-Terres Inovia



Le projet R2D2 mené en Bourgogne Franche-Comté travaille notamment sur la régulation naturelle des ravageurs du colza à l'échelle des systèmes de culture et des paysages.

Pâturage

Surveiller les abreuvoirs

Malgré les conditions humides et fraîches de ce début d'été, la surveillance et l'entretien des points d'eau au pâturage reste indispensable.


La propreté des points d'eau s'entretient tout au long de la saison de pâturage.

Une eau de mauvaise qualité peut faire courir des risques à l'élevage. Par exemple, les eaux de surface, comme les cours d'eau ou les mares, sont les plus dangereuses. Elles subissent de nombreuses contaminations : contaminations directes par les déjections animales ou des rejets d'amont, contamination par le ruissellement provenant des terrains autour ou encore par la présence possible de cadavres de petits animaux. Certaines maladies peuvent alors se déclarer comme la salmonellose, la cryptosporidiose, la leptospirose, le botulisme ou encore la tuberculose. Peuvent aussi apparaître des problèmes de diarrhées, de métrites, d'avortement ou de fécondité. Par ailleurs, une eau de qualité dégradée peut provoquer une baisse de la productivité par son manque d'appétence, qui déterminera une consommation d'eau inférieure aux besoins de l'animal.

Bien calibrer le système d'abreuvement

Bien sûr, différents facteurs influent sur la consommation d'eau. Elle augmente si les aliments sont secs, si le temps est chaud, selon le stade physiologique et la production laitière de l'animal. Une vache laitière de 600 kg de poids vif, par exemple, avec une production laitière de 41,5 kg/j à une température ambiante de 14 °C et alimentée avec une ration complète comprenant 25 % de maïs ensilage va perdre 43 l/j d'eau par voie cutanée et respiratoire, 18 l/j d'eau par les urine, 38 l/j d'eau par les fèces et 39 l/j d'eau par sa production de lait. Ces pertes sont compensées par l'eau métabolique (4 l/j), l'eau contenue dans les aliments (28 l/j) et l'eau consommée (106 l/j). 106 l/j qu'une vache laitière ne boit pas de manière régulière durant 24 heures. Les périodes de forte consommation correspondent au laps de temps qui suit la traite, et encore plus la distribution de la ration à l'auge. Ce qui implique de calibrer correctement le système d'abreuvement d'un bâtiment en fonction de ces pics d'alimentation et de disposer les abreuvoirs au bon endroit.

Une minute pour boire 20 litres

Si on peut retenir qu'une vache laitière en production consomme environ 100 l d'eau par jour, il faudra compter pour une vache allaitante avec veau 60 l et 40 l pour les vaches taries, génisse et taurillon. Ces chiffres, en période estivale sont à multiplier par 1,5 lorsque la température dépasse les 25 °C. Il faut environ une minute à une vache pour boire entre 10 et 20 litres. De ce fait, les abreuvoirs doivent être bien réglés et débiter environ 15 litres par minute. Après le débit, l'emplacement est aussi un point à ne pas négliger. La distance optimale abreuvoir - zone de pâture la plus éloignée est de 200 m avec un maximum de 400 m. De plus, pour que les dominantes ne monopolisent pas l'abreuvoir, il ne doit pas être placé directement à l'ombre. Pour un troupeau de vaches en lactation, un bac de 800 à 900 litres pour 50 à 60 vaches laitières est recommandé. En revanche, un bac de 600 l peut suffire avec un bon débit d'arrivée (30 l/min). Pour un petit groupe d'animaux en croissance, un point d'abreuvement avec une pompe prairie par exemple peut suffire pour 10 à 12 bovins.

D'APRÈS INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

Chronique ovine

Du sorgho fourrager

Le sorgho fourrager est une plante aux qualités intéressantes. De nombreux essais sont menés pour tenter d'en tirer le meilleur potentiel.

Dans la gamme des variétés de sorghos fourragers, certaines s'utilisent en mono coupe, d'autres en multi coupes. Elles diffèrent essentiellement par leur valeur énergétique et leur précocité. Certaines variétés sont dites BMR (à nervure centrale brune en anglais).

Le gène BMR confère à la plante une plus faible teneur en lignine, ce qui induit une valeur alimentaire supérieure. Les variétés PPS pour Photo period sensitive (sensibles à la durée du jour) ont besoin de jours très longs pour épier. Elles conservent ainsi une valeur alimentaire élevée plus longtemps. Une plateforme d'essais est actuellement implantée au Ciirpo, sur le site du Mourier, au sud de Limoges, afin de mesurer les rendements et valeurs alimentaires de ces différentes variétés.

En pâturage ou en enrubannage

Côté utilisation, ces sorghos peuvent à la fois être pâturés ou récoltés. Afin d'éviter tout risque de toxicité lié à leur teneur en acide cyanhydrique, les brebis doivent pâturer la plante lorsqu'elle dépasse 60 cm de hauteur. Le programme *«Herbe et fourrages en Centre-Val de Loire»* rappelle que la récolte doit s'effectuer avant le stade épiaison afin de garantir un bon niveau de valeur alimentaire. Elle peut être réalisée soit sous forme d'ensilage ou d'enrubannage, mais n'est pas envisageable en foin. Il est important de faucher haut (10 cm) afin de ne pas incorporer de terre et si possible avec une conditionneuse. Tout fanage est inutile. Le mieux est de ne pas toucher aux andains si la fenêtre météo est bonne et si la quantité de fourrages n'est pas trop élevée. Dans le cas contraire, il faut prévoir un andainage pour déplacer les andains, surtout en enrubannage pour gagner en matière sèche.

EQUIPE TECHNIQUE OVINE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET LAURENCE SAGOT (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE/CIIRPO)


Ciirpo
La plateforme d'essai avec différentes variétés de sorgho et autres plantes d'été du Ciirpo, en Haute-Vienne, près de Limoges.

Bovins

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 27 – du 05 au 11 juillet 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'offre se contracte un peu cette semaine dans une ambiance commerciale qui se tend. Les lots de mâles vaccinés depuis +60 jours trouvent preneurs pour les Pays-Tiers tandis que la demande italienne reste très calme. Le commerce est donc très sélectif avec des cours qui plafonnent voire qui baissent, notamment si la marchandise est moyenne. Inversement en femelles, l'activité reste très dynamique.
Gros bovins maigres : Les sorties sont un peu plus importantes cette semaine et d'une qualité plus hétérogène. Les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers ; le commerce est stable à des cours sensiblement reconduits.
Boucherie : Les ventes sont régulières en races allaitantes à des cours stables. On sent néanmoins un plafonnement en catégories supérieures Les réformes mixtes et laitières sont recherchées d'où de légères progressions tarifaires.
Veaux : Les apports sont en légère hausse face à une demande un peu plus soutenue mais qui devient plus sélective. Les sujets de qualité supérieure s'échangent facilement tandis que la marchandise moyenne est davantage discutée. Les cours sont globalement reconduits cette semaine. En veaux gras, le marché est stable. Ovins : En agneaux, le commerce reste calme, les transactions sont plus lentes à des cours plus discutés et globalement en baisse. Les mâles lourds trouvent plus facilement preneurs pour l'Aïd. En agnelets, les volumes sont faibles et les tarifs se replient. En brebis, les ventes restent rapides à cours fermes.

BROUTARDS :
L'offre se contracte un peu cette semaine dans une ambiance commerciale qui se tend. Les lots de mâles vaccinés depuis +60 jours trouvent preneurs pour les Pays-Tiers tandis que la demande italienne reste très calme. Le commerce est donc très sélectif avec des cours qui plafonnent voire qui baissent, notamment si la marchandise est moyenne. Inversement en femelles, l'activité reste très dynamique.
Sur le grand Ouest, à Cholet, la tendance est au plafonnement. Sur Chateaubriant, la vente est très calme entrainant un repli des cours. Inversement sur Parthenay, les cours sont globalement à la hausse.
En Centre-Bourgogne, sur Chateaumeillant, l'offre est moins abondante mais de qualité. La demande reste prudente avec des besoins limités. Les cours sont tout de même reconduits. A Corbigny, le commerce est plus difficile avec des invendus. Sur Moulins, l'offre est réduite mais normale pour la saison. Les acheteurs ayant des besoins sur certains Pays Tiers assurent le débouché de certains lots vaccinés 4/8 → 60 jours. Par contre, le commerce à destination de l'Italie reste atone et contraste fortement avec l'excellente ambiance qui règne dans les femelles toujours très recherchées. A Sancoins, l'offre est en quantité limité mais le commerce reste toujours aussi frileux. On note de nouveau une légère baisse des cours. A St Christophe, les apports sont corrects. Les cours sont globalement reconduits dans les mâles et taurillons par rapport à la semaine dernière mais la vente est toujours compliquée et très sélective. Sur Bourg, les ventes sont très mauvaises dans les mâles avec des cours en forte baisse ; inversement c'est toujours facile en femelles vaccinées de qualité. Sur le Massif Central à Mauriac, les besoins sont limités dans les mâles en partance pour l'Italie, les acheteurs trient davantage dans les lots plus moyens et les cours sont revus à la baisse dans les mâles croisés. Sur Laissac, les cours sont difficilement reconduits avec une baisse tarifaire de 0,05Đ en mâles. A Ussel, la vente est toujours compliquée et sélective, les cours sont globalement reconduits dans les lots triés, mais la baisse est significative dans les lots de qualité inférieure. Sur Agen, le marché est peu actif malgré des apports limités.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/07/2021

Effectif global : 281 - Taux de vente : 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 175 - Taux de vente : 85%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : L'offre est en quantité limité mais le commerce reste toujours aussi frileux dans les mâles. Légère baisse a prendre en compte une nouvelles fois. Laitonnes : Ambiance contraire a celle des broutards et pourtant destiner au même pays , l'Italie. Vente rapide cours reconduits.Un lot de 54 broutards limousins - croisés limousins FCO +60J 4-8 carte jaune vendu à la vidéo sur une base de 455 kg payable pour u prix de 2.57Đ/kg poids vif.	M	U	300 - 350	2,46 €	2,63 €	2,51 €	-
			350 - 400	2,46 €	2,58 €	2,52 €	-0,09
		U	250 - 300	2,56 €	2,80 €	2,69 €	-0,01
	F	R	300 - 350	2,44 €	2,51 €	2,48€	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/07/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 83%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,21 €	2,63 €	2,38 €	+0,03
Vaches / Génisses : Marché conséquent cette semaine de part son volume, la qualité des animaux présentés est le point positif. Cours inchangés, vente rapide.	F	U	- 5 ans	2,10 €	2,39 €	2,23 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,96 €	2,24 €	2,13 €	=
			+10 ans	1,84 €	2,11 €	2,02 €	=

12 JUILLET 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Le manque de disponibilité en animaux n'a toujours aucune répercussion sur les prix! Incompréhension totale des éleveurs face à cette situation....

Bovins maigres : Cours reconduits.

POLITIQUES

Vendredi dernier, les services du Ministère ont présenté la poursuite des travaux conduits concernant le PAC 2023. Concernant l'accès à l'éco-régime pour les prairies permanentes (PP), il est envisagé un non-labour de 80% des surfaces de PP pour accéder au 1er niveau, et 90% au 2ème niveau ; ce sera bien un système à points pour les terres arables. Concernant le couplage, la définition et les méthodes de calcul des UGB sont en discussions. Les arbitrages devraient être annoncés ce mardi 13 juillet.

SANITAIRE

La FNB a, ce jour, communiqué par mail une information sanitaire FCO sur les modalités d'échanges européens au niveau du réseau des départements et des régions. Rappelons la position de la FNB à ce sujet, à savoir une vaccination des animaux pour les stéréotypes 4 et 8, 60 jours avant leur départ à l'exportation, afin de garantir le débouché à tous types de pays et de marchés. Le but étant de garder une valorisation forte des animaux pour les éleveurs sur les marchés!

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

La FNB a décidé de ne plus participer aux réunions interprofessionnelles concernant les gros bovins, faute de signaux clairs et forts de la part de l'ensemble des membres de la filière sur le devenir des éleveurs allaitants! Preuve en est, le groupe de travail Voie Mâle ! Là encore, le travail interprofessionnel d'études est bien en œuvre : indicateur de suivi des sorties JB, indicateur de mise en place, mise en avant des débouchés via 'Où va le JB'... mais seules les études avancent ! L'engagement des acteurs de la filière lui est encore aux abonnés absents : avancées sur la contractualisation, valorisation des prix payés producteurs, identification des besoins aval... rien n'est fait!!!

FOCUS

Le débat-conférence organisé par la Fondation Nicolas Hulot, a été l'occasion pour la FNB, de rappeler l'enjeu de la mise en place des mesures miroirs dans le cadre des accords de libre-échange pour le devenir de l'élevage allaitant et du modèle qui en découle.
L'enjeu principal : apporter de la cohérence ! Il faut imposer aux producteurs des pays tiers souhaitant accéder au marché UE, les mêmes normes de production que celles imposées aux éleveurs européens.

EN REGION

'Les responsables "viande bovine" FRSEA & JA Bretagne font l'amer constat d'être les grands oubliés des tractations en cours.' reprend le communiqué de presse des éleveurs allaitants bretons. En effet, alors que la réforme « UGB » sur la PAC entrainera une baisse significative de couplage chez tous les éleveurs allaitants français, les contributeurs de la convergence, très représentés en Bretagne, seront doublement impacté ! C'est une des alertes majeures soulignées par la FNB dans les négo !

FAIT DE LA SEMAINE

Les travaux du "Varenne agricole de l'eau" se poursuivent avec, vendredi dernier, le lancement du 2ème groupe de travail s'intéressant à la résilience des filières. Aussi, les interprofessions devront remettre une synthèse de leurs travaux d'ici fin septembre, concernant les impacts du changement climatique et les moyens nécessaires envisagés pour s'y adapter. Des travaux sont également conduits afin d'aboutir à des plans d'adaptation régionaux (pour 2022) combinant les approches filières et locales.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+7,6 %

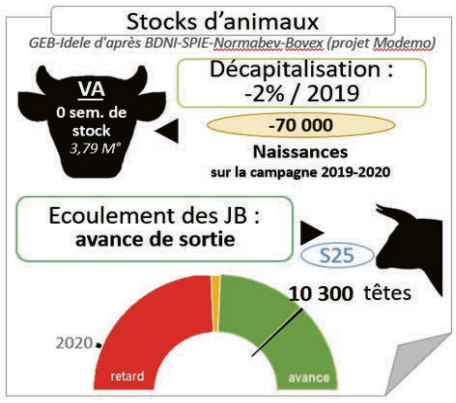
C'est la hausse de consommation de viande bovine constatée en 2020, d'après les comptes annuels de l'agriculture de l'INSEE. Cette publication fait aussi état d'une "diminution des prix à la production", alors que "les aliments pour animaux s'achètent plus chers", et que "le prix de l'entretien du matériel se renchérit ainsi que celui des dépenses vétérinaires". L'inquiétude demeure donc pour 2021 avec des hausses sur l'alimentation très marquées !

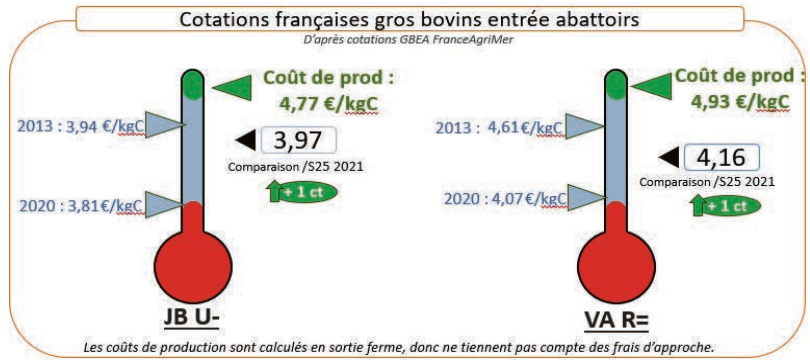
Bovins

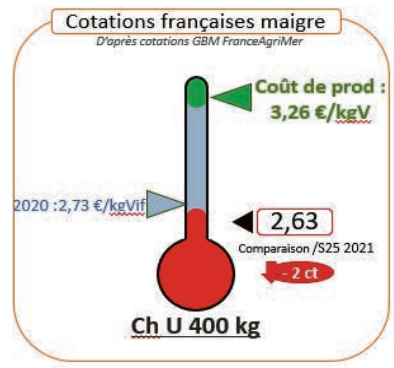
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 26

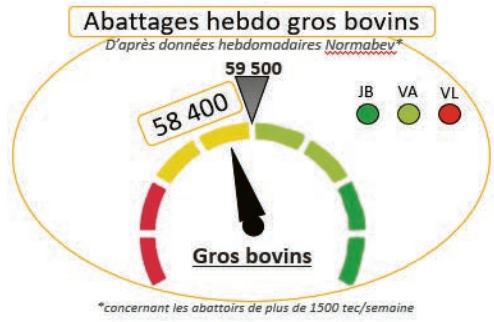
	Abattages France		Exports vif *(têtes dont veaux)*		Stocks en ferme		Cotations françaises			Cotations Italie			
	Total Gros bovins *(têtes)*		Italie		Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*			
Références	**59500 (53 500 si 4 jours)**		**18300 (% /sem.2020)**		**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**4.93**	**4.77**	**3.26**	**Evol 2021/2020**			
S22	62 883		19 010	+7%	7 316	-7%	-5 000	0 sem.	4.15	3.95	2.61	4.36	+4%
S23	62 256		19 494	+14%	7 156	+14%	-7 300	0 sem.	4.16	3.96	2.63	4.39	+5%
S24	59 767		17 657	-13%	6 419	-28%	-9 300	0 sem.	4.17	3.96	2.65	4.42	+5%
S25	57 700		18 644	-9%	6 753	-20%	-10 300	0 sem.	4.15	3.96	2.65	4.42	+6%
S26	58 399		18 424	+16%	6 921	-15%	nc	nc	4.16	3.97	2.63	4.42	+6%
Evolution cumul 2021/2020	*+3%*		*+5%*		*+6%*								

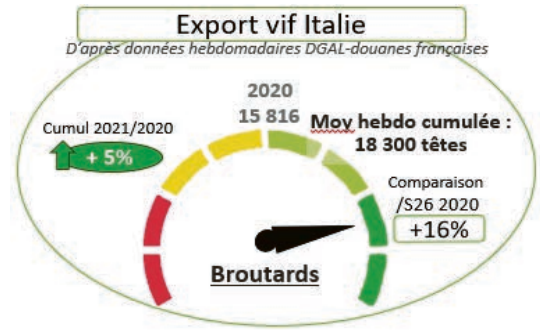












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 12/07/2021

Effectif total: 989 - Taux de vente: 97 %

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Observation : 97% de bovins vendus. Apports de saison et de qualité satisfaisante en agneaux comme en brebis. BREBIS : Belle vente avec des cours en progression. BELIERS : Bonne demande pour certains sujets ciblés.				Effectif total: 837 - Tx de vente : 97% — AGNEAUX DE BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	M	U	32 - 38 kg	3,08 €	3,72 €	3,50 €	-0,01
			38 - 44 kg	3,04 €	3,87 €	3,47 €	+0,03
			344 - 50 kg	3,05 €	3,71 €	3,36 €	+0,04
			> 50kg	2,78 €	3,61 €	3,33 €	+0,14
	F	R	32 - 38 kg	2,89 €	3,65 €	3,33 €	-0,11
			38 - 44 kg	2,86 €	3,38 €	3,19 €	-0,11
			44 à 50 kg	2,76 €	3,20 €	3,05 €	-
			Eff. ttal:152 - Tx de vente : 96%	OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
			M	1,07 €	2,54 €	1,73 €	-0,80
			> 60 kg (F)	1,20 €	1,59 €	1,39 €	+0,09
			> 60 kg (F)	0,87 €	1,26 €	1,07 €	-0,05

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

Effectif global : 1929 - Taux de vente : 86%

AGNREAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF
Effectif total : 1452 - Taux de vente : 83%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Observation : 97% de bovins vendus. Apports de saison et de qualité satisfaisante en agneaux comme en brebis. **AGNEAUX :** L'offre est constituée essentiellement d'agneaux mâles destinés à la fête de l'Aïd et qui se sont favorablement négociés surtout dans les lots extras. Par contre les transactions sont plus mitigées dans les femelles et dans les lots de qualité intermédiaire.		U	de 32 à 38 kg	3,18 €	3,62€	3,31 €	-0,17
			de 38 à 44 kg	3,19 €	3,56 €	3,28 €	-0,23
			> 44 kg	2,62 €	3,35 €	3,18 €	-0,14

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

CAPRINS
Effectif total : 81 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Caprins	F	Première qualité		1,00 €	1,31 €	1,18 €	-0,06

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 312 - Taux de vente : 98%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Cours reconduits à haussier.	F	U	< 60 kg	1,00 €	1,31 €	1,18 €	-0,06
			> 60 kg	1,18 €	1,57 €	1,31 €	=

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

AGNEAUX MAIGRES
Effectif total : 84 - Taux de vente : 98%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux maigres		U	25-35 kg	48 €	102 €	75€	-

Diversifier ses revenus

Valoriser les espaces libres de son exploitation

La plateforme Mon Hangar propose un service de mise en relation entre des agriculteurs qui disposent d'espaces de stockage et des particuliers ou des professionnels qui voudraient y stationner des véhicules.

De nombreux exploitants peinent à obtenir des revenus convenables et les agriculteurs retraités ont du mal à transmettre leurs exploitations, faute de repreneurs. Entrepôts et espaces de stockage sont inutilisés une grande partie, voire toute l'année, et représentent un manque à gagner considérable. C'est dans ce cadre que la plateforme Mon Hangar propose une solution qui permet de bénéficier d'un complément de revenu.

Cette plateforme met en relation les agriculteurs et les particuliers et professionnels qui souhaitent stocker leur véhicule (caravanes, camping-cars, bateaux, motos et voitures) en toute sécurité sur une durée pouvant aller de 1 mois à 1 an.

On estime qu'environ 1,2 million de personnes ont besoin d'un lieu de stockage sécurisé près de chez elles ou de leur lieu de vacances. La plateforme web est ouverte aux agriculteurs, qui peuvent s'inscrire gratuitement pour proposer leurs espaces de stockage.

Elargir sa clientèle

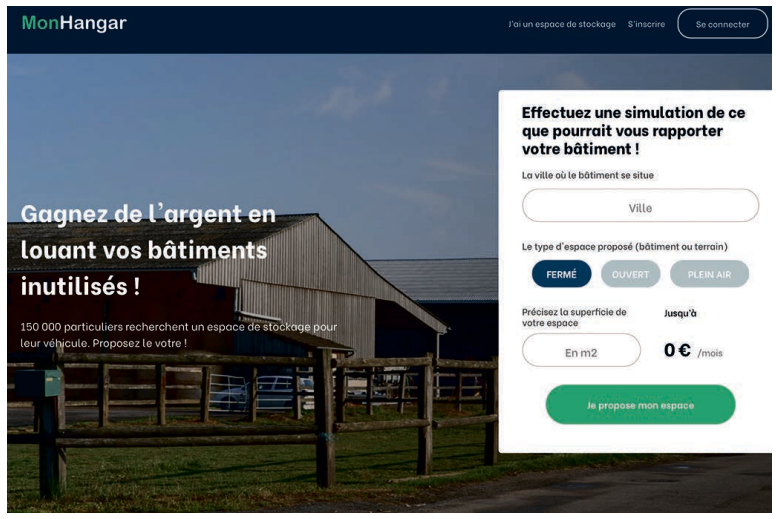
En s'inscrivant, les agriculteurs peuvent proposer leurs espaces de stockage à la location. Ils profitent ainsi d'un complément de revenu, diversifient leurs activités et peuvent toucher une nouvelle clientèle qui sera susceptible de consommer leurs produits fermiers. Le service est totalement gratuit pour les agriculteurs et un programme de parrainage offre des récompenses pour chaque mise en relation. Mon Hangar offre une large visibilité aux annonces des exploitants agricoles grâce à son réseau de partenaires : campings, ports, presse locale et nationale, petites annonces, et médias internet. La plateforme, lancée au début de 2021 et basée à Orléans, fait partie de la French Tech Loire Valley. Sa démarche a séduit Cerfrance, le réseau de conseil et d'expertise comptable, qui est partenaire de la start-up. Le principe s'appuie sur un fonctionnement simple. Les propriétaires s'inscrivent gratuitement sur la plateforme en indiquant des informations sur les hangars et espaces de stockage : surface, dimension, accès à l'eau et à l'électricité, et photographies.

L'outil Mon Hangar s'occupe ensuite de la répartition de l'espace afin de maximiser sa rentabilité, gère le calcul du prix, et l'enregistrement automatisé des locataires.

Les propriétaires renseignent leurs critères : type de bâtiment, type et nombre de véhicules à stocker, emplacement, etc. Mon Hangar leur propose ensuite les solutions les plus adaptées. Les futurs locataires peuvent alors échanger avec le propriétaire pour réserver l'emplacement.

Accompagné par un conseiller

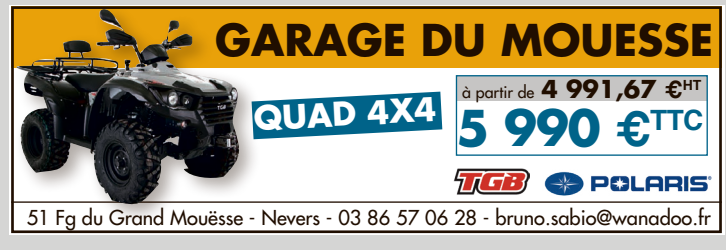
Les agriculteurs bénéficient d'un accompagnement par un conseiller Mon Hangar. Celui-ci s'occupe de tout : rédaction des contrats, envoi des factures, et paiement. En même temps, les exploitants conservent le contrôle sur les prix, les conditions de stockage et le choix des futurs locataires, en autonomie grâce à la plateforme web qui est mise à leur disposition. La plateforme sécurise les paiements et le reversement des revenus générés. La solution Mon Hangar peut aussi intéresser des professionnels de plusieurs secteurs d'activité : concessionnaires et revendeurs automobiles qui ont d'importants stocks de véhicules, entreprises de location, et entreprises du bâtiment qui souhaitent entreposer leurs véhicules de chantier.



La plateforme met l'accent sur la simplicité d'utilisation.

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ
https://monhangar.fr

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Juridique

Le preneur face aux aléas climatiques

Comment le preneur à bail rural peut-il gérer les suites d'aléas climatiques du type gel, inondation ou sécheresse ? Afin d'accompagner le fermier durant ces différents événements, le statut du fermage prévoit différents dispositifs. On y retrouve notamment la remise de fermage et le dégrèvement de taxe sur le foncier non bâti.

En cas d'aléas climatiques, comme les épisodes de gel de cette année, la loi prévoit la possibilité d'une remise de fermage, lorsque, en cours de bail, tout ou partie de la récolte est détruite par cas fortuit. Ce sont les articles 1769 à 1773 du Code civil qui prévoient les modalités de cette remise du prix de location. L'article 1769 du Code civil prévoit ainsi que : *«Si le bail est fait pour plusieurs années, et que, pendant la durée du bail, la totalité ou la moitié d'une récolte au moins soit enlevée par des cas fortuits, le fermier peut demander une remise du prix de sa location, à moins qu'il ne soit indemnisé par les récoltes précédentes. S'il n'est pas indemnisé, l'estimation de la remise ne peut avoir lieu qu'à la fin du bail, auquel temps il se fait par une compensation de toutes les années de jouissance ; Et, cependant, le juge peut provisoirement dispenser le preneur de payer une partie du prix en raison de la perte soufferte».*

Les conditions de la remise

Conditions tenant à l'importance de la perte : Pour que le fermier puisse bénéficier de la remise de fermage, il faut que la totalité ou la moitié de la récolte au moins soit enlevée. La perte de la récolte s'apprécie en quantité, non en valeur ou en qualité.

Conditions tenant à la cause du dommage : Le Code civil prévoit que le preneur à bail peut bénéficier d'une remise de fermage, si la récolte a été enlevée par cas fortuit. Le cas fortuit s'entend comme un événement extérieur, irrésistible, auquel le preneur n'a pu faire face. Par exemple, le gel, la grêle, les inondations ou encore la foudre, peuvent être considérés comme des cas fortuits. En effet, l'exploitant ne peut ni éviter ni contrôler ces événements.
Conditions tenant au moment du sinistre : Le fermier n'a, en principe, le droit à la remise que si la perte est survenue alors que la récolte était encore sur pied. Si ces différentes conditions sont réunies, le preneur peut alors demander une remise du prix du fermage à son bailleur, à moins qu'il ne soit indemnisé par les récoltes précédentes.

Le code civil prévoit, à l'article 1772, que *«Le preneur peut être chargé des cas fortuits par une stipulation expresse»*. Ainsi, il faut tout d'abord se référer au bail, afin de vérifier si une clause prévoit que le preneur devra supporter les cas fortuits ordinaires, tels que « grêle, feu du ciel, gelée ou coulure ». En absence d'une telle clause, il faut alors se référer au code rural et au code civil. Si le bail rural est verbal, c'est le contrat-type départemental de bail à ferme viticole qui s'applique.

Résiliation pour destruction du bien : Il faut noter également, qu'en application de l'article L. 411-30 du code rural, le bail peut être résilié pour destruction en tout ou partie de la terre louée.

Dégrèvement taxe sur le foncier non bâti en cas de calamité agricole : Lorsqu'une calamité agricole est déclarée, comme pour les différents épisodes de sécheresse, le bailleur peut obtenir une exemption ou une réduction d'impôts fonciers.

Selon l'article L. 411-24 du code rural, la somme dont est exonérée le bailleur doit bénéficier au fermier en place. Ainsi, deux solutions s'offrent au propriétaire : Il peut déduire cette somme d'argent du montant du fermage dû par le fermier, ou alors ristourner le montant au fermier.

SERVICE JURIDIQUE FDSEA 71

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces tout marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

74 - Vends presse John Deere 332 avec groupeur de bottes. Très bon état.
✆ **06 41 77 95 13**

Récolte

21 - Vends presse NH BR 7060, filet de 2010, faucheuse Krone Easycut R 320 de 2018, andaineur Taarup 9142 de 2009 (2705)
✆ **06 74 21 82 81**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani, modèle GA V6, année 2008, bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

89 - Vends ensileuses portées : New Holland 708, PZ MH80, bon état de marche, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Divers



01 - Vends hangar métallique à démonter 30mx11m prix à débattre 01340 Marsonnas.
✆ **04 74 51 14 81**

07 - Jantes renforcées + pneus pour Claas 540x65x24 usure 40% 480x65x24 usure 70% Titan sans TVA
✆ **06 81 36 64 02**

07 - Vds piquets de clôture fendus à : 1,80 m: 1,80 euros ;1,60 m : 1,60 euros la main.
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, - presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2602).
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends ruches dadant comme neuves, 10 et 12 cadres (2701)
✆ **06 42 48 16 88**
entre 18 h et 19 h

21 - Vends matériel agricole ancien, limonière (ch. trait) roues de char, citernes 500 l., bascules (2802)
✆ **06 42 91 44 24**

38 - Vends salle de traite westfalia epi 2x5 decro auto tank lait 1700l prominox 15800e en service
✆ **07 86 40 77 46**

38 - Vends vis à grain 8m diamètre 100 moteur triphasé - Élévateur à balles rondes attelage 3 points.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Vends pompe injection pour tracteur Deutz 5505 refaite à neuf facture + pièces Deutz.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends scie à ruban volants 800 moteur triphasé - concasseur grains ancien.
✆ **06 45 01 78 62**

42 - Vends chargeur balle porté 3 points levag. 4 m -1 000 Ð - barrières stabul 5 T 6m 350m
✆ **04 77 24 60 97**

69 - Vends pressoir à vis diamètre 60 cm, profondeur 70 cm, hauteur 90 cm, prix à débattre.
✆ **04 77 20 81 69**

69 - Vends 2 citernes 1500 litres chacune plastique alimentaire pour tout liquide ou autre.
✆ **06 75 63 46 61**

69 - Vends brasseur d'air pour bâtiment d'élevage 50 euros - Tondeuse bovin 50 euros - Ecorneur 40 euros - Le tout TBE.
✆ **04 78 48 44 40**
ou 06 20 09 77 89

74 - Vends porte-charge 2 ess. charge 6 tonnes.
✆ **06 07 88 81 09**

Elevage

42 - Vends salle de trite 10 postes TPA decro. auto bon état.
✆ **06 16 20 47 11**

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère master 125cv, caisse alu neuve, année 2015 et 103000 kms, Garage JULIAN
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends luzerne sur pied 19 h 94, prix : 125 euros HA, proche La Charité sur Loire (2801)
✆ **06 38 00 03 96 ou**
03 86 69 17 29 HR

38 - Vends foin 2021, balles 120/120,très bonne qualité, 25,00 euros pièce
✆ **06 79 32 62 12**

39 - Vends paille et foin de qualité rendu franco.
✆ **06 73 92 81 55**

39 - (39570) Vends foin récolté début juin prairie permanente, bonne qualité, botte filet 120x120
✆ **06 84 21 69 15**

69 - Éleveur achète paille en andain ou botteler, 60 euros, départ 01 - 71, enlèvement rapide.
✆ **06 22 89 14 72**

Fourrage

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

55 - Vends paille bio, 80 ha, centre Meuse, en andain ou pressée, chargée bout de champs, accès facile.
✆ **06 51 72 33 45**

71 - Vends foin extra 2021, canton Semur-en- Brionnais.
✆ **06 70 20 63 98**

71 - Vends foin enrubannage de ray-grass et méteil livré ou non secteur 71 - L'Abergement-de-Cuisery
✆ **06 01 75 86 75**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

34 - Vends 4 ha vignes en production grenache sur la commune de Servian (34).Bien entretenues.
✆ **06 89 28 42 10**

Terrain

26 - Jeunes agriculteurs recherche terrain en région Drômoise pour culture / élevage
✆ **06 75 11 00 91**

54 - Forêt à vendre, 30 ha feuillus, Puxieux 54.
✆ **Contact 07 86 78 52 40**

Location

Immobilier

15 - Sud Cantal loue maison vacances 7 pers., tout confort. 340 euros/sem juillet, 370 euros/sem août.
✆ **06 95 57 04 07**

Autres

07 - Sud Ardèche loue gîtes chez agriculteur 3 à 4 personnes libre la semaine 29 et à partir du 20/08/21. Téléphone aux heures des repas
✆ **04 75 39 69 82 ou**
06 74 54 30 93

Mariage

22 - Homme 55 ans las de la solitude aimerait partager loisirs, voir plus si affinités, apporte situation financière et tendresse, à bientôt si vous le voulez bien. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075
✆ **21110 Bretenière (2706)**

74 - Retraité 73 ans recherche compagne grande, mince, maxi 60 ans sans charge pour une grande tendresse amoureuse. Voiture, photo merci.
✆ **07 85 39 02 07**

Animaux

Bovin

01 - Vends Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.
✆ **06 77 19 11 44**

07 - Vends mâle repro limousin 10 à 24 mois dont 3 hétérozygotes sans corne HBL toutes garanties sanitaires.
✆ **06 85 76 74 59**

42 - Prend en pension élevage ,30 à 50 bovins d'Octobre à Mars, foin et enrubannage à volonté, abri sur terrain le long des bâtiments habitation, prix selon âges et race. Animaux indemnes IBR et BVDRèglement mensuel.
✆ **06 44 01 85 92**

43 - Vends taureau Salers élevage bio 4 ans origine Frullani.
✆ **06 80 88 38 30**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBL + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vente permanente de reproducteurs HBC, TGS. SCEA Elevage Martin - Montigny sur Canne (2708)
✆ **06 83 85 43 95**

71 - Vends veaux reproducteurs 9 mois au choix bonne origine issus insémination idem IBR
✆ **03 85 59 65 09**
ap. 20h

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur YouTube



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

89 - Vends 20 taureaux charolais 2 ans HBC, - 80 mâles reproducteurs 2020, - 1 taureau 30 mois, - vaches TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux

Chien

24 - AV 6 chiots porcelaine âgés de 4 mois + 1 adulte, le tout vacciné, pucé et Lof, parents souche sanglier. Siret 82098225400014.
✆ 06 73 90 14 55

58 - Vends chiots Berger des Pyrénées non LOF, bons pour travail et garde nés le 01/05, n° siret : 43499794600018, n° de la mère : 2EVH487 (2703)
✆ 06 14 26 16 97

69 - Vends 2 chiots mâles Berger Allemand non Lof nés le 01/05/2021 bon berger bon gardien. Mère 250268731053190 SIREN 390880888.
✆ 06 61 71 61 14

71 - À réserver borders collies, portée de 8, non lof, nés le 23/06/2021, mère travaillant troupeau bovin n° 250268600228778, Siren 450 333 448.
✆ 06 33 30 80 95

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié, de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CV et lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'O, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique patielle d'agriculture de conservation..
✆ 06 86 95 22 86

38 - Exploitation Nord-Isère Lait/céréale recherche alternant BTA/BTS pour rentrée prochaine.
✆ 06 66 75 48 17

58 - Ferme polyculture élevage Lormes - Cherche salarié tps plein ou autre - Toutes propo étudiées
✆ 06 87 31 57 31

69 - Rech chauffeur de machine à vendanger pour septembre secteur beaujolais nourri logé.
✆ 06 72 33 83 14

71 - Haras chevaux sport Mâcon offre apprentissage niv.6 structure fam. logement ok 3 foals/an
✆ 03 85 36 96 19

BOUCHARD PÈRE & FILS
FONDÉE EN 1731

VIGNERON TRACTORISTE (H/F)

Maison prestigieuse de Bourgogne, fondée en 1731, ayant un domaine de 130 Ha sur la côte de Beaune et la côte de Nuits, dont 12 Ha de Grands crus et 74 Ha de Premiers crus. Domaine certifié Haute Valeur Environnementale et en transition en lutte biologique,
recherche un vigneron tractoriste (H/F).

DESCRIPTION DU POSTE
Nous recherchons un(e) Vigneron Tractoriste en CDI .
Vous serez rattaché au Chef de Culture, vous aurez en charge la réalisation de tous les travaux mécanisés (travaux du sol, rognage, traitements), vendanges, ainsi que les réglages et l'entretien courant de l'ensemble du matériel.
Vous serez également amené à participer à toutes les tâches manuelles d'entretien de la vigne.
PROFIL RECHERCHÉ
Idéalement de formation Bac pro, vous avez une expérience de 3 ans minimum acquise à une fonction similaire au sein d'un domaine viticole et de bonnes connaissances en mécanique.
Vous êtes autonome, dynamique, ordonné et rigoureux.
Vous êtes titulaire du permis B.
Certiphyto (serait un plus mais pas nécessaire)
Idéalement titulaire du CACES
Contact pour adresser votre candidature : sdelery@bouchard-pereetfils.com

89 - Exploitation céréales cherche personne CDI pour entretien et conduite matériel pour août (2704)
✆ 06 62 87 66 65

Stage

42 - Exploitation céréales Plaine du Forez recherche étudiant stage alternance 2 ans à partir de septembre.
✆ 04 77 76 11 77

Offre de service

69 - effectue prestation de récolte mécanique avec new holland 9080 équipée égreneneur secteur beaujolais,
✆ 06 86 91 36 23

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

M.E.S. 21

SAS au capital de 3000€
Siège social : 6 IMP. DES BOUSSENOTS,
21800 QUETIGNY
RCS DIJON 887594430

Suite à l'AGE du 31/03/2021 M. Philippe THEUREL dt 20 rue Georges Brassens, 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR a démissionné de ses fonctions de directeur-général à compter dudit jour sans remplacement.

AL212830973

NOMINATION

WINDSOR CORPORATION

Aux termes d'une décision unanime en date du 15/04/2021, les associés de la société SAS WINDSOR CORPORATION Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € ayant son siège social fixé 17 rue Fevret 21000 DIJON, immatriculée sous le n°847 616 570 RCS DIJON, ont nommé la société CONCORDE EUROPEENNE AUDIT France (CEAF) domiciliée 3 rue des Deux Boules 75001 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 avec une mission complémentaire concernant les exercices clos les 31/12/2019 et 31/12/2020.

AL212830949

PAULA

Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Route de Dijon
CD 968, 21170 ST USAGE
798 713 012 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 juin 2021 la société PIERRE PERRET ayant son siège social à DOLE (39100) 5 rue Claude Berthollet a été nommée en qualité de Présidente à compter du même jour pour une durée illimitée en remplacement de la société JUNICYA, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

AL212830972

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

« SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE »
Société de Caution Mutuelle
à Capital Variable
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille,
21000 DIJON
RCS DIJON n°016 350 266

Avis de nomination d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Adjoint

L'Assemblée Générale extraordinaire du 22.06.2021, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises a décidé de modifier les statuts de la société afin d'y introduire un nouvel article relatif à la Direction Générale de la société.

Puis le Conseil d'administration du 22.06.2021a décidé à l'unanimité de nommer à effet immédiat :

Monsieur Julien CAMPAGNE, né le 16 avril 1969 à VERSAILLES (78), domicilié 105 Rue Rivay à LEVALLOIS PERRET (92), Directeur Général pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026.

Madame Léna NGUYEN, née le 28 novembre 1974 à PARIS (75), domiciliée 5 rue du vieux collège à DIJON (21000), Directeur Général Adjoint pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2027 approuvant les comptes de l'exercice 2026.

Mention sera faite au R.C.S de DIJON.

Le Conseil d'administration

AL212830984

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

DOMAINE DES COMTES LAFON

SARL au capital de 251 370 euros
Siège social : Clos de la Barre
21190 MEURSAULT
393 418 744 RCS DIJON

L'assemblée ordinaire du 11 Juin 2021 a décidé de nommer la SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, 7 Rue Marguerite Yourcenar – 21000 DIJON, 816 580 146 RCS DIJON en remplacement de la SAS EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de ne pas renouveler le mandat de M. Claude CORNUOT, commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

AL212831001

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du
09/07/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MEURSAULT: Loué sur toute la surface Parcelles plantées en vigne en AOC MEURSAULT, BOURGOGNE COTE D'OR, ALIGOTE - Urbanisme : AVP du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant

1 ha 43 a 00 ca

- Les durots: AP-112[45]-113[46] - Les marechaux: CC-19[671] - Les vireuils dessus: AK-12-39

POMMARD: Loué sur toute la surface Parcelles plantées en vigne en AOC BOURGOGNE COTE D'OR, COTEAUX BOURGUIGNONS - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant

64 a 13 ca

- Champs pourris: AW-72[F1]-72[F2]-186 - En la taupe: AN-57

PULIGNY-MONTRACHET: Loué sur toute la surface Parcelles plantées en vigne en AOC PULIGNY MONTRACHET, BOURGOGNE COTE D'OR - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant

1 ha 44 a 73 ca

- Champ perrier: AT-142-143-144-211[162] - La rue aux vaches: AK-27 - Les femelottes: AT-91-95 - Les meix: AK-85-172[89] - Les pres de la dame: AT-36-37

MALIGNY: Parcelles en nature de Pré et Terre

Classification d'urbanisme : RNU

4 ha 13 a 36 ca

- Au dessus du noyer: A-420 - L haut de velee: A-282 - La garenne: C-11 - Le tronchet: B-316 - Le village: AC-35-36-37-38-168[142]

2 ha 09 a 98 ca

- La voie des granges: A-386 - Les prail-lons: A-456

PREMEAUX-PRISSEY: Terres - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

17 ha 79 a 10 ca

- Aux longs champs: ZB-78-79 - Aux petits pagers: ZC-33-35(*) - Sur la riotte: ZC-10-11 63 a 60 ca

- Aux petits pagers: ZC-36

QUINCEY: Terres - Classification d'Urbanisme : Zone A du PLU

2 ha 56 a 40 ca

Corvee chignot: ZA-2

PLOMBIERES-LES-DIJON:

Diverses parcelles en nature de landes et terre. PLUi-HD de Dijon Métropole

Zone N :

L argilliere: AC-44-48 - Combe vaux marcot: AD-63 Les echaillots: AD-285 - Combe aux noyers: AP-219

- Croix de la mort: AP-375(A)

Zone A :La perouse: AD-163-164

Zone Apv:

- Combe tony: AP-299

- Mont calvaire: AP-342

1 ha 06 a 04 ca

TALANT: Landes PLUi-HD de Dijon Métropole Zone Apv

2 a 47 ca

- Les perrieres: AB-382

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/08/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212831003

TRANSFERT DE SIÈGE

ARCHITHEQUE

SARL au capital de 6 000 euros
Siège social : 6A, rue du Moulin de Prissey
21700 PREMEAUX PRISSEY
538 776 642 RCS DIJON

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décisions du 01/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de 6A rue du Moulin de Prissey 21700 Premeaux Prissey à 8 Bis rue des Grands Crus 21700 Vosne Romanée, et ce, à compter du 1er juin 2021 et de modifier l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL212830886

MODIFICATION DE CAPITAL

FININVEST

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
porté à 63.000 euros
Siège social : Route de Dijon - CD 968
21170 ST USAGE
519 041 289 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 juin 2021 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 62.000 euros par apport en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé 1.000 euros

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 63.000 euros

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212830980

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GILLY LES CITEAUX du 05/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HOLDING PHENIX. Siège : 7 rue des Abreuvoirs – 21640 GILLY LES CITEAUX. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 617 433 euros constitués uniquement d'apport en nature. Objet : - l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, agricoles ou vitivinicoles, - la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues ; - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Christian JACQUES, demeurant 7 rue des Abreuvoirs – 21640 GILLY LES CITEAUX. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL212830981

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 9 juillet 2021, concernant la société HOLDING SAUNIE, demeurant Quartier de la Gare, 21130 Tillenay. Il y a lieu d'ajouter annonce 20888284/Zone 20. Il a été décidé d'étendre l'objet, à compter du 24/12/2020 aux activités de production et vente d'électricité.

AL212830993

RECTIFICATIF

SEFINA

SEFINA - SARL au capital de 8 000 euros - Siège social : 15 et 17 rue Bossuet - Centre Dauphine - 21000 DIJON - 428 752 265 RCS DIJON, dans l'annonce parue le 21.05.2021 il faut lire nouvelle adresse au 1 route de Gray 21490 VAROIS ET CHAIGNOT Pour avis - La Gérance

AL212830983

MODIFICATION DE STATUTS

JARDINONS POUR VOUS

SAS au capital de 5 000 €
siège social
1 F Rue du Point du Jour
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
519 010 250 RCS DIJON

AGO du 30/06/2021 : non renouvellement des mandats de la société AUDIT TERREUIL LAUGIER ASSOCIES, CAC titulaire, et de la société AUDIT PMA, CAC suppléant, arrivés à expiration.

Pour avis

AL212830938

WINDSOR CORPORATION

Aux termes d'une décision unanime en date du 15/04/2021, les associés de la société SAS WINDSOR CORPORATION Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € ayant son siège social fixé 17 rue Fevret 21000 DIJON, immatriculée sous le n°847 616 570 RCS DIJON, ont nommé la société CONCORDE EUROPEENNE AUDIT France (CEAF) domiciliée 3 rue des Deux Boules 75001 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026 avec une mission complémentaire concernant les exercices clos les 31/12/2019 et 31/12/2020.

AL212830948

SAS OPTIM IMMOBILIER

SAS au capital de 19.500 €
Siège social :
26 Rue du Château
21000 DIJON
399 469 758 R.C.S. Dijon

Suivant Décisions du 28/06/2021, l'Associé Unique a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société MAZARS, SA, Tour Exaltis 61 Rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, 784 824 153 RCS Nanterre et en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant la société CBA, SARL, Tour Exaltis 61 Rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE, 382 420 958 RCS Nanterre en remplacement de la société CABINET VEAMA et de Monsieur Franck DE BONI.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212830961

PRO RENOV 21

Par décision du 01/06/2021, l'associée unique de la société PRO RENOV 21, SARL au capital de 5 000 euros, Siège social : 5 rue de la Grande Fin 21121 FONTAINE LES DIJON, RCS DIJON 815 342 415, statuant sous les conditions prévues à l'article L 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000,00 euros. Madame Isabelle GUINGAND, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation. La société IPGC, SARL au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé 5 Rue de la Grande Fin, 21121 FONTAINE-LES-DIJON, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 814 994 455, a été nommée Présidente. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis,

AL212830963

AUGMENTATION DU CAPITAL

EURL FIMAC
SARL au capital de 1 330 euros
Siège social : 18 rue Musette
21000 DIJON
797 718 723 RCS DIJON

Par assemblée générale du 25/06/2021, les associés ont décidé :

-d'augmenter par apport en numéraire le capital social de 640 euros par création de 640 parts de 1 euro le portant de 1.330 euros à 1.970 euros, et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts,

-de changer la dénomination qui serait désormais « FIMAC » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL212830965

ETABLISSEMENTS BERTHIER

Société par actions simplifiée
au capital de 640.285,87 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
846 320 091 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/05/2021, la société KPMG ENTREPRISES, commissaire aux comptes titulaire, et la société SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelé dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacé.

POUR AVIS

Le Président

AL212830967

C & S

Société par actions simplifiée
au capital de 210.000 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
450 470 919 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 17/05/2021, la société KPMG ENTREPRISES, commissaire aux comptes titulaire, et la société SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelé dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacé.

POUR AVIS

Le Président

AL212830977

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

C.R.C. CONSEILS
SAS au capital de 1 367 600 euros
Siège social : 1, rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
500 888 854 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 23/06/2021, les associés ont décidé de modifier, à compter du 23/06/2021, l'objet social pour que la société exerce ses activités en France et à l'étranger et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, lequel sera rédigé comme suit :

Article 2 - Objet

« La Société a pour objet en France et à l'étranger (...) »

Le reste sans changement.

Pour avis

AL212830989

AVIS DE MODIFICATIONS

INDEPENDENT HOUSE Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 6 rue du 19 mars 1962 - 21600 LONGVIC 840 342 950 RCS DIJON Aux termes de décisions en date du 11 juin 2021, l'associé unique a décidé à compter du même jour : - d'étendre l'objet social à l'activité d'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, - de transférer le siège social du 6 rue du 19 mars 1962 - 21600 LONGVIC au 63 Avenue de Tavaux – 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, - d'augmenter le capital social de 1 000 euros par apport en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 5 000 euros Nouvelle mention : Capital social : 6 000 euros Pour avis La Gérance

AL212830992

SOCIETE CIVILE LES TALMETTES

SCI au capital de 15244,90 €
Siège social
11, rue de Cîteaux
21420 Savigny-lès-Beaune
344 163 977 RCS de Dijon

L'AGE du 02/03/2021 a décidé de : - Transférer le siège social de la société 1, rue Goujard, 21200 Beaune - Nommer en qualité de Gérant Mme SAUVESTRE Aleth, demeurant 1, rue Goujard, 21200 Beaune, en remplacement de M. BITOUZET Pierre.

Modifications à compter du 02/03/2021. Mention au RCS de Dijon.

AL212830995

BEAUNE BRIOCHE

S.A.S. au capital de 700.000 €
Les Cerisières
Route de Verdun – 21200 BEAUNE
412 892 697 RCS DIJON

L'associé unique a pris acte le 15 juin 2021 que la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est pas requise en application des dispositions de l'article L. 823-1, I alinéa 2 du Code de commerce, la société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, n'étant pas une société unipersonnelle. Il n'a donc pas été procédé au renouvellement du mandat de M. Guillaume DEVAUX, Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis.

AL212831004

FUSION

AVIS DE FUSION

Projet de fusion entre l'Association Beaunoise de Protection de l'Enfance et l'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région

Il est envisagé une opération de fusion entre :

L'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région, dont le siège social est situé 8, rue Jacques Germain à Savigny-les-Beaune (21420), enregistrée auprès de la sous-préfecture de Beaune, inscrite au répertoire national des association sous le numéro W211001294, numéro de SIREN 775 567 241, dont l'objet est de rassembler les familles ayant un enfant en difficulté, d'informer de l'accueil que peut proposer l'association ou d'autres structures et d'agir par tous les moyens appropriés auprès des autorités, des responsables élus, des collectivités locales, du grand public, afin de susciter un mouvement d'opinion en faveur des personnes handicapées, et des problèmes d'intégration qu'ils soulèvent dans notre société, de promouvoir la reconnaissance de la personne atteinte d'incapacité – De mettre à sa disposition un dispositif d'éducation et d'accompagnement – De parvenir à une insertion, à une intégration socio professionnelle avec les difficultés et les risques y afférents, de créer des établissements et services en veillant à leur continuel adaptation au service des personnes accueillies ou embauchées en favorisant leur épanouissement, par l'éducation, l'instruction, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle, l'accès au logement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leur vie personnelle et de loisirs. Ces établissements et services devront dans la mesure du possible, satisfaire en priorité les besoins de la région de Beaune. L'association est chargée d'assumer la gestion des établissements qu'elle aura créés en s'assurant l'appui technique de personnels qualifiés. L'association développera des activités commerciales direct et ou de sous-traitance conforme aux objectifs des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et des Entreprises Adaptées ainsi que toutes les activités qui seraient prévues dans l'avenir par la loi pour l'aide aux personnes handicapées.

L'Association Beaunoise de Protection de l'Enfance, ci-dessous désignée ABPE, dont le siège social est situé 31 bis, rue du Faubourg Saint Martin à Beaune (21208), enregistrée auprès de la sous-préfecture de Beaune, inscrite au répertoire national des association sous le numéro W211001402, numéro de SIREN 778 167 833, dont l'objet est de participer et développer par tous moyens la protection de l'enfance et de l'adolescence, de venir en aide aux enfants et adolescents dont le comportement individuel, les aptitudes personnelles ou/et le milieu familial nécessite une éducation spécialisée, en réponse aux initiatives prises à leur égard par les tribunaux, toute administration compétente ou par leurs parents ou tuteurs, de mettre en uvre les conditions concourant à l'épanouissement social, individuel et collectif, pour favoriser l'accès à la citoyenneté des personnes qui lui sont confiées ou qu'elle décide d'accueillir ou qui la sollicitent directement, d'être une instance d'incitation, de promotion et d'innovation dans tous les domaines qui peuvent avoir une action en faveur de son objet notamment auprès des pouvoirs publics, des responsables économiques et sociaux et des acteurs locaux et nationaux. L'action de l'association s'étend également aux jeunes majeurs, aux adultes et aux familles en difficulté.

par laquelle l'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région absorbe l'association ABPE dans le cadre d'une opération de fusion.

Le patrimoine de l'association ABPE, arrêté au 31 décembre 2020, est le suivant :

- Total de l'actif : 4 190 762,17 €

- Total du passif : 3 190 256,97 €

- Soit un actif net de 1 000 505,20 €

En contrepartie, l'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région s'engage à

Affecter l'ensemble des biens et droits apportés exclusivement à la réalisation de son objet statutaire ;

Assurer la continuité de l'action entreprise par l'association ABPE dans le respect des principes éthiques et moraux et des valeurs qui ont toujours prévalu à son action ;

Admettre tous les adhérents de l'association ABPE comme membres actifs ;

Modifier ses statuts conformément au projet arrêté par les deux associations ;

Admettre au sein de son Conseil d'Administration neuf membres issus de l'association ABPE ;

Admettre au sein du Bureau au moins trois membres issus de l'association ABPE ;

Respecter les éventuelles conditions d'affectation des dons et legs reçus par l'association ABPE.

Le traité de fusion a été adopté par les Conseils d'Administration de l'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région le 23 juin 2021 et de l'association ABPE le 30 juin 2021.

Les Assemblées Générales Extraordinaires des associations appelées à statuer définitivement sur le projet de fusion doivent se tenir le 19 octobre 2021 pour l'association Les Papillons Blancs de Beaune et sa région et le 21 octobre 2021 pour l'association ABPE.

La fusion doit être effective au 1er janvier 2022.

AL212830958

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION-GERANCE

Suite acte SSP en date du 5 juillet 2021,

La société DECOCERAM, SAS à associé unique, au capital de 1.144.000 €, ayant son siège social : 689 rue Nicéphore Niepce 69800 SAINT PRIEST, immatriculée sous le n°779.777.499 RCS LYON,

A donné en location gérance à la société CIBOMAT, SAS au capital de 7.240.140 €, ayant son siège social 99 route de Bitche 67500 HAGUENAU, immatriculée sous le N°756.800.322 RCS STRASBOURG

Son fonds de commerce de Vente, en gros et en détail, de tous matériaux de construction, produits et matériels pour l'aménagement de la maison, exploité 63 route d'Ahuy 21121 FONTAINE LES DIJON

A compter du 1er AOUT 2021, pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.

AL212831002

ZAG

Suivant AGO du 30/12/2020, les associés de la société ZAG, SARL au capital de 1500 euros, Siège social : 12 place François Rude 21000 DIJON, RCS DIJON 523 020 394, ont nommé en qualité de Gérant de la société, à compter du même jour, Monsieur Alexandre RAPEZZI, demeurant 8 Rue des Saunières 21000 DIJON, en remplacement de Madame Myrtil ARNOULT, démissionnaire. Par décision du 30/04/2021, Madame Emilie PANAY, demeurant 8 Rue des Saunières 21000 DIJON, a été nommée cogérante de la société. Mention sera faite au RCS : DIJON.

Pour avis – La gérance

AL212830969

NON DISSOLUTION

AGENCE MERCURE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

L'AGE du 3/06/21 de la SARL «AGENCE MERCURE BOURGOGNE FRANCHE COMTE», capital: 10000 €, siège: 5T r. Vaillant 21000 DIJON, 443472543 RCS DIJON, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212830847

ELYPS'G

MEHDIA SOLEIL

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 51 rue Nicolas Bornier 21000 DIJON 877 988 451 RCS DIJON Le 22/06/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL212830913

SOCIETE NOUVELLE SOGEPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros Siège social : 4 RD 971, 21400 CHAMESSON 522743285 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 29/06/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL212830959

NEW CENTURY STONE

Société par actions simplifiée au capital de 59 200 euros Siège social : 4 RD 971, 21400 CHAMESSON 434676730 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du

30/06/2021, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président

AL212830960

AVIS

CARMINATI PERE ET FILS - SARL - au capital de 7 500 euros - Siège social : 13 rue MAURICE EMMANUEL 21000 DIJON RCS DIJON 447 540 071 - l'AGE du 26.03.2021, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société - Pour avis - La Gérance

AL212830979

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LE HERISSON RAMONEUR

SARL au capital de 1.500,00 euros
Siège social
La Rente de l'Union
21320 CREANCEY
RCS DIJON 751 537 424

Par décisions du 30/04/2021, l'associé unique a :

- décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- nommé comme Liquidateur M. Ludovic DUCCESCHI, demeurant à La Rente de l'Union, 21320 CREANCEY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à La Rente de l'Union, 21320 CREANCEY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL212830890

LE HERISSON RAMONEUR

SARL en cours de liquidation
au capital de 1.500,00 euros
Siège social et de liquidation :
La Rente de l'Union
21320 CREANCEY
RCS DIJON 751 537 424

Par décisions 30/04/21, l'associé unique a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur M. Ludovic DUCCESCHI demeurant à La Rente de l'Union, 21320 CREANCEY et l'a déchargé de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Radiation sera demandée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL212830907

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALLIANCES SYNERGIE EURL
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 300 euros
Siège de liquidation : 1, rue du Lavoir
21390 ROILLY
RCS DIJON 524 509 809

Aux termes d'une décision en date du 02/06/2021, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Francine GUENOT, demeurant 1, rue du Lavoir 21390 ROILLY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212830990

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EQUI'FERS
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège de liquidation : 1, rue du Lavoir
21390 ROILLY
451 648 372 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 14/05/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Richard GUENOT, demeurant 1, rue du Lavoir 21390 ROILLY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212830991

SCI DE LA MAISON DE RETRAITE DE L'ETOILE

SCI en liquidation
au capital social de 3 048,98 Euros
Siège social
12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE
SIREN 351 362 363 R.C.S. DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de Assemblée Générale du 04/12/2020. M Stéphane CAVAILLON PINOD demeurant 130 route des Gorges d'Enfer 69250 CURIS AU MONT D'OR, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE.

Pour avis.

AL212830996

THIERRY CENDRIER

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 25 000 euros
Siège social et de liquidation
30 Route de Seurre - 21200 BEAUNE
441 660 628 RCS DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision du 31 MAI 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marjorie CENDRIER, demeurant 30 Route de Seurre - 21200 BEAUNE, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au 30 Route de Seurre - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212831000

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 23/06/2021

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : VINS BENOIT PAGOT

Siège : 6 Place Marie Maignot, 21700 NUITS ST GEORGES

Durée : 99 ans

Capital : 15 000 euros

Objet : l'achat, vente de vins, alcools et spiritueux, le conseil en oenologie, la réalisation de prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins, la transformation de moûts de raisins et de raisins entiers en vins, la fabrication de bières et de saké

Une action = une voix

Cession actions : agrément en AGE et libre entre associés

Président : M. Benoît PAGOT (6 Place Marie Maignot 21700 NUITS ST GEORGES

Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis

AL212830876

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/07/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : L'EFFET NYLOU

Siège social : 10B Rue Le Notre, 21000 DIJON

Objet social : -Vente sur place et à emporter de boissons chaudes ou froides, sans alcool, à base notamment de café, thé, lait, chocolat, jus de fruit, soda ;

- Fabrication et vente sur place et à emporter de tous produits sucrés (gâteaux, viennoiseries, pâtisseries, …) et salés (sandwichs, salades, snacks,…) ;

- Vente d'accessoires et objets de décoration de cuisines ;

- ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Mme Marie FROEHLICHER, dmt 10 B rue Le Notre 21000 DIJON.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL212830951

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Dijon du 30 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SKIMA CREATION

Siège : 4 rue de Longvic 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €

Objet : la reproduction sur tous supports d'oeuvres artistiques et commercialisation desdits objets

Agrément de cession aux tiers

Président : Maxime THEVENET 4 rue de Longvic 21000 DIJON

RCS DIJON

AL212830962

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SELARL DES DOCTEURS LAPORTE **FORME :** Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste **SIEGE SOCIAL :** 7 et 9 rue de la République – 21250 SEURRE **OBJET :** l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste - **DUREE :** 99 ans **CAPITAL :** 10.000 euros **GERANCE :** Jérôme LAPORTE et Marine LAPORTE demeurant ensemble 373 Chemin des Monsnières – 21200 BEAUNE **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

AL212830964

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Juin 2021, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole dénommée « Cuma de la Plaine » dont le siège social est situé 5 bis rue des Nées, 21820 CHIVRES.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Dijon.

M. Vivien NIOT, Président

AL212830978

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 08/07/2021 à FAUVERNEY, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : JPG

SIEGE SOCIAL : 4, Rue du moulin, 21110 FAUVERNEY

OBJET : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou à bâtir, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 1.000,00 euros

GERANCE : Mme Patricia MAJNONI D'INTIGNANO-GENDRE, et M. Johan GENDRE demeurant ensemble au 4, Rue du Moulin, 21110 FAUVERNEY

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. En dehors de ces cas, toutes cessions doivent être agréées par les associés représentant au moins les trois quarts du capital.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL212830987

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société SCI ANTL, SCI au capital de 2 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 2 bis chemin de l'Arnizon 21270 TELLECEY, Objet : acquisition, administration, vente, gestion de tous biens mobiliers ou immobiliers. La gérance est HOLDING PAUL AN, Société à responsabilité limitée au capital de 190 000 euros, dont le siège social est situé à 2 bis chemin de l'Arnizon 21270 TELLECEY, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 900 963 943 représentée par Monsieur Antoine PAUL en qualité de Gérant nommée pour une durée illimitée. CESSION DE PARTS : Toute cession de parts est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis – la gérance

AL212830988

FABIEN BARDY

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social
2T allée de Cluny 21240 TALANT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TALANT du 08.07.2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : FABIEN BARDY

Siège : 2T allée de Cluny 21240 TALANT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 000 euros

Objet : Import et vente de montres, vente de vêtements, accessoires, sacs, chaussures ainsi que tous produits dérivés qui pourraient s'y rattacher, principalement en ligne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Fabien BARDY, demeurant 10, rue Ranfer de Bretenières 21121 FONTAINE LES DIJON

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

AL212830994

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

ANVIS DECIZE SAS

société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 24.867.023,40 €
Siège social :
Usine des Caillots –
58300 DECIZE
518 482 013 R.C.S. Nevers

Par décision en date du 11 juin 2021, l'associé unique a pris acte de la démission de son directeur général, Monsieur Frank Erath, avec effet au 30 juin 2021.

Mention au RCS Nevers

AL582830967

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 26 avril 2021 de Madame Germaine Jeanne Marie Louise PIQUE, née à NEVERS (58000) le 28 janvier 1920, célibataire, demeurant à NEVERS (58000) 46 rue de Parigny, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL582830983

➜ DROIT DE PRÉEMPTION

COMMUNE DE LUZY

INSTAURATION DROIT DE PREEMPTION URBAIN « RENFORCÉ »

Par délibération n° 074 en date du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal de LUZY a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain « renforcé » sur les zones U (zones urbaines) et AU (zones à urbaniser) conformément au plan annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération est affichée au tableau d'affichage de la mairie pendant deux mois et peut être consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le Maire,

Jocelyne GUERIN

AL582830976

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AU BON ENDROIT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 €
Siège social :
16, rue de la Mairie
58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
898 543 616 R.C.S. Nevers

Par Décision de l'Associé Unique du 6 juillet 2021, le siège social a été transféré au 2, rue du Bougnon, 58140 Saint-Martin-du-Puy.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL582830957

PLATINIUM IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1T Avenue Colbert
58000 NEVERS
834 867 996 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1T Avenue Colbert, 58000 NEVERS au 14, avenue Pierre Bérégovoy, 58000 NEVERS à compter du 1er juillet 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL582830961

LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 62 190 €
Ancien siège social :
44, Avenue de la 85ème de Ligne –
Village Cosne Activités
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social : 4, rue des Forgerons -
Champ du Tremblât -
Parc d'Activités du Val de Loire -
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
421 129 891 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 24/06/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/08/2021 le siège social sis à CONSE COURS SUR LOIRE (58) du 44, Avenue de la 85ème de Ligne – Village Cosne Activités au 4, rue des Forgerons – Champ du Tremblât – Parc d'Activités du Val de Loire et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL582830970

➜ RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF

Il y a lieu de modifier l'annonce LDDM238723 parue le 9/07/2021 et rectifier la date des statuts dire 02/07/2021 au lieu de 31/05/2021 et la dénomination de la société dire SCI WUILFERT au lieu de WILFERT

AL582830975

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FRALIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 198.784 euros
Siège social : 3 Rue Des Coupes
58170 LUZY
513 685 776 R.C.S. NEVERS

I / Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2021, les associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :« ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL.La société a pour objet :- d'acquérir, de détenir, de gérer de toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité en France ou à l'étranger,- d'acheter, gérer, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes.- l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation, la revente de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que de tous fonds de commerce.Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. »II / L'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 9 juin 2021, a constaté que les mandats de la société SFC FIDUCIAIRE CENTREX, Commissaire aux comptes Titulaire, et de Monsieur Jérôme BOUQUET, Commissaire aux comptes Suppléant, étaient arrivés à expiration et a décidé, qu'il n'y avait pas lieu de procéder à leur renouvellement ni à leur remplacement.

AL582830963

SOCIETE RICHMOND JEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : LA MACHINE (Nièvre)
8 avenue Machecourt
RCS NEVERS : 318 071 115

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE - CHANGEMENT DE DENOMINATION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - PROROGATION DE LA DUREE DE LA SOCIETE - AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

DECISION du 30/06/2021 DATE D'EFFET : 01/07/2021

ANCIENNES MENTIONS :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Gérant :

Monsieur Gilles RICHMOND demeurant à DRUY PARIGNY (Nièvre) – Lieu-dit La Massonnerie

Dénomination : SOCIETE RICHMOND JEAN

Capital : 7.622,45 euros

Objet :

Tous travaux de couverture, sanitaire, chauffage à toute énergie,

L'activité de négoce de matériaux tant en qualité de grossiste que de détaillant, aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers,

La vente directe ou indirecte et la réparation de tous articles sanitaires, matériaux et appareils de chauffage,

Et plus spécialement la prise en location gérance libre du fonds de commerce de même nature, appartenant à Monsieur et Madame Jean RICHMOND, exploité à LA MACHINE Avenue Machecourt n°8, immatriculé et inscrit au RCS de Nevers sous le n°69 A 114, et inscrit au répertoire des métiers de la Nièvre sous le n°659 95 80

NOUVELLES MENTIONS :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Président:

Monsieur Gilles RICHMOND demeurant à DRUY PARIGNY (Nièvre) – Lieu-dit La Massonnerie

Dénomination : RICHMOND

Capital : 10.000 euros

Objet :

Tous travaux de couverture, sanitaire, chauffage à toute énergie,

L'activité de négoce de matériaux tant en qualité de grossiste que de détaillant, aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers,

La vente directe ou indirecte et la réparation de tous articles sanitaires, matériaux et appareils de chauffage,

Les commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des actions, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

La durée de la société a été prorogée jusqu'au 31 Décembre 2138.

AL582830973

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ACCORD AMBULANCES
SARL au capital social de 7 622.45 Euros
Siège social : 24 Route de Decize
58290 MOULINS ENGILBERT
377 490 677 R.C.S. NEVERS

Le 20.05.2021, l'AGE a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

«ACCORD TAXIS»

Pour avis.

AL582830977

➜ CESSION

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 24 Juin 2021, enregistré au SPF et de l'ENREGISTREMENT de NEVERS 1, le 2/7/2021 dossier 2021 00026245 réf : 5804P01 2021 N 00334,

la Société COSNE SUD DEPANNAGE SARL, au capital de 8.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) RN7, identifiée au SIREN sous le n° 437694383 et immatriculée au RCS de NEVERS, A VENDU à la Sté par actions simplifiée CSD COSNE SUD DEPANNAGE, au capital de 10.000 euros dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) RN7 Sud l'Escargotière, identifiée au SIREN sous le n° 892 387 283, et immatriculée au RCS de NEVERS,

Un fonds de commerce de dépannage, remorquage, manutention, levage de tous véhicules et objet quelconques, mécaniques automobiles et poids lourds, achat et vente de véhicule neuf et d'occasion sis à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) RN7 lieudit l'Escargotière, lui appartenant, connu sous le nom commercial COSNE SUD DEPANNAGE et pour lequel il est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° 437694383.

Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.

Moyennant le prix ppal de 300.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 juin 2021.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

POUR UNIQUE INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL582830964

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de GERMENAY: ZONE RNU

1 ha 98 a 80 ca

- Les chetifs cloiseaux: ZH-9(*)

Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: ZONE ZNC

4 ha 35 a 02 ca

- Bois aux anes: AB-36(F)-38(H) - Bois pelleraut: AL-28(H) - Bois thoreau: AX-86

Cession d'une exploitation agricole d'une surface totale de 98 ha 50 a 20 ca comportant

ventes : 25 ha 08 a 10 ca et locations par intermédiations locatives (divers propriétaires) : 73 ha 42 a 10 ca

situées sur les communes de ASNOIS, AMAZY, METZ LE COMTE, VILLIERS SUR YONNE,

avec vente d'actifs

biens à vendre :

Cmne de AMAZY: ZONE RNU

4 ha 08 a 20 ca

- La prairie: B-411-412-413-414-415-416

Cmne de ASNOIS

Avec bâtiment exploitation : ZONE RNU

4 ha 71 a 78 ca

- Les centiemes: ZB-103[10](Z)-103[10](AJ)-103[10](AK)-104[10](J)-104[10](K)-114[9](J)-114[9](K)

16 ha 28 a 12 ca - De breves: ZB-100[16](*) - La fontaine: ZC-73 - Le clos saint loup: ZC-62-66-72 - Les crys: ZC-28 - Les eaubues: ZB-12(*)-17 - Les migrees: ZB-21-22 - Les patis: ZB-36

biens à louer par intermédiation locative :

Cmne de AMAZY: ZONE RNU

11 ha 16 a 05 ca

- 'La prairie': B- 417- 419 - 'Les champs de l avoine': B- 387- 388- 389 - 'Les neux': B- 397- 398- 399- 400- 401- 402- 409 - 'Les pres l ane': B- 383- 384- 385

Cmne de AMAZY: ZONE RNU

1 ha 59 a 90 ca

- 'Les pres l ane': B- 386

Cmne de ASNOIS : ZONE RNU

34 ha 96 a 81 ca

- 'La christine': ZB- 61- 62- 66(*)- 67(*) - 'La fontaine': ZC- 76(J)- 76(K)- 77 - 'La loche': ZC- 90 - 'La piece du poirier thomas': ZC- 128 - 'Le clos saint loup': ZC- 50- 57- 59- 63- 65- 67 - 'Le moque barry': ZE-370[257]- 372[255] - 'Les centiemes': ZB-110[95](J)- 110[95](K) - 'Les coudrays': ZE- 228- 229- 230- 231- 232- 233- 234 - 'Les migrees': ZB- 19 - 'Les pres l ane': ZC- 102- 103- 105- 106- 107 - 'Les terres du parc': ZA- 75(J)- 75(K)- 76- 78- 79(A)- 79(B)

Cmne de ASNOIS : ZONE RNU

35 a 47 ca

- 'Les pres l ane': ZC- 104

Cmne de ASNOIS : ZONE RNU

3 ha 83 a 12 ca

- 'La christine': ZB- 65 - 'Le bourg': AB-447[432] - 'Les eaubues': ZB- 18

Cmne de ASNOIS : ZONE RNU

85 a 20 ca

- 'La loche': ZC- 91

Cmne de ASNOIS : ZONE RNU

84 a 80 ca

- 'Les pres l ane': ZC- 110

Cmne de METZ-LE-COMTE : ZONE RNU

5 ha 19 a 50 ca

- 'Les pres du moulin': ZB- 17(J)- 17(K) - 'Pres des cuisines': ZA- 17[13](J)- 17[13](K) - 'Vive les oies': ZC- 9- 10

Cmne de METZ-LE-COMTE : ZONE RNU

1 ha 41 a 00 ca

- 'Les pres verts': ZB- 15(J)- 15(K)

Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE : ZONE RNU

12 ha 95 a 65 ca

- 'Essertis de villiers': ZH- 31(B)- 31(AJ)- 31(AK)- 32(J)- 32(K)- 33- 35(J)- 35(K)- 109(J)- 109(K) - 'Les clustiers': ZH- 39

Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE : ZONE RNU

24 a 60 ca

- 'Les clustiers': ZH- 38

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/07/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL582830981

CATHOU & Associés
Notaires
6 Cours Raphaël Binet
CS 14351
35043 RENNES CEDEX

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Yves LE BRAS, notaire salarié à RENNES, le 5 juillet 2021,

La société BLUE SARK, SAS au capital de 500.000 €, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), La Moinerie, 10 impasse du Grand Jardin, SIREN 490 356 102 RCS SAINT-MALO, a cédé à :

La société GROUPE VERRIN, SARL au capital de 1.000.000 €, dont le siège est à BRANSLES (77620), 16 rue Grande, SIREN 492 012 026 RCS MELUN

le fonds de commerce de prêt à porter mixte et tous accessoires s'y rapportant exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) rue des Cordeliers, sous l'enseigne « Vib's » appartenant au Cédant et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS, SIRET 490 356 102 01039.

Prix : 500 €

Entrée en jouissance : 29 juin 2021

Oppositions, s'il y a lieu, en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, en l'office notarial JACOB et Associée, notaires associées, ayant son siège à COSNE-SUR-LOIRE _ 14 rue du Maréchal Leclerc _ Maître Jean-Paul JACOB, notaire associé.

Pour unique insertion

Me Yves LE BRAS, notaire

AL582830966

AVIS DE CESSION

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 29/06/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 02/07/2021, Dossier 2021 00026178 référence 5804P01 2021 A 00434, M. Guillaume RABIGOT dt à COURCELLES (58) – 17, rue des Ecoles – Chivres a cédé à la société LE FOURNIL DES PROMENADES, SAS au capital de 10 000 € ayant son siège social à VARZY (58) – 36, rue Delangle, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 895 082 162, un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, petit traiteur connu sous l'enseigne « LE FOURNIL DES PROMENADES » sis à VARZY (58) – 36, rue Delangle, moyennant le prix de 180 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL582830971

AVIS DE CESSION

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 30/06/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 05/07/2021, Dossier 2021 00026482 référence 5804P01 2021 A 00438, Mme Florence DORIS dt à POUILLY SUR LOIRE (58) – 6, Impasse des Gâtines - Charenton a cédé à la société FLO COIFF, SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 93, rue Camille Barrère, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 900 521 634, un fonds de commerce de coiffure mixte, vente de bijoux fantaisies, vente de parfumerie, produits de beauté, postiches, accessoires de mode connu sous l'enseigne « FLO COIFF » sis à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 93, rue Camille Barrère, moyennant le prix de 50 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL582830972

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par acte SSP du 30/06/2021 à NEVERS, la société CSF, SAS au capital de 100 347 710€, dont le siège est à MONDEVILLE (14120) ZI Route de Paris, immatriculée 440 283 752 RCS CAEN a confié à Monsieur Jonathan PERRIEAU agissant pour le compte de la société SUPERDIS, SARL au capital de 7 500€ dont le siège est à NEVERS (58000) Boulevard Saint Exupéry en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de type supermarché d'alimentation générale de type discount avec station-service, situé à NEVERS (58000) Boulevard Saint Exupéry, connu sous l'enseigne «SUPECO» ; Pour une durée de onze (11) mois à compter du 28 juillet 2021 et jusqu'au 30 juin 2022, renouvelable ensuite par période successive d'un (1) mois par tacite reconduction, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis, le locataire-gérant.

AL582830960

LES JACQUOTTERIES

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 24 AV DE LA GARE
58400 MESVES-SUR-LOIRE
841 047 772 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2021 la collectivité des associés a décidé de la cessation des fonction de co-gérant de Mr Stéphane MONIER.

Pour avis

AL582830979

SCI DU HARAS DE TIGRAN

Société Civile Immobilière
au capital de 1 860 €uros
Siège social
1 Chemin de TIGRAN 58400 CHAULGNES
753 145 630 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, il résulte que : l'assemblée générale a nommé en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Dikran ACHDJIAN décédé le 20 avril 2021, Monsieur Azade ACHDJIAN, né le 10/03/1978 à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58), demeurant 11 route de Chaulgnes – 58400 CHAMPVOUX, pour une durée indéterminée, à compter du trente juin 2021. . Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis,

AL582830982

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI P.M.B SAINT AGNAN
Société civile Immobilière
au capital de 1 372,04 €
Siège social : 2 Rue du Cimetière
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
405 375 627 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION SCI P.M.B SAINT AGNAN

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Michel LUTIGNIER demeurant 20 Rue de Vignelle - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 2 Rue du Cimetière - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. En outre, toute correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés à l'adresse suivante : 20 Rue de Vignelle - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, le liquidateur,

AL582830917

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI LES MIMOSAS
Société Civile Immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 18 rue Molière
58000 NEVERS
792 852 048 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 20 mai 2021 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur David FOURNIER dt 18 rue Molière - 58000 NEVERS.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, D. FOURNIER

AL582830959

OGEF
EXPERTISE COMPTABLE

BEL R

SASU au capital de 1.000 €
Siège : RUE GAY LUSSAC
58640 VARENNES VAUZELLES
492973607 RCS de NEVERS

Par décision de l'associé unique du 05/07/2021, la société SAS CAREMA INVESTISSEMENTS au capital de 3.546.420 €, sise 1611 route de conliege 39570 PERRIGNY N°814266912 RCS de LONS-LE-SAUNIER, associée unique de la société BEL R, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de NEVERS dans les 30 jours de la présente publication.

AL582830969

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11 juin 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI ROLIN FRERES

SIEGE SOCIAL : 4 ROUTE DE LACHE 58420 VITRY LACHE

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de biens immobiliers

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 2 000 euros en numéraire

GERANCE : M. Julien ROLIN, demeurant à 4 Route de Laché, Laché, 58420 VITRY-LACHE et M. Noël ROLIN, demeurant Le Jonc, 58330 CRUX LA VILLE

CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS

AL582830860

AVIS DE CONSTITUTION

Selon un acte sous signature privée en date à FLETY du 05/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : HOLDING GREGORY CLAIR

Siège social : L'Argollet, 58170 FLETY

Objet social : réparation de machines et équipements mécaniques ; achat, vente, location de machines et équipements mécaniques ; acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs ; gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer ; animation effective de ses filiales ; participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Grégory CLAIR, demeurant L'Argollet, 58170 FLETY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582830954

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AVENIR SLM

Forme sociale : SAS à associé unique

Capital social : 15 000 €

Siège social : 332, Route de Poiseux - Arriault - 58130 VAUX D'AMOGNES

Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Laurent SILVENTE dt à VAUX D'AMOGNES (58) - 332, Route de Poiseux - Arriault

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL582830956

D-A de BUSTAMANTE
Avocat à la Cour
14 bis rue de la Poste
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : SCI SKALI

SIEGE SOCIAL : 2 ter rue de la Chaussade 58000 NEVERS

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, droits et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 2.400 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 2.400 euros

GERANCE : Aurélien GALLOT demeurant 2 ter, rue de la Chaussade 58000 NEVERS

CESSION DE PARTS : libre entre associés

IMMATRICULATION : au RCS de Nevers

AL582830962

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à MAGNY LORMES du 01 juillet 2021,

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : LA CORVÉE DU CORBIER ;
- Siège : MAGNY LORMES (58800), Gémigny ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;- Capital : 7 500,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : Madame Emilie SAVARY,, demeurant Gemigny 58800 MAGNY LORMES. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

POUR AVIS

La gérance

AL582830965

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 26/06/2021 il est constitué une société par actions simplifiée dénommée LE CHAI au capital de 1 500 € ayant son siège situé Parking de la Poste, 58150 POUILLY SUR LOIRE pour une durée de 99 ans. Son objet est restauration, brasserie, cafés, débit de boissons. Aucune restriction n'existe en matière d'admission aux assemblées et de droit de vote. La cession d'actions à un tiers non actionnaire est soumis à l'agrément de l'assemblée à la majorité simple, le cédant ne pouvant prendre part au vote. Le mandat de Président est confié à Mme Agnès GUILLOUET. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : Mme Agnès GUILLOUET

AL582830978

ae
ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

ELUNI

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MARZY en date du 06/07/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : ELUNI. SIÈGE SOCIAL : 3 Rue des Mourez – 58180 MARZY. OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GÉRANCE : Madame Lucie PAPOTIER, demeurant 3 Rue des Mourez - 58180 MARZY et Monsieur Nicolas PIAT, demeurant 3 Rue des Mourez - 58180 MARZY. AGRÉMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés et au profit descendants, agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL582830980

YONNE

➜ DÉMISSION

MODIFICATION DES ORGANES DE DIRECTION

Dénomination : CAP VITAL SANTE.

Forme : SCA

Capital social : 1 864 311 euros.

Siège social : 12 VOIE DES PREAUX

89310 NITRY

391 006 814 RCS d'Auxerre.

Aux termes du procès verbal en date du 22/12/2020, 'Assemblée générale a pris acte de la démission de la société LE CONFORT MEDICAL, de ses fonction de membre du conseil de Surveillance, et a nommé, en remplacement, Monsieur Hervé SASSINOT, 65 rue du Général Leclerc 77540 ROZAY EN BRIE.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL892831006

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2009, Monsieur Joseph **LE TADIC**, en son vivant retraité, demeurant à VERNOY (89150) 12 route de Saint Valérien.

Né à PONTIVY (56300), le 21 mars 1927.

Divorcé de Madame Béatriz da Conceicaô **JORGE COSTA**, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de ORLEANS (45000) le 12 septembre 1991, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à COURTENAY (45320) (FRANCE), le 28 mai 2018.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 1er juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892831008

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 avril 2013, Madame Andrée Gisèle WIEDERHOLD, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Raoul Henri George COUTANT, , demeurant à AUXERRE (89000) 32 rue Saint Germain.

Née à MONTGERON (91230), le 21 mai 1925.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 21 mars 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 18 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892831014

➜ NOMINATION

SELARLU DEPOUHON CAROLINE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €
Siège social
17 Avenue du Château
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
R.C.S 789 202 496 AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de décisions de l'associée unique du 30/06/2021, il est pris acte de la fin de mandat du Cabinet AUDIT ET CONTROL LEGAL, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Patrick BERGER, Commissaire aux comptes suppléant, de l'absence d'obligation de nommer un Commissaire aux comptes pour la Société conformément aux dispositions prévues à l'article L223-35 du Code de commerce. Mention sera faite au RCS D'AUXERRE.

AL892830821

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CLINIQUE PAUL PICQUET

Société par actions simplifiée
au capital de 99.899,84 €
Siège social
12 Rue Pierre Castets
89100 SENS
331 607 465 R.C.S. Sens

Suivant procès-verbal en date du 16 juin 2021, la collectivité des associés a décidé de nommer la société ELSAN SAS - 58Bis Rue La Boétie - 75008 PARIS - 802.798.934 RCS PARIS, en qualité de Président, en remplacement de la société LH TITAN BIDCO SAS.

Mention sera portée au RCS de Sens.

Le président.

AL892831035

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CRYSTAL D'AMBRE

SARL au capital de 1 500 €
Siège social
1 rue Pierre Burlot 89420 Thizy
877851782 RCS Auxerre

L'AGE du 08/06/2021, a décidé de transférer le siège social de la société au 34 chemin de la Goulotte, 89200 Avallon à compter du 08/06/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt : RCS Auxerre

AL892830990

SENS POIDS LOURDS

Société par actions simplifiée
au capital de 72.000 euros
Siège social : 2 rue de l'Industrie,
ZI des Sablons,
89100 SENS
705 980 019 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 17/05/2021, la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, et la société SALUSTRO REYDEL, commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelé dans leurs fonctions et n'ont pas été remplacé.

POUR AVIS

Le Président

AL892830972

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCEV JEAN-HUGUES ET GUILHEM GOISOT

Société Civile d'Exploitation Viticole au capital de 400 800,00 €, Siège social : 30 rue Bienvenu Martin – 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX, 408 791 572 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 100 950 euros, afin de le porter à la somme de 501 750 euros. Pour avis, la gérance.

AL892831012

SOCIÉTÉ CIVILE GGMB

Société civile au capital de 2 000,00 euros. Siège social : 30 rue Bienvenu Martin – 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX. 512 054 214 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 366 100 euros, afin de le porter à la somme de 368 100 euros. Pour avis, la gérance.

AL892831013

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 23/06/2019, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MF BOURGOGNE** - Menuiserie Fermetures Bourgogne 14 boulevard Lyautey 89000 Auxerre. RCS Auxerre 840808133. CIP 4343.

AL892831023

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la S**AS à associé unique VENDÔME CROISSANCE** allée des Grandes Rayes 89000 Saint Georges sur Baulche. RCS Auxerre 815266879. CIP 4218.

AL892831024

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Benjamin Jean-Jacques Robert THOBOIS SERIGRAPHIK STUDIO** 16 RUE CHARLES BRETON 21200 RUFFEY LES BEAUNE. RCS Auxerre 533810826. CIP 4209

AL892831025

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Gilles HARRY** 1 route de Bonnard 89400 CHENY. RCS Auxerre 342269610. CIP 1758

AL892831026

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 arrêtant le plan de redressement de Monsieur Michel, Albert, Gabriel RENAUD 3 Avenue du Berry 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (travaux de peinture). RCS Auxerre 532194933. CIP 4407. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon.

AL892831027

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/07/2021 arrêtant le plan de cession totale de **Monsieur Didier HYBERT** 2 Rue de la Messe 89560 Lain (taxi (droit de place N°4 à Auxerre)) RCS AUXERRE 334376506, CIP 4279, au profit de la Sàrl AUXERRE SECOURS 89. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL892831028

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/07/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **Société en nom collectif SNC TABAC DES ROSOIRS** 10 rue d'Austerlitz 89000 AUXERRE (débit de tabac, presse, jeux). RCS Auxerre 827748427. CIP 4485. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892831021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/07/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession au profit de **Monsieur Didier HYBERT** 2 Rue de la Messe 89560 Lain (taxi (droit de place N°4 à Auxerre)). RCS Auxerre 334376506. CIP 4279. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL892831022

➜ ADDITIF

ADDITIF AVIS DE CONSTITUTION

Additif à l'annonce de constitution de la société LILY-ROSE parue le 9 juillet 2021, il est ici précisé l'objet de la société : Restauration ou vente à emporter, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées et le domicile des cogérants à savoir : M. Baki et Christine KARATAS demeurant 32 avenue de la libération 77000 MELUN

AL892831002

➜ RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

A l'annonce publié le 18/06/2021 relative à la constitution de la SARL 89 DEPANNAGE MECANIQUE, suppression dans l'Objet de l'activité : carrosserie.

AL892830975

RECTIFICATIF

Avis rectificatif à l'annonce légale de transformation en SAS de la SARL J.P.J parue le 4 juin 2021. … Sous sa nouvelle forme de SAS, le président est la SARL HOLDING FIBMAC, au capital de 550 000 euros ayant son siège Les Marais 89113 GUERCHY, immatriculée 495244121 RCS SENS, représentée par M. Christophe BECHERT Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON.

Pour avis

La Gérance

AL892830992

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, à SAINT-JULIEN-DUSAULT,

12, Faubourg de la Croix , CRPCEN 89062, le 8 juillet 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Patrice Georges PLUMECOCQ, retraité, et Madame Sylvie Josette MOREAU,

asssitante de vente, demeurant ensemble à BUSSY LE REPOS (89500) 17 Le Grand Marchais.

Monsieur né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT (75020) le 18 février 1961,

Madame née à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) le 18 août 1967.

Mariés à la mairie de LES BORDES (89500) le 10 juin 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur et Madame de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois

mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892831037

MODIFICATION DE STATUTS

3JBAT

SAS au capital de 150 000 €
Siège social
5, Impasse Sennepie
89100 SAINT-CLEMENT
379 208 176 RCS SENS

Les mandats de la société « GMBA Essonne », Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alain BOUDEAU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et il a été décidé de ne pas désigner de Commissaire aux Comptes.

AL892830419

S.J.B.
Société d'Avocats

NON RENOUVELLEMENT CAC

HD Société par actions simplifiée au capital de 109 460 euros Siège social : 16 Rue de l'Auge Zone Artisanale les Bréandes - 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 801 120 494 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 30 juin 2021 a décidé, en application des dispositions légales, de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Emilio ANTUNEZ, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gérard ARTUS, Commissaire aux Comptes suppléant.

AL892831000

AVIS

SARLIN FRANCIS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 13, rue Etienne Mimard,
89100 SENS
439 646 977 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 29/06/2021, l'associé unique a décidé : de remplacer à compter du 29/06/2021 la dénomination sociale SARLIN FRANCIS par ALTITUDE CONSEILS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, d'étendre l'objet social aux activités d'Infographie (créa graphique, logo, charte graphique, livret, brochure, carte de visite, carte de correspondance, plaquette, flyer, kakémono, affiche, marque pages, site Web, gif animé, bannière Web...), Création de sites Web et applications numérique, conseils aux entreprises, conseils aux collectivités, formation, consulting..., et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts, de transférer le siège social 13, rue Etienne Mimard, 89100 SENS au 34 Rue Haute 89100 GRON à compter du 29/06/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS - Le Président

AL892831003

NATHALIE BALACE

Sigle : BE UN ETRE
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 €
Siège social :
55 TER AVENUE JEAN MERMOZ
89000 AUXERRE
822 989 276 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 31 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu : Coaching-formation-production audiovisuelle et écrite-Prestations de services diverses..

Le président.

AL892831005

LE VINGT HEURES VINS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Grande Rue Aristide Briand,
89200 AVALLON
853361210 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 Juin 2021, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités de caviste et plats à emporter traiteur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL892831011

S.J.B.
Société d'Avocats

ART ET PEINTURE

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros Siège social : 66 Rue Georges Brassens 89240 CHEVANNES 839 205 598 RCS AUXERRE Suivant délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé : - de transférer le siège social du 66 Rue Georges Brassens 89240 CHEVANNES au 5 Rue Arnold Marti ZA des Champs Casselins 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE ; - statuant aux conditions prévues par la loi, de transformer la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : Monsieur Benoît CHAPOT, demeurant 66 Rue Georges Brassens, 89240 CHEVANNES Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Benoît CHAPOT, demeurant 66 Rue Georges Brassens 89240 CHEVANNES et Monsieur Vincent AUBERT, demeurant 40 Rue Sous Murs 89000 AUXERRE. POUR AVIS Le Président

AL892831030

FUSION

AVIS

ACM
AIR COMPRIME MAINTENANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 5 Bis Avenue de Montabaur
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 510 543 812

La société ACM a établi par acte sous signature privée en date du 30 avril 2021, un projet de fusion avec la société la société AIRMAX GROUPE, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 678 000 euros, dont le siège social est à BOURGES (Cher) 10, rue Isaac Newton, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 417 713 690.

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 17 mai 2020 pour le Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE et d'une publication au BODACC en date du 26 mai 2020 pour le Greffe du Tribunal de Commerce de BOURGES et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2021.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société AIRMAX HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 877 400 euros, dont le siège social est situé à BOURGES (Cher) 10, rue Isaac Newton, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 443 874 961, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés AIRMAX GROUPE et ACM depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société AIRMAX GROUPE, la société ACM s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

AL892830970

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à LEUGNY (Yonne), en date du 1er juin 2021 enregistré à AUXERRE le 22 juin 2021 bordereau n°2021 00021652 case n°8904P01 2021 A01127. La société SNC ATPA, société en nom collectif au capital de 7 500 € ayant son siège social La Petite Borde – 89130 LEUGNY, a cédé à la société FTP-LOC, société à responsabilité limitée, au capital de 19 000 euros, ayant son siège social 2 Les Rognotteries - 89130 VILLIERS SAINT BENOIT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 899 481 758. Une branche d'activité de travaux publics, terrassement, assainissement et transport public routier de marchandises, sis La Petite Borde, 89130 LEUGNY, pour lequel la SNC ATPA est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 452 732 514, Moyennant le prix de mille euros (1 000,00 €) pour les éléments incorporels, de cinquante-trois mille huit cent cinquante euros (53 850,00 €) pour les éléments corporels, soit un prix de cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros (54 850,00 €). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2021 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances à La Petite Borde – 89130 LEUGNY. Pour avis et mention.

AL892830997

CESSION DE FONDS LIBERAL

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, Notaire associé à SENS, 1 Place des Héros, le 30 juin 2021, enregistré à SPFE AUXERRE 1, le 2 juillet 2021, Dossier 2021 00023246 référence 8904P01 2021 N 00671, a été cédé par :

Madame Marie-Anna Janine GUENARDEAU, vétérinaire, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 46 boulevard de Verdun.

Née à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), le 27 juillet 1958.

Divorcée de Monsieur Henri Michel Bernard PLANQUE

A :

La Société VSY VETERINAIRE, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), 19 Faubourg Sommier, immatriculée au RCS DE SENS sous le numéro 899 701 825.

Le fonds libéral de VETERINAIRE sis à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 19 Faubourg Sommier, inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro 331 381 962.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu au jour de la signature de l'acte, entrée en jouissance le même jour.

La cession au prix principal de 126.000,00 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 95.000,00 €,

- matériel : 31.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892831040

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SCI CARDOT-LOISEAU, Société civile immobilière au capital de 1 500 euros, Siège social : 7 et 9 Route de Toucy, 89000 AUXERRE, 439 715 319 RCS AUXERRE. Aux termes d'une délibération en date du 08 JUIN 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé M. Patrice LOISEAU, demeurant 7 et 9 Route de Toucy, 89000 AUXERRE, en qualité de co-gérant, pour une durée illimitée, à compter du 1er juillet 2021, en remplacement de Monsieur Virgile LOISEAU, démissionnaire. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL892831001

GÉRANT

Dénomination : SCI AML. Forme : SCI. Capital social : 9146 euros. Siège social : 9 Allée DE LA GENOTTE, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE. 327573648 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2021, à compter du 10 mars 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Michel LAROCHE, demeurant 20 rue de l'aumonerie, 17138 St Xandre en remplacement de Monsieur Albert LAROCHE, décédé. Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL892831015

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à LAVAL du 1er juillet 2021, la société ACTUAL MIGENNES 417, SNC au capital de 125 000euros dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, 839133741 RCS LAVAL, a donné en location-gérance à la société ACTUAL MIGENNES 493, SNC au capital de 125.000 euros dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, 892 087 727 RCS LAVAL, un fonds de commerce d'agence d'intérim sis 71 Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES, à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

AL892831029

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Juillet 2021 fait à SERMIZELLES,

Monsieur Franck MOINARD, dont le siège social est 63 Grande Rue 89200 SERMIZELLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE sous le nº 422 375 493 a confié à

Monsieur Frédéric DELOGU, demeurant 25 Grande Rue 89200,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de « Café Brasserie » situé à 63 Grande Rue 89200 SERMIZELLES, connu sous le nom de « AUX SARMATES » ;

Pour une durée de un an à compter du 1er Juillet 2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé Frédéric DELOGU.

AL892831033

NON DISSOLUTION

BREVES DE COMPTOIR

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : BREVES DE COMPTOIR. Forme : SARL. Capital social : 7000 euros. Siège social : 18 rue de la République, 89150 SAINT VALERIEN. 852666122 RCS Sens. Aux termes de l'AGE en date du 24 juin 2021, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL892830998

FIDUCIAL SOFIRAL

CARROSSERIE COLSON

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : Route d'Etigny
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
RCS SENS 492 368 733

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

AL892831031

DISSOLUTION LIQUIDATION

MARTINEZ LUCAS

EURL au capital de 7622,45€ Siège social : 1 rue des Sablons 89660 Montillot 409 774 171 RCS Auxerre Le 30/06/2021, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/06/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Martinez Lucas, demeurant 2 rue d'Edmond 89660 Montillot et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre

AL892830961

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

TOUT ELEC'

SARL en liquidation
au capital de 8 000 €
Zone Artisanale 89480 CRAIN
442 914 933 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale du 30/06/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 20/06/2021, déchargé M. Jean-Pierre PRUDHOMME de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892831032

ASMC

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 10 000,00 €
Siège social
7 rue de la Ferronnerie 89220 BLÉNEAU
840 775 563 RCS AUXERRE

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant décision de l'actionnaire unique, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 juin 2021. A été nommée liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Stéphane PRUNIÈRE, demeurant 6 la vigne des Devaux 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 6 la vigne des Devaux 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis, le liquidateur.

AL892831038

SCI GITENPAILLE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI GITENPAILLE.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 9 Grande rue, Hameau de Soeuvres, 89450 Fontenay Pres Vezelay.

500857172 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 décembre 2020. Monsieur Mathieu LEYGONIE, demeurant 9 Grande rue, Hameau de Soeuvres 89450 Fontenay Pres Vezelay a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Mathieu LEYGONIE

AL892831041

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 01/07/2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : OSYLEN Capital : 500€ Sigle : HISTOIRE DE GRAINES Siège social : 64-66 avenue Haussmann 89000 Auxerre Objet: commerce de détails de tous produits naturels et chimiques et tous matériels et produits se rapportant à la vente de graines rares et de collection y compris tous les accessoires. La vente par tous les moyens à destination des professionnels et des particuliers de tous biens et produits de consommation neufs et d'occasion, notamment sans que cette liste soit exhaustive, en matière d'accessoires pour collectionneurs, encens, d'objets de décorations, de quincaillerie, de bien-être. Utilisation de tous les procédés de vente applicables aux éléments sus définis : vente sur stands, foires, démarchage, marchés. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Ysoline Pechenot demeurant 20 rue de la Liberté 89240 Chevannes RCS : Auxerre

AL892830994

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 5 juillet 2021, à GRON. Dénomination : BOURGOGNE RESSORTS. Forme : EURL. Siège social : Z.A. Pierre BARRÉ, bâtiment 3 milieu, 89100 GRON. Objet : fabrication et vente de ressorts. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros Gérant : Monsieur FROT Philippe, demeurant 2 Rue des Vergers, 89100 COLLEMIERS La société sera immatriculée au RCS SENS.

Pour avis.

Le gérant

AL892830999

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/06/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

G.S.T. J.L.F.

Siège social: 28 rue roger gueneau 89550 HERY

Capital: 100 €

Objet: PROPRIETE ADMINISTRATION ET EXPLOITATION PAR BAIL DE BIENS IMMOBILIERS

Gérant: Mme SILURGUET Gaelle 28 Rue ROGER GUENEAU 89550 HERY

Co-Gérant: M. LEFEBVRE Jean-Loup 28 Rue ROGER GUENEAU 89550 HERY

Cession des parts sociales : LIBRE ENTRE ASSOCIES ET DESCENDANTS SOUMISE A AUTORISATIONS POUR LES TIERS

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AUXERRE

AL892831004

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp du 06/07/2021 à MAILLOT (89100), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SAS

DENOMINATION : GMC MAINTENANCE

CAPITAL : 10 000 €

SIEGE SOCIAL : MAILLOT (89100), 6 ter, route de Malay-le-Grand

OBJET : maintenance, entretien, dépannage chaudières et chauffage, électricité, climatisation pour particuliers et professionnels industriels et tertiaires et, d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mr Augusto LEITE DE OLIVEIRA, demeurant à NAILLY (89100), 10, Les Barmittes.

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL892831007

S.J.B.
Société d'Avocats

CONSTITUTION SASU

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 30 JUIN 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : K. DELAGNEAU Siège : 37 Avenue Jean Mermoz, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales ; Prestations de services administratives, de gestion, techniques et commerciales ; L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Christophe DELAGNEAU, demeurant 38 Bis Route de Vaux - La Cour Barrée - Cidex 7 – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892831010

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/07/2021, il a été constitué une SASU dénommée : ALCAZAR Siège social : 3 RUE DU COMMERCE, BAT J APT 13, 89300 JOIGNY Capital : 1.000€ Objet : La peinture, la décoration, la construction, le ravalement, la rénovation, la décoration, l'entretien et la maintenance, la plomberie et l'électricité. Président : M. MOMTEZ ZARAMDINI, 3 RUE DU COMMERCE, BATJ APT 13, 89300 JOIGNY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL892831016

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2021 à SANTIGNY, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : SAS STEPHANIE PERRON. Forme : Société par actions simplifiée. Objet : La vente à domicile pour le compte d'un commettant, Prestation de formation et de conseil en matière de vente, L'achat revente de produits non alimentaires, La réalisation de prestations Administratives. Capital social : 3 000 euros. Siège social : 16 Grande rue – 89420 SANTIGNY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Présidente : Mme Stéphanie PERRON, demeurant 16 Grande rue – 89420 SANTIGNY. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cession d'actions : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

AL892831017

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole. Dénomination sociale : DOMAINE SAMUEL BILLAUD Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et tout particulièrement viticole. Capital social : 9 000 €. Siège social : 8 boulevard du Docteur Tacussel – 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport de numéraire de 10 000 €. Gérants : M. Samuel BILLAUD demeurant 16 rue du Blanchot, Fyé – 89800 CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000). Pour avis et mention, un fondateur.

AL892831019

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 7 juillet 2021, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL DU BAS MORVAN. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 €. Siège social : 1 rue des Fiottes, Villiers Nonains, 89630 SAINT BRANCHER. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 7 500 €. Gérant : M. Aurélien ROBERT demeurant 1 rue des Fiottes, Villiers Nonains, SAINT BRANCHER (89630). Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL892831020

AVIS DE CONSTITUTION

Forme: SCI. Dénomination: SCI DES RAMEAUX. Siège social: 4 Rue Coberti Coldra Les Rameaux 89170 Roncheres. Capital: 1000 €. Durée: 99 ans. Objet social: L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement du dit immeuble et de tous autres immeubles batis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. Gérant: Mr LEGRU Samuel 4 Rue Coberti Coldra Les Rameaux 89170 Roncheres. Co-gérant : Mme LEGRU Claire 4 Rue Coberti Coldra Les Rameaux 89170 Roncheres. RCS AUXERRE.

AL892831034

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 9 Juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société civile Immobilière

- DENOMINATION : BRUNI

- Siège : Etais la Sauvin (Yonne) 13 route de Clamecy.

- Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

- Apport en numéraire : la somme globale de 1.000 euros

- Capital social : 1.000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100.

- Gérance : Sont nommés comme co-gérants pour une durée illimitée : Mr DE OLIVEIRA DIAS Bruno, et Mme VALENTE LOPES DOS SANTOS Nisa, son épouse, dt à ETAIS LA SAUVIN (Yonne) 13 route de Clamecy.

Ladite société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

POUR AVIS

Me JACOB, Notaire.

AL892831039

Agriculteurs et pompiers

Le feu de la passion

Leur métier et leur engagement sont complémentaires. Gautier, Pierre-Paul et Dominique sont agriculteurs et sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Ils livrent leurs motivations et les apports mutuels de leurs deux passions à leur exercice.



Germain Schmitt)

Être sapeur-pompier volontaire confère une aura aux agriculteurs.

«*Mon père m'a transmis la passion. Il a passé 45 ans au sein de la section des SPV d'Ebersheim (Bas-Rhin). Petit, je l'aidais à se préparer quand, la nuit, il partait en intervention*», se souvient Gautier Kempf, les yeux pétillants. Le jeune homme confie avoir toujours été le premier à courir pour aider quelqu'un à se relever. Rendre service, être présent pour une personne dans le besoin sont ses moteurs. «*Le gros changement, à la maison, a eu lieu quand on a été deux à partir en opération*», enchaîne l'étudiant de BTS au lycée agricole d'Obernai, qui aide à l'élevage d'Ebersheim dès qu'il le peut. Son papa, sexagénaire, a raccroché le casque de pompier récemment mais il n'a pas encore lâché la fourche. Gautier, qui aura 20 ans dans quelques semaines, a signé son contrat d'engagement fin 2017. Jeune sapeur-pompier (JSP) depuis ses 12 ans, il est devenu SPV à 16 ans… comme son père ! Chez les Kretz, à Osthouse, l'engagement au sein des SPV est aussi une histoire de famille. Pierre-Paul, 26 ans, a suivi les traces de son père Dominique, la cinquantaine fringante ; tout comme sa sœur, Sophie. Et les conjoints des enfants Kretz sont aussi engagés. «*On mange pompier, on dort pompier. Ils sont tous pompiers ici, sauf moi*», plaisante Agnès, l'épouse de Dominique, qui travaille dans une maison de retraite. L'aide à la personne, ils l'ont chevillée au corps.

Etre utile à ses concitoyens

Dominique fête sa 35e année de SPV en 2021. Pierre-Paul est SPV depuis ses 18 ans. Il n'était pas JSP. Bien qu'il assistât aux manœuvres à 10 ans et y jouait parfois les victimes, il n'a pas adhéré à l'association, peu développée à l'époque à Erstein. Mais quand sa bande de copains a commencé à se disperser, Pierre-Paul et trois de ses amis se sont engagés. Seul sur l'exploitation, à 23 ans, Dominique était heureux de rompre la solitude, de retrouver une ambiance de franche camaraderie, tout en étant utile à ses concitoyens. «*Les pompiers, c'est comme une assurance ou l'irrigation. Faut les avoir mais ne pas en avoir besoin*», lâche-t-il. S'il est toujours engagé, à 58 ans, c'est aussi pour l'adrénaline. «*Chaque feu est différent. On ne sait jamais ce qu'on va trouver*», insiste-t-il. Pierre-Paul, son fils, qui sait conduire le véhicule ambulance, est plus sollicité. Dominique Kretz et lui travaillent ensemble sur la ferme qui produit des céréales et des légumes. D'un signe, ils se comprennent. Le plus âgé sait quand il doit prendre le relais sur l'exploitation. «*On s'engage par passion. On a la fibre ou pas*», résume Dominique pour deux. Les agriculteurs sont précieux aux pompiers. Il y a encore quarante ans, ils constituaient l'essentiel des sections. Aujourd'hui, s'ils sont plus rares, c'est qu'ils sont, d'une part, moins nombreux dans la profession et, d'autre part, que l'engagement est «*sérieux*», souligne Gautier Kempf.

Ne pas compter son temps

Les trois semaines de formation préalable à la première sortie en opération et une formation annuelle de quarante heures minimums pour rester au niveau en dissuadent plus d'un. Sans compter les interventions. «*Plus d'une fois, j'allais à un carnaval quand le sélectif a sonné. Le carnaval attend !*», conclut le jeune qui a un sens accru des responsabilités. Dominique Kretz le conçoit ainsi : «*Le temps accordé aux SPV est du temps pris sur la famille*». Les jours de garde ou d'astreinte, il faut être sur le qui-vive ! Aujourd'hui, une application de gestion sur smartphone permet de signaler ses désistements et de se faire remplacer, mais les Kretz ne l'utilisent qu'en cas d'urgence au boulot, disent-ils. «*Si la récolte dure plus longtemps que 19 h, un vendredi soir, tu n'es pas obligé de t'arrêter*», illustre Pierre-Paul. D'autant plus que le soir, plus de SPV peuvent suppléer. Le principal avantage d'engager des agriculteurs au sein des SPV est leur disponibilité dans la ville ou le village, la semaine, en journée. «*En quatre minutes, je peux être à la caserne, après le déclenchement du sélectif*», assure Gautier Kempf. *Quand on sait que les chances de survie diminuent sept minutes après un arrêt cardiaque…*» Et d'ajouter : «*On connaît le village, les points d'eau, les petits chemins, les lieux-dits et les personnes. C'est un réconfort pour elles, ça les apaise*», estime-t-il. En tant qu'agriculteurs, que gagnent Gautier, Pierre-Paul et Dominique à avoir intégré les corps de SPV ? «*C'est une grande famille*», confie Dominique Kretz. *Les autres pompiers sont toujours là pour vous, même en dehors du service*». Cette cohésion ravit les jeunes aussi, qui ne tarissent d'ailleurs pas d'éloges sur le suivi du STIS 67, en cas de coup dur. Ils ont déjà tous été confrontés à la mort. «*On peut parler à un psy*», rassure Clément. «*À la fin d'une intervention, on discute, on débriefe. On voit des choses lourdes. C'est important d'en parler, de s'en libérer. Nous ne sommes pas livrés à nous-mêmes !*», affirme Gautier. «*On se remet en question dans notre vie de tous les jours, grâce aux SPV*», résume Pierre-Paul. «*L'anticipation*», synthétise Gautier Kempf. «*Anticiper le bon comme le mauvais car on n'est jamais à l'abri d'une tuile, j'ai aussi acquis cette faculté grâce aux pompiers. Je n'aurai jamais de doute : j'ai bien fait de m'engager*».

ANNE FRINTZ



Gautier Kempf a presque 20 ans. Il est étudiant au lycée agricole d'Obernai et sapeur-pompier volontaire à Ebersheim. Il y reprendra bientôt l'élevage laitier familial. Sa section dépend de l'unité territoriale de Sélestat, où il effectue des gardes en caserne, aussi.


Pierre-Paul et Dominique Kretz, son père, ont respectivement 26 et 58 ans. Ils sont cultivateurs et sapeurs-pompiers volontaires à Osthouse. Leur section est rattachée à l'unité territoriale d'Erstein, où Pierre-Paul assure des gardes, avec une équipe qui comprend quatre autres membres de sa famille.

Gastronomie

Oscar et Félix, le tandem gourmand du web

Oscar et Félix, deux frères jumeaux de 10 ans, originaires d'un petit village à côté de Dole, proposent depuis un an sur internet du contenu culinaire avec des produits régionaux.



Oscar et Félix font de nombreuses vidéos culinaires sur plusieurs thèmes comme ici le Comté.

C'est à la suite de leur participation à l'émission *«Tous en cuisine»* de Cyril Lignac, au début du premier confinement, que tout a commencé. Lors de ce tournage, réalisé en visioconférence depuis leur cuisine, Oscar et Félix, 10 ans chacun, ont eu l'idée de préparer des crêpes au jambon avec des produits de Bourgogne Franche-Comté. Quelques temps plus tard, lors d'une réunion en famille, dite *«à la bougie»*, ils ont décidé de lancer leur projet de vidéos culinaires. *«Nous étions tous autour de la table, avec une bougie au centre, et on écrivait nos idées sur un tableau»*, explique Félix. L'objectif était de produire des petits films sur la gastronomie régionale, *«de la terre à l'assiette»*, d'après Xavier Ducordeaux, le père d'Oscar et Félix. Les thèmes abordés sont divers et variés, pourvu qu'ils restent culinaires et régionaux. *«On essaye de publier tous les jours»*, explique le père. *«S'il n'y a pas de vidéo, il y a forcément des photos, ou des stories»*, renchérit Oscar. Chaque tournage requiert un planning bien particulier, hors des horaires de cours. *«La priorité, c'est l'école»*, affirme Xavier. Les vidéos sont donc principalement enregistrées lors des vacances scolaires, le week-end ou encore les mercredis. C'est le père des enfants qui s'en occupe, tandis que les photos sont principalement prises par Sophie Ducordeaux, la mère d'Oscar et Félix. Les vidéos sont réalisées sur téléphone, avec l'aide d'un stabilisateur et d'un micro pour une meilleure qualité. C'est grâce à l'application Play-Play que Xavier insère les sous-titres, les animations ou encore les effets spéciaux. Chaque production est montrée aux enfants avant parution.

Remonter à la source de la création d'un plat

Les premières séries ont été publiées il y a environ un an. Saucisse de Morteau, cassis de Bourgogne, café ou encore moutarde, les douze thèmes proposés pour le moment comptent entre cinq et neuf épisodes. La dernière est centrée sur les spécialités de Luxeuil, petite ville des Vosges du sud, en Haute-Saône. Au programme : beignets aux cerises, munster et prochainement, jambon de Luxeuil… Étant toujours dans cette optique de la terre à l'assiette, un travail de recherche de producteurs a lieu en amont pour reconstituer la chaîne de création d'un produit. En ce qui concerne la série sur la semaine franco-italienne, réalisée il y a presque un an, les vidéos ont débuté par la rencontre de Julie et Julien, alias les *«JuJu Pasta»*, à Torpes dans le Doubs. Lors de ce tournage, Oscar et Félix en ont appris plus sur la conception des pâtes : les ingrédients, les machines utilisées… Dans le deuxième épisode, les apprentis cuistots ont proposé un vote pour la meilleure pizza entre celle composée de produits franc-comtois et celle avec des spécialités bourguignonnes. Mais qui dit Italie dit forcément Venise. Voilà pourquoi Oscar et Félix se sont lancés dans une balade à bord d'un bateau-taxi à travers Dole, alias la petite Venise jurassienne. Pendant que les deux enfants découvraient la ville par la voie fluviale, une dégustation de plats italiens était proposée avec au menu des antipasti, du jambon de Parme et du parmesan. Pour rester dans cette dynamique, certaines séries se terminent par une rencontre avec un restaurateur pour la préparation d'un plat avec des spécialités découvertes quelques jours plus tôt. C'était le cas pour la semaine sur la charolaise. Les premières vidéos portaient sur la fabrication de la viande à la Maison du Charolais avec Frédéric Paperin, en Saône-et-Loire. Oscar et Félix ont également rencontré un éleveur. Cette série s'est terminée à la Maison Doucet, ou les enfants ont eu l'occasion de cuisiner des gnocchis au bœuf de Charolles, avec le chef Frédéric Doucet.

Un travail très suivi

À travers ce projet, l'objectif principal est de *«mettre en valeur les produits de la région qui sont peu connus et aider les restaurateurs et les producteurs»*, d'après Félix. Le confinement ayant fragilisé cette branche professionnelle, leur donner de la visibilité permet au monde de la restauration de se relancer et au grand public de découvrir ou redécouvrir des produits locaux. Il y a également un enjeu environnemental. Favoriser l'achat local, manger mieux et aider la planète est une volonté inscrite dans la mentalité de la famille Ducordeaux. *«Cette aventure nous a permis de rencontrer de bons producteurs, et de manger plus sain et équilibré»*, affirme Xavier. Leur travail porte ses fruits car leur page Facebook est suivie par plus de dix mille personnes : 70 % de femmes et 30 % d'hommes. Au niveau des tranches d'âge, celles et ceux qui regardent le plus les vidéos sont les personnes entre 25 et 34 ans, puis celles entre 35 et 44 ans, 45 et 55 ans et enfin 18 et 24 ans. Pourtant, parfois, internet peut s'avérer dangereux, voilà pourquoi les parents d'Oscar et Félix mettent un point d'honneur à les protéger contre les personnes malveillantes. Les enfants n'ont donc pas accès aux réseaux sociaux. Ce sont uniquement les parents qui gèrent l'espace commentaires, ainsi que la publication des vidéos, photos et stories. Pour nos petits apprentis cuistots, l'aventure ne fait que commencer. Ils sont attendus à Carcassonne pour rencontrer le chef Franck Putelat, originaire du Jura.

Oscar et Félix ont pour but de partir sur ses traces et rencontrer ses amis et sa famille. L'objectif est d'arriver dans le sud avec les spécialités jurassiennes préférées du chef pour les cuisiner avec lui. Ils ont également prévu de rencontrer un éleveur de volailles de Louhans, qui possède des brasseries en Belgique et expédie directement ses productions là-bas.

LUDIVINE DEGENÈVE

Facebook : @oscaretfelixgrainedecuistot
Instagram : @oscaretfelix
Youtube : OscaretFelix



Les apprentis cuistots rencontrent de nombreux professionnels (agriculteurs, cuisiniers ou, sur cette photo l'épicier dijonnais Pierre de Pelet).



Pour être au plus proche des producteurs, les enfants n'hésitent pas à aller sur le terrain.